

Dopage massif dans le cyclisme

Près de la moitié du peloton cycliste professionnel français présente des anomalies métaboliques importantes. Richard Virenque, vainqueur jeudi d'une étape du Giro, aurait pris des produits corticoïdes. p. 39

Gucci : la victoire de François Pinault

La cour d'appel d'Amsterdam a rendu son jugement : le groupe Pinault remporte une victoire judiciaire dans le conflit qui l'oppose à LVMH pour le contrôle de Gucci. p. 22

Dolly vieillit vite

Selon l'hebdomadaire Nature, la première brebis clonée, âgée de trois ans, présente les stigmates biologiques d'un animal deux fois plus vieux. p. 39, avec la chronique de Pierre Georges et notre éditorial page 19



Images d'ailleurs

Critiqués par les professionnels, plébiscités par le public, les clichés des photographes-voyageurs sont exposés à Biarritz, Paris et Honfleur. p. 34

Loi audiovisuelle

Le texte du projet de loi sur l'audiovisuel, adopté jeudi en première lecture à l'Assemblée, est en net retrait par rapport aux ambitions initiales. p. 10



Deux pièces

C'est le retour du maillot de bain deux pièces, simple, avec short taille basse ou haut brassière. Il s'appelle alors « tankini ». p. 31

Deux Mig indiens abattus

Le Pakistan a annoncé avoir abattu deux Mig indiens au Cachemire. L'Inde confirme la perte des avions. p. 5

Crues du Rhin

La montée des eaux en Suisse, en Autriche et au sud de l'Allemagne est due aux conditions climatologiques et à l'imprudence humaine. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grèce, 1 E ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 529 - 7,50 F



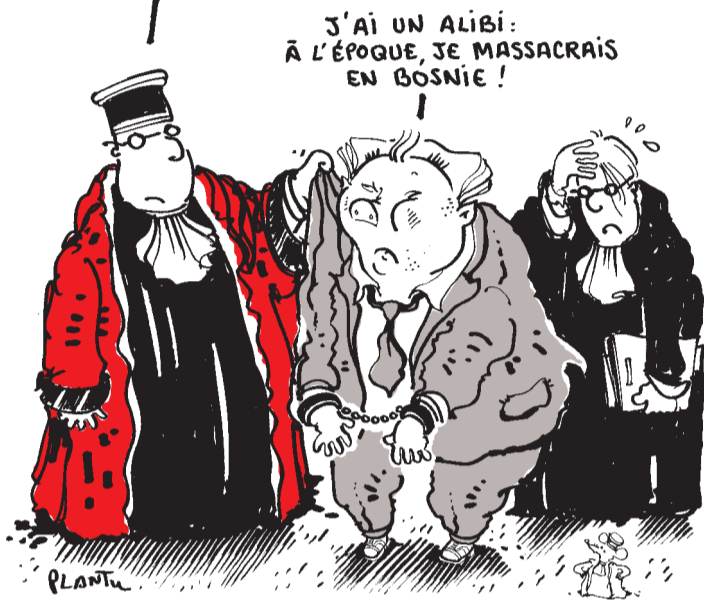
Kosovo : les crimes de Milosevic

● Document : « Le Monde » publie la liste des « déportations, meurtres et persécutions » imputés à Slobodan Milosevic au Kosovo ● Le Tribunal pénal international accuse le président yougoslave de les avoir « planifiés, provoqués, ordonnés » ● Les alliés se félicitent de son inculpation

L'ACTE d'accusation du tribunal pénal international qui a inculpé, jeudi 27 mai, Slobodan Milosevic pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, affirme que le président Yougoslave a « planifié, provoqué, ordonné, engagé, aidé et encouragé une campagne de terreur et de violence contre les civils albanais du Kosovo ». Le document décrit en détail les « déportations, meurtres et persécutions » commis par les autorités serbes. Le Monde en publie l'essentiel.

L'inculpation de Slobodan Milosevic et de quatre autres responsables serbes a été unanimement saluée par les principaux dirigeants occidentaux. Le président Bill Clinton a interrompu brièvement ses vacances, jeudi, pour se féliciter devant la presse des inculpations prononcées par le TPIY, tout en précisant que « les objectifs de l'OTAN demeurent inchangés ». Le porte-parole civil de l'OTAN, Jamie Shea, n'a eu jeudi que des phrases flatteuses pour le

DÉJÀ EN 92, IL Y AVAIT DES MASSACRES AU KOSOVO !



tribunal. C'est, a-t-il dit, « une juridiction indépendante que nous avons toujours soutenue et avec laquelle nous avons toujours pleinement coopéré depuis cinq ans. Nous respectons ses décisions ». Jacques Chirac a estimé dans une allocution radio-télévisée, que cet « événement majeur » confirme « la légitimité de notre combat ».

Louise Arbour, procureur du TPIY, a déclaré jeudi : « Nous lançons un mandat d'arrêt contre le président de la République fédérale de Yougoslavie parce que nous sommes prêts. Certains disent qu'il est trop tôt pour le faire, d'autres qu'il est trop tard ; mais au tribunal (...) nous avons notre propre horlogerie interne. » Elle a justifié sa décision en expliquant que « le Conseil de sécurité de l'ONU nous a confié un mandat que l'on peut résumer ainsi : vous avez des preuves, agissez ! »

Lire pages 2 et 3
le document du TPIY page 18
et les débats page 20

Européennes : MM. Blair et Jospin mettent en avant leurs valeurs sociales

LA CAMPAGNE des socialistes pour les élections européennes du 13 juin a été relancée par le meeting qui a rassemblé à Paris, jeudi 27 mai, six chefs de gouvernement de l'UE - dont Lionel Jospin, Tony Blair, Gerhard Schroeder et Massimo D'Alema - et les représentants des PS de douze pays. MM. Jospin et Blair ont lancé des appels convergents à la défense des valeurs sociales de la gauche face à l'« idéologie de la droite » pour laquelle, selon le chef du gouvernement britannique, « le marché est la solution de tous les problèmes ». Réuni à Toulouse, vendredi et samedi, le premier sommet franco-allemand de l'année sera largement consacré à la défense européenne, Paris et Bonn souhaitant avancer, avec Londres, vers une « capacité autonome d'action », liée à l'OTAN.

Lire page 8 et nos autres informations page 4

Les Lords anglais tolèrent la pendaison à Trinité-et-Tobago

LONDRES
de notre correspondant

Sauf miracle, neuf hommes seront pendus mardi 1^{er} et vendredi 4 juin, à Trinité-et-Tobago. Les Lords de justice anglais, ceux-là mêmes qui ont jugé légale l'extradition du général Pinochet, ont rejeté, mercredi 26 mai, l'ultime appel introduit auprès d'eux par les avocats des condamnés. Etrange histoire, en vérité, que celle de ces meurtriers et trafiquants de drogue, condamnés en 1996 à la peine capitale dans l'ex-colonie britannique de Trinité-et-Tobago, et dont la vie ne dépendait plus que d'une vieille institution monarchique sise à l'autre bout du monde.

Ainsi vont les bizarreries relationnelles entre l'ex-empire où « le soleil ne se couchait jamais » et ses anciens confettis. La république de Trinité-et-Tobago, quoique indépendante depuis trente-sept années, a gardé l'institution des Lords londoniens comme Cour suprême. Les Lords, siégeant en l'occurrence en qualité de magistrats suprêmes du « conseil privé » de Sa Majesté la reine, chef nominal du Commonwealth, dont est membre la république antillaise, n'ont pas pu

trouver les arguments juridiques propres à empêcher une exécution collective. Désolé, a en substance déclaré Lord Slynn of Hadley, doyen des cinq Law Lords qui composent le « conseil privé » et qui se sont prononcés mercredi, à l'unanimité, sur cette affaire. « Il ne nous a pas été démontré que la peine de mort pouvait être exécutée de manière moins douloureuse » que par la corde, estime Lord Slynn of Hadley.

Légale à Trinité-et-Tobago, où les 1,5 million d'habitants, confrontés à une vague de crimes sans précédent, soutiennent massivement l'usage de la potence, la peine de mort - abolie en 1969 au Royaume-Uni - ne peut pas être annulée par les Lords. La petite république tropicale, qui organisait, jeudi, pour un monde insouciant, l'élection de Miss Univers, s'est même débrouillée pour empêcher, l'an dernier, ses condamnés à mort d'en appeler au comité onusien contre la peine capitale. Rappelant le précédent de deux condamnés à mort jamais exécutés, temporairement sauvés en 1993 par sept Lords de justice - ils avaient invoqué leur « instinctive révolition d'être humains » pour faire surseoir à

l'exécution -, M^e Edward Fitzgerald, l'avocat londonien des neuf Antillais, a essayé d'obtenir la mise hors la loi de la méthode employée, la pendaison, au motif qu'elle est « cruelle et inhabituelle ». Il n'a pas été entendu.

Amnesty International a qualifié la décision des Lords de « bien triste pour les droits de l'homme ». Plus offensif, The Independent, le seul quotidien anglais à s'être permis d'éditorialiser sur l'affaire, accuse les Law Lords d'avoir « fui leurs responsabilités ». A la décharge des magistrats, il faut savoir que le dernier criminel exécuté à Trinité, en 1994, a été pendu alors même que le « conseil » étudiait son cas à Londres. Tous les experts anglais sont d'accord : il est grand temps que les quinze pays membres de la Communauté des Caraïbes (Caricom) se dotent de leur propre Cour suprême. Cela devrait être fait cet été. La nouvelle n'a rien de rassurant pour la centaine de condamnés à mort qui attendent de connaître le sort qui leur sera réservé à Trinité-et-Tobago.

Patrice Claude

Lire page 30

Economie et démocratie : reconstruire les Balkans

C'EST désormais une habitude : la guerre n'est pas finie que déjà l'on réfléchit à l'après-guerre ; en Yougoslavie, on continue à détruire et déjà on pense à reconstruire. Alors que règne la plus grande incertitude sur l'issue, la durée et les conséquences humaines et matérielles du conflit en cours, les capitales occidentales poursuivent ainsi leur réflexion sur la reconstruction dans les Balkans. Bien que les opérations militaires soient encore en cours, les initiatives se multiplient pour ébaucher les contours d'un futur ordre de paix dans la région. Le but est de permettre, une fois que les armes se seront tuées et que la Serbie aura respecté les conditions posées par la communauté internationale, une stabilisation à long terme des pays victimes du conflit.

« Nous devons répéter avec l'Europe du Sud-Est ce qui a été fait avec l'Europe de l'Ouest après 1945 et avec l'Europe de l'Est après 1989 : permettre une pacification durable de la région grâce à la mise en place de conditions solides menant vers la démocratie, l'économie de marché et la coopération régionale ainsi que l'ancrage durable de ces Etats dans les structures euro-atlan-

tiques », a ainsi déclaré le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, à Bonn, jeudi 27 mai. Le ministre s'exprimait à l'occasion de l'ouverture des discussions autour d'un « pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est », présenté par les Allemands et récemment endossé par les Quinze (Le Monde du 15 mai). Plus de trente pays, ainsi que la plupart des grandes organisations internationales (ONU, OTAN, Banque mondiale, FMI, Commission européenne, OSCE...), sont associés aux débats, qui devraient déboucher sur l'adoption d'un texte d'ici à la fin juin, selon le souhait des Allemands.

Le pacte devrait entraîner un effort de long terme, dans le cadre peu contraignant de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ce nouveau processus d'Helsinki sera articulé autour de trois « corbeilles » ou « tables rondes ». La première sera consacrée à la mise en place de structures démocratiques et de sociétés civiles respectant le droit des minorités.

Lucas Delattre

Lire la suite page 19

La résistance du 34^e



SÉBASTIEN GROSJEAN

SUR LA TERRE battue de Roland-Garros, le jeune Marseillais Sébastien Grosjean, vingt et un ans, n° 34 mondial, vainqueur, jeudi 27 mai, du Suédois Magnus Larsson, a atteint les seizièmes de finale des Internationaux de France. Cette performance fait de l'ancien champion du monde junior 1996 le nouveau chef de file de la délégation tricolore.

Lire page 32

International.....	2	Tableau de bord.....	26
Européennes.....	8	Aujourd'hui.....	30
France.....	9	Météorologie.....	33
Société.....	12	Jeux.....	33
Régions.....	15	Culture.....	34
Carnet.....	16	Guide culturel.....	36
Horizons.....	18	Kiosque.....	37
Entreprises.....	22	Abonnements.....	37
Communication.....	25	Radio-Télévision.....	38

INTERNATIONAL

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

BALKANS L'inculpation pour « crimes contre l'humanité et crimes de guerre », de Slobodan Milosevic et de quatre autres responsables serbes, jeudi 27 mai par le tribunal

pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), a été unanimement saluée par les principaux dirigeants occidentaux. ● JACQUES CHIRAC a estimé, jeudi dans une allocution radio-

télévisée, que cet « événement majeur » confirme « la légitimité de notre combat ». ● LOUISE ARBOUR, procureur du TPIY, a rappelé que le Conseil de sécurité de l'ONU avait

confié au tribunal le mandat suivant : « Vous avez des preuves, agissez ! » ● SANDY BERGER, conseiller pour la sécurité nationale à la Maison Blanche, a estimé qu'il s'agit

« d'un coup très grave » pour Milosevic. Le responsable américain a envisagé que « d'autres responsables » puissent exprimer le point de vue de Belgrade.

Les dirigeants occidentaux commencent à envisager « l'après Milosevic »

L'inculpation du président de la République fédérale de Yougoslavie, et de quatre autres responsables serbes, par le Tribunal pénal international de La Haye, ne modifie pas dans l'imédiat la stratégie de l'Alliance atlantique

SATISFACTION à l'annonce de l'inculpation de Slobodan Milosevic et de quatre autres dirigeants serbes par le procureur du Tribunal de La Haye, affirmation que la stratégie de l'OTAN reste inchangée et que ces inculpations ne modifient ni l'action militaire ni la démarche diplomatique engagées : telle a été la réaction unanime des alliés, jeudi 27 mai, après la publication de l'acte d'accusation par Louise Arbour.

Le porte-parole civil de l'OTAN, Jamie Shea, n'a eu jeudi que des phrases flatteuses pour le tribunal ; c'est, a-t-il dit, « une juridiction indépendante que nous avons toujours soutenue et avec laquelle nous avons toujours pleinement coopéré depuis cinq ans. Nous respectons ses décisions ». Il n'est guère allé plus loin car, officiellement, il n'est pas du ressort de l'OTAN de spéculer sur les éventuelles conséquences diplomatiques et politiques de l'inculpation des dirigeants de Belgrade. Est-il concevable de traiter dans les semaines qui viennent avec de présumés criminels de guerre ? La décision du procureur de La Haye

ne risque-t-elle pas d'entraîner un raidissement du régime de Belgrade dans les pourparlers en cours ? « *Ce n'est pas à nous, OTAN, qu'il faut poser ces questions. Il faut les adresser aux responsables politiques, aux divers médiateurs et émissaires internationaux qui travaillent à l'élaboration d'une solution* » a déclaré Jamie Shea.

LÉGITIMITÉ DE L'INTERVENTION

Le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a interrompu brièvement ses vacances, jeudi, pour se féliciter devant la presse des inculpations prononcées par le TPIY. « *Les objectifs de l'OTAN demeurent inchangés* », a ajouté le président, en rappelant les principes du règlement de paix définis par les Occidentaux et dont le contenu concret est en cours de négociation avec Moscou. « *Nous entendons persister dans nos efforts jusqu'à ce que nous atteignons nos objectifs* », a-t-il déclaré. Son porte-parole a indiqué que le président américain s'était entretenu avec Jacques Chirac et Tony Blair.

Le chef de l'Etat français, dans son intervention télévisée de jeudi soir (*voir ci contre*), n'a pas ménagé non plus ses compliments au TPIY en faisant valoir que l'inculpation de Milosevic pour crimes contre l'humanité confirme la légitimité de l'intervention de l'OTAN. Comme lui, le ministre français des affaires étrangères a souligné dans un communiqué que la décision du TPIY ne remet pas en cause les efforts diplomatiques : « *Nous poursuivons les pressions pour parvenir à un règlement de la question du Kosovo conformément aux demandes exprimées par l'Alliance et le G 8, convaincre les autorités de Belgrade d'accepter une telle solution et, si nécessaire, la leur imposer* ».

« *Cela pourra nécessiter des discussions avec les autorités compétentes à Belgrade, en mesure d'accepter et de mettre en œuvre une résolution du Conseil de sécurité* », poursuit le communiqué. Autrement dit, on ne s'interdit pas d'avoir à parler (pas à négocier) avec Milosevic pour la mise en œuvre du plan ; il faut bien par exemple que

quelqu'un donne l'ordre aux forces serbes de quitter le Kosovo. Mais le nom du président serbe ne figure pas dans le communiqué, ce qui signifie que les « *autorités compétentes* » peuvent aussi être quelqu'un d'autre. Comme d'autres dirigeants occidentaux, le président Jacques Chirac n'a guère caché dans son intervention qu'il espérait ce changement à Belgrade, lequel dépend toutefois des Serbes eux-mêmes.

QUESTION DE L'ARRESTATION

« *Nos obligations vis-à-vis du Tribunal ne seront pas affectées par l'issue de la crise au Kosovo* » déclare enfin le communiqué du quai d'Orsay, ce qui semble vouloir dire qu'on ne négociera pas un accord de paix en échange d'une protection de Milosevic contre les foudres de la justice. La question de l'arrestation des dirigeants serbes inculpés a été évoquée très prudemment par Bill Clinton : « *J'appelle tous les pays à soutenir la décision du tribunal et à coopérer avec ses efforts pour que justice soit faite* », a-t-il dit. « *Nous*

voulons le voir à La Haye », a pour sa part déclaré la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright, sans plus de précision. Mais comment ? Aucune force n'est aujourd'hui mandatée pour aller procéder à des arrestations. Seul le Conseil de sécurité de l'ONU peut, dans une résolution, attribuer ce mandat. Les « *obligations* » des pays membres des Nations unies envers le TPIY impliqueraient qu'une telle résolution soit votée. Cette mission d'arrestation peut-elle figurer dans la même résolution que le règlement de paix pour le Kosovo que l'on vise à obtenir à l'ONU ? Ou doit-elle faire l'objet d'une résolution séparée ? Ou les alliés finiront-ils par l'oublier ?

Pour ce qui est des discussions avec les Russes sur le plan du règlement, elles se sont prolongées jeudi à Moscou entre Viktor Tchernomyrdine, le président finlandais Martti Ahtissari et le Secrétaire d'Etat adjoint américain Strobe Talbott et doivent encore reprendre « *dans les tous prochains jours* ». Entretiens, M. Tchernomyrdine est

parti à Belgrade pour y sonder l'atmosphère, c'est à dire évaluer la disposition du président yougoslave à céder ou non.

Publiquement, M. Tchernomyrdine affiche un certain mécontentement quant à ses négociations avec les Occidentaux. Dans le *Washington Post*, il écrivait mercredi « *Il est impossible de parler de paix alors que les bombes tombent. Donc à moins que les frappes cessent rapidement, je conseillerai au président russe de suspendre la participation au processus de négociations, de mettre un terme à la coopération technico-militaire avec les Etats-Unis et l'Europe occidentale, d'ajourner la ratification du traité Start II et d'user du veto russe aux Nations unies contre une résolution sur la Yougoslavie.* » Mais jeudi M. Tchernomyrdine expliquait aussi qu'on arrivait presque à l'aboutissement de ce processus de négociations et les Russes faisaient savoir qu'ils seraient prêts à envoyer 10 000 hommes dans la force de maintien de la paix qui sera déployée au Kosovo.

La défense antiaérienne serbe reste encore très active

LA DÉFENSE antiaérienne yougoslave s'est montrée nettement agressive, dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 mai, contre les avions de l'OTAN, selon le porte-parole militaire de l'Alliance, le général Walter Jertz. En une seule nuit, trente-trois missiles SAM ont été tirés, soit plus que la totalité des missiles lancés par les Serbes depuis le début de « Force alliée », le 24 mars. Ce qui témoigne du fait que, comme il a été prévu par les experts militaires de l'Alliance (*Le Monde* daté 28-29 mars), la Yougoslavie a su d'emblée ménager ses forces de défense antiaérienne.

« *Ces tirs, a indiqué le général Jertz, n'étaient pas coordonnés. Les missiles n'étaient pas guidés, car nous avons détruit la plupart des radars. Cela ressemblait plutôt à des actions de désespoir. Les Serbes pensaient qu'ils réussiraient, avec un peu de chance, à abattre un de nos appareils. Mais tous nos avions ont regagné leur base sans mal.* »

A l'état-major français des armées, on évalue entre 75 et 80 % la destruction des missiles sol-air fixes, la plupart étant du modèle SA-3 Goa, qui porte à 25 kilomètres. En revanche, la destruction est estimée à 30 % pour ce qui est des missiles mobiles à moyenne portée, comme le SA-6 Gainful, d'une portée de 24 kilomètres, contre des avions évoluant au-dessous de 10 000 mètres, et qui est à l'origine de la destruction en vol, en 1995, d'un F-16 américain en Bosnie. Le Goa et le Gainful sont guidés par radar. La grande majorité des missiles portables par un fantassin – comme les SA-7, 14, 16 et 18 à très courte portée – ont un guidage infrarouge.

La présence au Kosovo de ces missiles explique sans doute que, durant les derniers quinze jours, la France ait perdu trois drones. Deux de ces engins de reconnaissance étaient du type Creceleur, lents et patrouillant sur 50 kilomètres. Le troisième était un CL-289, qui vole à 740 kilomètres/heure entre 100 et 300 mètres d'altitude sur 150 kilomètres.

Le procureur du tribunal international, Louise Arbour, justifie son choix

LA HAYE

de notre correspondant

« *Ma position est très simple, a expliqué jeudi 27 mai Louise Arbour, procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), peu après avoir rendu public l'acte d'inculpation du président Slobodan Milosevic et de quatre hauts responsables yougoslaves : il n'y a pas de paix durable sans justice. (...) Le Conseil de sécurité de l'ONU nous a confié un mandat que l'on peut résumer ainsi : vous avez des preuves, agissez ! Ce n'est pas à nous de nous habituer aux hommes politiques, mais à eux de se faire à l'idée qu'il existe désormais un Tribunal.* »

L'acte d'inculpation, d'une soixantaine de pages, dispose que « *les accusés ont planifié, incité, ordonné, commis ou par toute autre façon aidé ou encouragé la préparation ou l'exécution de :*

- **accusation 1** : déportation, un crime contre l'humanité
- **accusation 2** : meurtre, un crime contre l'humanité
- **accusation 3** : meurtre en violation des lois et usages de la guerre

● **accusation 4** : persécution, un crime contre l'humanité.

Pour M^{me} Arbour, le TPIY a fait son travail, et rien que son travail. « *Nous lançons un mandat d'arrêt contre le président de la République fédérale de Yougoslavie, parce que nous sommes prêts. Certains disent qu'il est trop tôt pour le faire, d'autres qu'il est trop tard ; mais au Tribunal (...) nous avons notre propre horlogerie interne. Nous rassemblons les preuves, nous les examinons, et quand nous estimons qu'elles nous le permettent, nous présentons un acte d'accusation.* »

« SENTIMENT D'URGENCE »

Mais si, selon la juriste canadienne, cette horloge n'obéit qu'aux règles de la justice internationale – règles que le TPIY, organisme unique en son genre, écrit en grande partie lui-même – les aiguilles de la montre peuvent parfois bénéficier d'un petit coup de pouce. « *Dans le cas présent, je dois avouer, dit M^{me} Arbour, que nous avons mis les bouchées doubles. Nous avions le sentiment qu'il existait une possibilité réelle que ces cinq individus nous échappent. Nous*

La décision prise par le TPIY est un « événement majeur » selon Jacques Chirac

DANS sa sixième adresse aux Français depuis le 24 mars, le président Jacques Chirac a déclaré, jeudi 27 mai, que la décision du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie « confirme la légitimité [du] combat » contre les forces serbes.

Voici le texte de son allocution : « Mes chers compatriotes,

» Aujourd'hui, le procureur du Tribunal pénal international pour la Yougoslavie a inculpé Milosevic et quatre autres dirigeants de Belgrade pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Cette décision confirme la légitimité de notre combat qui a pour but, vous le savez, de mettre un terme à une scandaleuse politique de purification ethnique.

» Depuis des semaines, des milliers de témoignages ont attesté, chaque jour, les atrocités commises par les forces armées et par les milices de Belgrade. Ils ont confirmé les persécutions, les tortures, les viols, la déportation en masse d'enfants, de femmes, d'hommes, au seul motif de leur race ou de leur religion.

» La décision d'inculpation prise aujourd'hui par le Tribunal pénal international est un événement majeur. Créé par les Nations unies, au nom de la communauté internationale tout entière, ce tribunal pleinement indépendant a, pour la première fois, lancé une procédure

judiciaire contre un chef d'Etat en exercice. C'est un grand progrès du droit. C'est un grand progrès de la conscience universelle. Désormais, aucun dirigeant menant une politique criminelle ne pourra plus prétendre à l'impunité.

» Le Tribunal conduira le procès selon des procédures incontestables. La France, comme les autres démocraties, continuera d'apporter tout son concours à cette juridiction internationale.

» Ce développement majeur, et qui était prévisible, ne change rien à notre stratégie qui vise à obtenir l'acceptation par Belgrade de toutes les conditions fixées par la communauté internationale. Nous voulons, je le rappelle, permettre à tous les Kosovars de retourner chez eux pour y vivre en paix, en sécurité, en liberté, sous la protection d'une force internationale crédible et efficace.

» Que Belgrade accepte ces conditions et commence à retirer ses forces, et une dynamique de paix pourra s'enclencher. Je redis qu'il ne s'agit pas de négocier avec Milosevic, mais de faire accepter par la Yougoslavie un plan de paix qui est juste et équilibré. A cette fin, notre stratégie se poursuit et elle progresse sur deux fronts :

» – sur le plan militaire, la pression devient peu à peu insupportable pour l'appareil de répression serbe. Chaque jour qui passe le paralyse et le défait davantage. Les opposants, naguère silencieux, dénoncent la politique de Milosevic et

l'impasse dans laquelle il a conduit son pays.

» – sur le plan diplomatique, j'ai retiré de mes entretiens à Moscou la conviction que la Russie veut vraiment aboutir avec nous à un règlement politique qui, je le répète, ne peut pas être élaboré sans elle.

» On le voit : d'incontestables progrès vers une solution ont été enregistrés ces derniers temps. Une solution qui devra être conforme à nos vues, c'est-à-dire décidée par le Conseil de sécurité de l'ONU et confiant à l'Union européenne les responsabilités qu'elle doit assumer pour établir une paix durable dans cette région d'Europe que sont les Balkans.

» Mes chers compatriotes, Aujourd'hui, Milosevic est plus isolé que jamais. Son action a révolté les démocrates du monde entier. Elle est désormais dénoncée par la justice internationale, comme elle le fut par l'ONU. Il ne dispose d'aucun soutien dans le monde. Je souhaite que le peuple serbe, que les autres responsables yougoslaves, réalisent pleinement l'impasse dans laquelle la folie d'un homme les a conduits.

» Mes chers compatriotes, Ce combat de la France est celui du droit, de la justice et de la morale. Nous le menons en pensant aux générations à venir. Nous leur devons une Europe forte et en paix, tout entière rassemblée autour des valeurs essentielles de la démocratie et des droits de l'homme. C'est pour cette Europe-là que nous nous battons aujourd'hui. »

avons donc été guidés par un fort sentiment d'urgence. Désormais, (...) il existe un mandat d'arrêt, leur champ d'action est beaucoup plus réduit. »

Slobodan Milosevic est accusé de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et infractions graves à la Convention de Genève. Avant lui, Radovan Karadzic et Ratko Mladic, les anciens chefs militaire et politique des Serbes de Bosnie ont été poursuivis pour génocide, pour leur rôle dans le siège de Sarajevo et le massacre de 10 000 musulmans à Srebrenica. Alors que le TPIY parle de 740 000 Albanais du Kosovo déportés, et comptabilise 340 meurtres d'individus identifiés, et tandis que l'on soupçonne l'existence de nombreux charniers, M. Milosevic aurait-il pu tomber sous le coup d'une inculpation de génocide ?

« *Aussi longtemps que nous n'aurons pas accès au territoire du Kosovo, il nous manquera des informations, reconnaît M^{me} Arbour. Il circule nombre d'informations sur des meurtres, des disparitions, etc. Il faut attendre la possibilité de nous y rendre et*

d'étudier les lieux des crimes. Je suis prudente. Je n'utilise que les éléments de preuves solides, qui sont confirmés. Mais je vous rappelle qu'un acte d'accusation peut être amendé à tout moment. »

En avril, Louise Arbour s'est rendue à Paris, Londres, Bonn et Washington à la recherche d'informations – principalement en provenance des renseignements, militaires ou civils – lui permettant de remonter la chaîne des responsabilités au sein du commandement serbe. La tournée a été fructueuse. « *Il est vrai que mes voyages ont été plus qu'utiles, admet-elle. Nous avons obtenu plus d'informations que ce que nous en aurions eu avant, y compris du gouvernement français. (...) Les gouvernements nous connaissent mieux et ont compris ce que nous voulons. Cela étant, si certaines informations sont utilisables en interne, nous ne pouvons pas les présenter devant une cour (...) parce que nous ne pouvons pas citer notre source. Il faut donc continuer à travailler sur ces questions.* »

Alain Franco

« Comme un animal blessé, Milosevic va devenir dangereux »

BELJO POLJE (frontière Serbie-Monténégro)

de notre envoyé spécial

Les Serbes de passage au Monténégro assurent n'avoir jamais entendu parler des massacres de Vukovar (Croatie), de Srebrenica (Bosnie) ou de Racak (Kosovo). Ni d'aucun crime commis par les forces serbes. Et ils ne savent pas encore que leur président, Slobodan Milosevic, a été inculpé. « *Milosevic, inculpé ? Mais il est à l'abri en sécurité ! Personne ne pourra l'arrêter* », s'exclame un Serbe venu remplir ses jerrycans.

Une femme de Cacak, ville aux mains de l'opposition serbe, rétorque : « *Mais changez le donc ! Il n'y a personne pour le remplacer.* » Certes, concède une jeune Serbe, « *il faudrait destituer Milosevic mais les gens ne peuvent rien faire. C'est une dictature. Il tient la police et l'armée* ». La plupart des Serbes qui se pressent autour de la gare de Beljo Polje ne pensent cependant qu'à survivre. Descendant de bus ou du train, ils achètent quelques litres d'essence, quelques cartouches de cigarettes avant de repartir vers la Serbie voisine.

INQUIÉTUDES AU MONTÉNÉGRO

« *Je n'ai pas entendu parler de crimes de guerre. Pour moi, Milosevic est coupable d'avoir mis ce pays dans cette situation* », dit un jeune chauffeur qui attend, depuis sept heures, ses 50 litres d'essence. Il ajoute que, « *même*

si Milosevic est remplacé, il le sera par d'autres qui continueront cette guerre ». Un Serbe de Prijepole (sud) est abasourdi : « *Nous n'avons pas entendu parler de crimes de guerre commis par les nôtres. Milosevic défend notre pays. Et l'OTAN ne nous reconnaît pas ce droit. Je pense que cette inculpation va empirer la situation.* »

Un nationaliste serbe, récemment reconverti en démocrate monténégrin proeuropéen, s'inquiète : « *Cette décision d'inculper Milosevic est stupide. Il faut le faire tomber d'abord et après le juger. Il contrôle encore tout ce qui se passe en Yougoslavie. Comme un animal blessé qui sait que sa fin est proche, il va devenir dangereux.* » Ministre de la justice du Monténégro, Dragan Soc, estime que « *Milosevic n'a plus rien perdre maintenant* ». Et « *crain qu'il essaye dans les prochains jours de provoquer des dégâts* » au Monténégro.

Soudain, Zoran Zivkovic, chef de l'Alliance libérale, parti indépendantiste monténégrin qui réclamait l'inculpation de Slobodan Milosevic, « *a peur* ». Peur que « *Slobodan Milosevic ne nettoie la Yougoslavie de tous ceux qui ne pensent pas comme lui* », alors que « *la plupart se trouvent au Monténégro* ». Beaucoup craignent ici que le Monténégro ne soit le « *dernier crime* », la « *dernière victoire* » d'un Milosevic acculé.

Jean-Baptiste Naudet



Hashim Thaçi, chef politique de l'UCK « La communauté internationale doit envoyer des troupes au sol au Kosovo »

« Comment réagissez-vous à l'inculpation de Slobodan Milosevic par le TPIY ?

– C'est une décision juste, bien qu'elle intervienne un peu tard. Cela signifie que la communauté internationale prend le problème du Kosovo très au sérieux. Je pense que le temps de Slobodan Milosevic est terminé. Il n'a plus aucune légitimité pour discuter avec qui que ce soit sur une solution politique. Ceux qui peuvent régler ce problème sont les Kosovars et la communauté internationale. Il capitulera.

– **Quelle place accordez-vous aux efforts diplomatiques, notamment ceux des Russes, pour parvenir à un règlement négocié ?**

– Je salue le rôle de la Russie dans le processus politique, mais je ne pense pas qu'ils puissent résoudre le problème. Ils peuvent être un facteur positif, en relation avec les Serbes, mais ils ne sont pas la clé du problème. Une solution diplomatique viendra avec le temps. J'y travaille ici. Mais la communauté internationale doit faire plus, et envoyer des troupes au sol au Kosovo. C'est la seule condition pour parvenir à un règlement. Sans cela, Belgrade n'acceptera pas de solution politique.

– **Quel rôle aurait l'UCK en cas d'offensive terrestre des Occidentaux ?**

– L'UCK est l'armée du Kosovo. Elle fait ce qu'elle peut faire. Elle a fait des progrès importants dans sa professionnalisation et sa démocratisation, et aussi dans les opérations contre les Serbes. La communauté internationale, désormais, comprend mieux l'UCK. L'UCK et l'OTAN combattent contre un seul ennemi, et je pense que les deux gagneront ensemble, rapidement, au Kosovo.

– **Est-il vrai que l'UCK a donné des indications à l'OTAN sur les sites à bombarder au Kosovo ?**

– C'est possible mais, de toute façon, je pense que l'OTAN dispose de toutes les informations. Il y a eu quelques erreurs techniques de l'OTAN, notamment contre les troupes de l'UCK, mais nous comprenons que cela puisse se produire dans une guerre.

– **Ibrahim Rugova se trouve en**

visite à Paris en même temps que vous. Vous êtes-vous rencontrés ?

– Je suis venu ici en visite officielle, mais pas pour Rugova. Je lui ai écrit, il y a dix jours, une lettre pour l'inviter à venir me rencontrer. Je souhaitais que nous parlions des représentants de la LDK (Ligue démocratique du Kosovo, parti de M. Rugova) qui, selon les termes de nos accords, devaient siéger dans mon gouvernement. J'attends toujours une réponse.

– **Quelle légitimité accordez-vous à Ibrahim Rugova ?**

– Celle d'un groupe de la LDK. J'ai des contacts directs avec les organes de ce parti. Eux-mêmes affirment que Rugova ne les contacte plus. Il a monopolisé le parti. Et n'a de contacts qu'avec ses gardes du corps.

– **Il a pourtant été acclamé par des réfugiés en Macédoine...**

– Utiliser les réfugiés pour faire de la concurrence politique n'est pas très correct. Rugova ne connaît ni le peuple, ni le Kosovo. A Pristina, il ne

Ibrahim Rugova reçu par Hubert Védrine

L'inculpation du président yougoslave Slobodan Milosevic par le Tribunal pénal international (TPIY) est « une bonne décision », qui « va aider le processus de paix », a déclaré, jeudi 27 mai, à Paris, le dirigeant modéré albanais du Kosovo, Ibrahim Rugova, qui a été reçu par le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine. « Malheureusement, nous n'avons pas encore quelqu'un d'autre du côté serbe pour représenter le peuple serbe », a-t-il ajouté lors d'un entretien sur France 2. Rappelant qu'il est « le président directement élu par les Kosovars », il a ajouté : « On peut me contester, mais je suis responsable des gens qui ont voté pour moi. » « Toujours prêt à parler et à négocier » avec ses rivaux de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), Ibrahim Rugova juge nécessaire de « rapprocher les gens de l'UCK et les autres pour être ensemble pour sauver le Kosovo ». – (AFP)

NEW YORK

de notre correspondante

Une bonne photo, c'est bien connu, en dit parfois plus long que les meilleurs récits. Un cliché noir et blanc publié, parmi d'autres, dans le livre de Richard Holbrooke, l'homme-clé de Washington dans les Balkans ces dernières années, *To End a War*, confirme la règle : on y voit, trinquant autour d'une table basse à 4 heures du matin à Dayton (Ohio), où se déroulaient en novembre 1995 les négociations sur la Bosnie, le Serbe Slobodan Milosevic, le Bosniaque Haris Silajdzic et les Américains Chris Hill et Wesley Clark. Richard Holbrooke est là aussi mais, enfoncé dans son fauteuil, son verre ostent-

siblement posé sur la table, il ne trinque pas. Ce n'est pourtant pas de la slivovica que l'on voit mais, précise la légende, du vin « de la réserve personnelle » de Warren Christopher, le secrétaire d'Etat, dont on ne voit que la main effleurant un verre. On ne saura donc pas si le chef de la diplomatie américaine a trinqué ou s'il se contente poliment de faire semblant.

L'attitude de MM. Holbrooke et Christopher cette nuit-là, saisie par un photographe du département d'Etat, résume la position de l'administration américaine pendant l'essentiel de cette décennie à l'égard du maître de la Serbie : sans illusion sur le personnage, on évite de se faire prendre en photo en train de trinquer avec lui, mais on le considère comme l'homme indispensable avec lequel il faut traiter, négocier, signer des accords.

TYRAN INCONTRÔLABLE

Comment, aux yeux des Etats-Unis, Slobodan Milosevic est-il passé du statut d'interlocuteur obligé à celui de criminel de guerre inculpé par le Tribunal pénal international (TPIY) avec l'aide précieuse des services de renseignement américains ? Il a fallu près de dix ans et quatre guerres balkaniques – en Slovénie, en Croatie, en Bosnie puis au Kosovo – pour que Washington se résigne à concevoir l'après-Milosevic et à voir dans le président de l'ex-Yougoslavie non plus l'interlocuteur des Balkans mais le tyran incontrôlable à éliminer du pouvoir.

La diplomatie américaine, pourtant, n'était pas aveugle. Warren Zimmermann, le dernier ambassadeur des Etats-Unis en Yougoslavie (de 1989 à 1992), est d'une parfaite lucidité sur le personnage, qui commence par refuser de le recevoir pendant un an, convaincu que c'est lui, l'Américain, qui a organisé le boycottage par le corps diplomatique occidental de son fameux discours grand-serbe au Kosovo en

1989 : « Milosevic fait une première impression frappante sur ceux qui ne sont pas assez informés pour réfuter ses affirmations souvent erronées », écrit-il dans son livre *Origins of a Catastrophe: Yugoslavia and its Destroyers*. Mais, souligne-t-il aujourd'hui, « ce côté autoritaire et impitoyable qui l'a rendu capable d'une telle barbarie à l'égard des Albanais [du Kosovo] était déjà apparent pendant ses premières années à la tête de la Serbie. Par le contrôle totalitaire qu'il exerçait sur la Serbie – le gouvernement, la politique, l'économie, les médias –, il avait montré qu'il ne tolérerait aucun défi à son autorité ».

Mais George Bush, en fin de mandat et occupé sur d'autres fronts, n'avait guère d'appétit pour la Yougoslavie en ébullition. Et lorsque l'administration Clinton, arrivée au pouvoir début 1993, commence à s'y intéresser, la région est déjà à feu et à sang. Richard Holbrooke s'y est rendu l'année précédente dans le cadre d'une mission humanitaire. En août 1995, il y retourne comme émissaire de Washington et rencontre pour la première fois Slobodan Milosevic, qu'il trouve « intelligent, plein de charme et fuyant ». M. Holbrooke, lui-même ni un tendre ni un naïf, raconte aujourd'hui qu'il avait envie de se laver les mains chaque fois qu'il serrait la main du leader serbe mais ne consacre pas moins de six passages de son livre au « charme » de Milosevic.

Les négociations de Dayton, fin 1995, constituent l'apogée de Slobodan Milosevic comme interlocuteur privilégié des Américains : pour qu'il amène les Serbes de Bosnie à la table des négociations – du moins pas ceux qui, comme le général Mladic ou Radovan Karadzic, ont été inculpés de crimes de guerre par le Tribunal pénal international –, les Occidentaux ferment les yeux sur son rôle dans les exactions perpétrées dans les Balkans depuis plus de trois ans. Les

responsables américains ne sont pas dupes. Ils le traitent sans enthousiasme, mais en partenaire. Les accords de Dayton sur la Bosnie sont signés. On a soigneusement évité d'inscrire le Kosovo à l'ordre du jour, même si les Américains affirment avoir formulé quelques avertissements à Dayton.

NOUVELLE GRADATION

Lorsque le drame du Kosovo s'amplifie, Richard Holbrooke retourne à Belgrade, en octobre 1998. La perception américaine de Milosevic a évolué : de personnage antipathique mais néanmoins partenaire, il est devenu le dictateur à l'instinct de survie qui ne comprend que les rapports de force. « Les cimetières des Balkans sont remplis des promesses non tenues de Slobodan Milosevic », relève, agacé, Bill Clinton. On fait entendre les bruits de bottes et, sous la menace d'une intervention de l'OTAN, Milosevic accepte un « programme de vérification » au Kosovo, qui vaudra ce que l'on sait.

La participation américaine aux efforts visant à inculper Milosevic traduit une nouvelle gradation dans la perception du leader serbe par Washington : il était devenu l'homme avec lequel on ne peut plus faire affaire, celui qui ne comprend même pas les rapports de force. Le faire inculper, c'est l'écarter du paysage post-conflit, c'est ne pas avoir un nouveau Saddam Hussein sur les bras lorsque la guerre sera terminée. « Ce qui s'est passé aujourd'hui », commente Sandy Berger, le conseiller pour la sécurité nationale à la Maison Blanche, est un coup très grave pour lui et pour ses espoirs de survie sur la scène internationale ». Pour la première fois, jeudi, M. Berger a émis l'hypothèse « d'autres responsables susceptibles d'exprimer le point de vue de Belgrade ».

Sylvie Kauffmann

« Une guerre à huis clos » selon Reporters sans frontières

« QUASIMENT tous les correspondants des médias occidentaux ont dû quitter le Kosovo après les premiers jours de bombardements », rappelle l'association Reporters sans frontières (RSF) dans un rapport sur la censure en Yougoslavie, publié mardi 25 mai. Déclarés indésirables par les autorités serbes, la plupart des journalistes étrangers ont été expulsés, parfois même après avoir subi des violences des forces serbes.

« Quelques représentants de la presse internationale dont des journalistes de télévision grecs [ont été] néanmoins autorisés à rester » au Kosovo après le 24 mars, écrit RSF. Mais ils sont « confinés à l'Hôtel Grand de Pristina, où siège le Centre d'information serbe qui organise parfois des déplacements sur le terrain ». Leur séjour est « soumis à de nombreuses restrictions » et « nécessaire l'aval des responsables de la province et du directeur du Centre

d'information serbe ». Les journalistes kosovars de langue albanaise sont, quant à eux, « devenus depuis le début des frappes aériennes de l'OTAN les premières cibles des représailles serbes ». Ils ont fui la province ou bien se cachent pour échapper aux paramilitaires. Seules les incursions clandestines au Kosovo d'une poignée de journalistes occidentaux qui ont suivi des troupes de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) ont permis de décrire la situation dans des zones – limitées – de la province tenues par les combattants kosovars.

L'absence d'informations directes, vérifiées indépendamment sur place, portant sur les exactions commises par les forces serbes dans la province s'explique aussi par le contrôle que les autorités yougoslaves veulent imposer aux journalistes se trouvant à Belgrade. « Les journalistes étrangers présents à Belgrade ont pour consigne de ne

pas se déplacer hors de la capitale sans autorisation militaire ; les photographes et les équipes de télévision doivent demander à l'armée une autorisation de filmer et faire visionner leur cassette », indique le rapport de RSF.

En outre, depuis des années, les autorités de Belgrade ne délivrent des visas et des accréditations qu'au compte-gouttes.

Quant aux journalistes serbes, ils subissent « une censure de fait, imposée à l'ensemble des médias qui, par crainte des repressions, ne publient que les communiqués officiels du gouvernement et de l'état-major de l'armée », constate RSF. Les violences commises au Kosovo ont ainsi lieu, depuis deux mois, sans témoins extérieurs indépendants, dans « un huis clos » que seuls les récits de réfugiés ont pu partiellement briser.

N. No.

La défense européenne au cœur du sommet franco-allemand de Toulouse

Avec Londres, Paris et Bonn s'efforcent de concrétiser le projet de doter l'Union d'une « capacité autonome d'action ». En revanche, les divergences restent entières sur l'opportunité de se fixer des objectifs contraignants en matière de lutte contre le chômage

L'« esprit de Saint-Malo », où s'était tenu un sommet franco-britannique qui avait jeté les bases d'une relance de la politique de défense européenne, sera présent chez Gerhard Schröder, Jacques Chirac et Lionel

Jospin lors du sommet franco-allemand de Toulouse les 28 et 29 mai. Le conflit du Kosovo aidant, la présidence allemande souhaite que des avancées significatives dans ce domaine puissent être entérinées à

l'occasion du sommet de Cologne, le mois prochain. Les discussions franco-allemandes risquent en revanche d'être plus difficiles s'agissant du pacte européen pour l'emploi, Bonn étant nettement

moins enclin que Paris à fixer des objectifs contraignants en matière de lutte contre le chômage. Cette rencontre bilatérale devrait enfin servir à dissiper certains contentieux et à donner un contenu

concret à la volonté des deux pays de rapprocher davantage leurs sociétés civiles. Des initiatives devraient être annoncées en matière de politique d'information réciproque.

LA DÉFENSE européenne va être le grand sujet de la rencontre entre les gouvernements français et allemand qui se retrouvent, vendredi 28 et samedi 29 mai à Toulouse, pour le premier de leurs deux sommets annuels. En pleine guerre du Kosovo et à quelques jours du conseil européen de Cologne, Paris et Bonn ont l'intention de rendre publiques des propositions qui sont le fruit d'un travail approfondi réalisé de concert avec Londres à la suite de la déclaration franco-britannique de Saint-Malo (décembre 1998).

Cette déclaration est considérée comme un tournant européen. Le traité d'Amsterdam, qui est entré en vigueur le 1^{er} mai, avait bien ouvert la voie à l'élaboration d'une défense commune. Mais pour la première fois, les Britanniques, à l'initiative de Tony Blair, reconnaissent à Saint-Malo la nécessité pour l'Union de disposer d'une « capacité autonome d'action », « appuyée sur des forces militaires crédibles », afin de répondre aux crises internationales.

Ils acceptaient l'idée que l'Union puisse recourir, selon les cas, soit aux moyens de l'OTAN, soit à des moyens propres, et se dote en conséquence de capacités propres d'évaluation et de planification pour être prête dans tous les cas de figure.

UN PAS EN AVANT

Cette avancée, saluée par l'Allemagne, a permis d'accomplir un travail substantiel tant sur les aspects opérationnels qu'institutionnels. Le gouvernement allemand, qui assure la présidence de l'Union, espère bien que le sommet de Cologne permettra de vaincre les réticences de nombreux petits pays. En soulignant les problèmes politiques que pose l'extrême dépendance des Européens vis-à-vis des Américains dès lors qu'ils s'agit d'engager des moyens militaires importants, la guerre du Kosovo devrait faciliter un pas en avant.

Français et Allemands semblent aujourd'hui sur la même longueur d'onde sur ce terrain. Le Conseil

franco-allemand de défense, qui se réunira au sommet samedi matin, en présence du chancelier Schröder, du président Chirac et du premier ministre, Lionel Jospin, devrait s'en faire le reflet. Il y sera aussi question de redonner un peu de souffle au corps d'armée européen, qui n'a jamais fonctionné de manière satisfaisante.

Cette entente devrait permettre aux dirigeants français et allemands, qui ont eu ces derniers mois quelques difficultés à se comprendre, notamment lors des négociations sur le financement de l'Union, de reprendre un dialogue plus serein en prévision des prochaines échéances européennes. La réunion de Toulouse devrait notamment permettre

d'ajuster les positions sur le lancement des négociations sur la réforme du fonctionnement des institutions européennes.

Des discussions moins faciles sont attendues sur le pacte européen pour l'emploi, qui devait à l'origine être arrêté au sommet européen de Cologne. Depuis le départ de son ancien ministre des finances, Oskar Lafontaine, le chancelier Schröder paraît beaucoup moins enthousiaste que ses partenaires français sur l'opportunité de se fixer des objectifs trop contraignants en matière de lutte contre le chômage.

NOUVELLES INITIATIVES

Après les tâtonnements inévitables dus à l'installation d'une nouvelle coalition à Bonn, et alors que la présidence allemande de l'Union touche à sa fin, la rencontre de Toulouse pourrait ainsi être utilement mise à profit pour faire un bilan et repartir sur des bases claires. Dans l'effusion qui avait suivi le changement de gouvernement à Bonn, il avait été

convenu, au sommet de Potsdam, de procéder à une évaluation des moyens à mettre en œuvre pour permettre aux deux sociétés d'être mieux associées à la bonne marche de la relation commune.

Des initiatives seront annoncées pour permettre de faciliter l'information réciproque. Un nouveau forum, associant le plus possible d'acteurs des sociétés civiles, doit être mis en place, dont la première manifestation, cet automne, sera un travail de réflexion en commun sur l'impact de la société de l'information. L'Office franco-allemand pour la jeunesse, qui vient de changer de direction, cherche aussi à faire peau neuve, à développer ses activités dans la perspective des futurs élargissements de l'Union vers l'Europe centrale. Dans cette optique, son siège, installé jusqu'à présent à côté de Bonn, devrait être transféré à Paris avec une antenne à Berlin, où le gouvernement allemand s'installera cette année.

Henri de Bresson

L'Allemagne de Gerhard Schröder est devenue un partenaire récalcitrant

BONN

de notre correspondant

A l'ouverture du sommet franco-allemand de Toulouse et huit mois après l'arrivée de M. Schröder au pouvoir, les relations franco-allemandes sont tout sauf idylliques. On est loin de l'enthousiasme français qui avait salué l'arrivée de la gauche en Allemagne. Nul n'ose rappeler les espérances du sommet de Potsdam, en décembre 1998, lorsque les deux gouvernements avaient fait connaissance. A l'époque, Français et Allemands avaient affirmé leur volonté de résoudre ensemble les difficultés qui s'annonçaient. Mais bien des dossiers techniques ont tourné à l'affrontement, qu'il s'agisse du nucléaire, de la réforme de la politique agricole commune, du partage du fardeau pour accueillir les réfugiés kosovars, ou, dernièrement, de l'explosion du partenariat industriel Deutsche Telekom-France Telecom.

Avec Gerhard Schröder, les Français ont découvert que l'Allemagne avait changé. Pendant les années qui ont suivi la réunification, cette évolution a été masquée par la bonhomie européenne de Helmut Kohl. L'Europe était concentrée sur la marche vers l'euro et l'on ne s'est pas aperçu que l'Allemagne, consciente de son rôle leader en Europe, n'était plus

systématiquement le bon élève européen. L'arrivée du nouveau chancelier, décomplexé sur le passé allemand, qui a répété vouloir défendre les intérêts de l'Allemagne « comme font les autres pays », a fait tomber le masque.

De vieilles phobies resurgissent et des ouvrages au titre révélateur, sont publiés comme *De la prochaine guerre avec l'Allemagne*, de Philippe Delmas (éditions Odile Jacob), ou *Voyage au bout de l'Allemagne. L'Allemagne est inquiétante*, d'Alain Griotteray et Jean de Larosan (éditions du Rocher).

VOLONTÉ DE PUISSANCE

La nouvelle Allemagne a ainsi voulu imposer à la France l'arrêt des contrats de retraitement de déchets nucléaires sans verser d'indemnités. Les nouveaux patrons allemands sont prêts à rompre du jour au lendemain des négociations ou des alliances avec leurs partenaires français, que ce soit dans les télécommunications, la bourse ou l'aéronautique. Autant de « trahisons » qui seraient le signe d'une volonté de puissance allemande, affichée chez les industriels, plus discrète chez les politiques.

En Allemagne, on essaie de dramatiser la situation, expliquant que les Français portent leur part de responsabilité. La France n'a

toujours pas privatisé entièrement son industrie aéronautique, suscitant des craintes légitimes chez les Allemands ; la Bourse de Paris a toujours rechigné à faire de vraies alliances ; dans les télécommunications, le temps n'est sans doute plus aux Meccano industriels pilotés par les ministères. L'idée de créer des champions industriels européens ne correspond plus à l'air du temps en Allemagne, où une nouvelle génération de patrons regarde outre-Atlantique.

L'une des erreurs fondamentales de Potsdam a été de croire qu'appartenir à la même famille politique suffirait à résoudre les problèmes. Il n'en a rien été, parce que les intérêts nationaux ont refait surface, mais aussi parce que la social-démocratie et le nouveau centre de Gerhard Schröder sont fort différents du socialisme et de la gauche plurielle de Lionel Jospin. La gauche française s'est entichée du Sarrois Oskar Lafontaine,

alors ministre des finances et président du SPD, sans vouloir voir que celui-ci représentait une tendance économique marginale en Allemagne et que ses bonnes dispositions à l'égard de la France ne correspondaient pas à celles de son parti. La visite cet hiver de Bodo Hombach, bras droit du chancelier Schröder et chef de file de la minorité « libérale » du SPD, au siège du parti socialiste, s'est mal passée.

INQUIÉTUDES

Réciproquement, à la chancellerie, Lionel Jospin ne jouit pas d'une image très « moderne », et sa décision d'imposer les 35 heures est considérée comme une grave erreur. Aucun projet commun ne voit réellement le jour, et si les deux gouvernements font mine de vouloir lutter ensemble contre le chômage en Europe, le dossier a du mal à prendre de la consistance. A quelques jours du sommet euro-

péen de Cologne, les Allemands restent de prendre des engagements chiffrés pour le chômage des jeunes et de longue durée. Si les Français s'inquiètent, d'autre part, d'un renouveau nationaliste outre-Rhin, les Allemands ont la même inquiétude vis-à-vis de leur partenaire. Ils ont été déçus de voir que la « patrie des droits de l'homme » était particulièrement frileuse dans l'accueil des réfugiés kosovars et refusait un partage européen du fardeau. Ils ont regretté de ne pas participer plus activement à la conférence de Rambouillet sur la Yougoslavie, co-présidée par la France et la Grande-Bretagne, alors qu'ils exerçaient la présidence de l'Union européenne.

Les Allemands ont encore le sentiment de n'être toujours pas traités comme des partenaires à part entière en politique étrangère. Enfin, le président de la République, interlocuteur final en période de cohabitation pour les affaires in-

ternationales, est jugé déconcertant. En dépit de relations chaleureuses avec M. Schröder, Jacques Chirac est un partenaire difficile : il avait déjà irrité Helmut Kohl en reprenant les essais nucléaires en 1995 et en supplantant, sans l'en avertir, la conscription. En mai 1998, la polémique sur la nomination du président de la Banque centrale européenne avait valu à M. Kohl une humiliation publique. Au sommet européen de Berlin en mars, constatant que M. Schröder était dans l'obligation politique d'obtenir un accord, M. Chirac a poussé jusqu'au bout son avantage et a refusé de faire un geste envers les Allemands qui demandaient, non sans raison, une réduction de leur contribution au budget européen. « Il a préféré la vache allaitante à la grandeur de l'Europe », entend-on au ministère des affaires étrangères allemand.

Arnaud Leparmentier

La liste des nouveaux commissaires européens se dessine

BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Romano Prodi, le président de la prochaine Commission européenne, désigné fin mars à Berlin par les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze, puis investi par l'Assemblée de Strasbourg, consulte activement afin de constituer son équipe. Des noms circulent, au point qu'un collège virtuel est pratiquement en place, avec, s'il était confirmé, un niveau de notoriété des intéressés plutôt élevé.

Les deux Français ainsi pressentis sont, côté gouvernement, Pascal Lamy, ancien directeur de cabinet de Jacques Delors à Bruxelles, actuellement numéro deux du Crédit lyonnais, qui succéderait donc à Edith Cresson, et, côté opposition, le gaulliste Michel Barnier, sénateur de Savoie, ancien ministre des affaires européennes en 1996 et en 1997, qui remplacerait Yves-Thibaut de Silguy, actuellement chargé des affaires économiques et monétaires. Mais rien n'est décidé. Le nouveau chef de l'exécutif bruxellois a demandé aux gouvernements qu'aucune annonce formelle ne soit faite avant le 14 juin, date de l'élection du nouveau Parlement européen.

Les chefs d'Etat et de gouvernement respectent d'autant plus volontiers la consigne que, depuis que le traité d'Amsterdam est entré en vigueur, le 1^{er} mai, le président désigné a la faculté de résuser tel ou tel candidat proposé. En outre, les tractations entre M. Prodi et chacun des gouvernements ne portent pas uniquement sur la personnalité des hommes et des femmes désignées, mais aussi sur les fonctions. La France – mais

elle n'est pas la seule – vise la politique commerciale, la concurrence ou l'élargissement. Tel ou tel gouvernement pourra être tenté d'abandonner un candidat aujourd'hui bien placé, si c'est la condition nécessaire pour s'assurer un département convoité.

Autre facteur de nature à susciter des surprises, la nécessaire prise en compte par le président désigné des états d'âme du futur Parlement. Celui-ci devra donner son investiture à l'ensemble du collège après audition individuelle de chacun de ses membres par les commissions parlementaires compétentes. Elles auront lieu début septembre, et la plupart des observateurs prévoient alors une levée de rideau en fanfare : le Parlement, qui est parvenu à faire chuter la Commission Santer, va chercher à marquer de nouveaux points. Un moyen d'y parvenir est d'essayer de s'arroger, à l'occasion des auditions, un droit de censure individuel à l'égard des commissaires.

Ces joutes pourraient commencer avec les commissaires issus du précédent collège. Désignés comme globalement irresponsables par le « comité des sages », ils ne seront a priori pas spécialement en odeur de sainteté auprès de la nouvelle Assemblée. Si l'on s'en tient aux pronostics actuels, quatre des vingt membres de la Commission Santer devraient, avec l'appui de leur gouvernement, briguer un second mandat : il s'agit du Britannique Neil Kinnock, qui était chargé de la politique des transports, de la Danoise Ritt Bjerregaard, responsable de l'environnement, de l'Italien Mario Monti, professeur d'économie comme Romano

Prodi, et enfin du Finlandais Erkki Liikanen, qui assurait la tutelle du budget et de l'administration. Il n'est pas exclu que la ou les commissions compétentes de l'Assemblée considèrent que M. Liikanen, compte tenu de ses fonctions, a une part de responsabilité dans les dérives ayant marqué la gestion de la Commission.

Outre M. Kinnock, qui a été longtemps le président du Parti travailliste, Londres veut désigner Chris Patten, l'ancien gouverneur de Hongkong qui, outre un côté « glamour » appréciable dans une société européenne un peu terne, jouit d'une excellente réputation d'européen convaincu. En Allemagne, le contrat de coalition autorise les « Verts » à briguer un poste de commissaire. Il s'agirait de Michele Schreyer, ancien sénateur de Berlin, compétente, « réaliste » – comme on dit en Allemagne pour distinguer ses semblables du clan des écologistes les plus intégristes – mais sans expérience européenne. Du côté du SPD (il n'y aurait donc pas, pour la première fois depuis 1957, de commissaire chrétien-démocrate), le favori semble être Günther Verheugen, l'actuel ministre d'Etat chargé des affaires européennes.

« M. PESC »

Mais les jeux ne sont pas forcément faits, M. Verheugen pouvant peut-être aussi poser sa candidature au poste de « M. PESC » (politique étrangère et de sécurité commune) créé par le traité d'Amsterdam et dont le titulaire doit être désigné lors du Conseil européen de Cologne, début juin. Si cette tentative réussissait, Monika Wulf-Mathies, l'actuel commissaire à la politique régio-

nale, dont les qualités professionnelles ne sont pas contestées mais qui a été épinglée dans les « affaires », pourrait garder son poste.

Ce sont des personnalités de premier plan que Madrid envisage d'envoyer à Bruxelles : pour la droite, l'actuel ministre de l'Agriculture, Loyola de Palacio, avec cependant une réserve en raison d'une enquête sur des détournements de subventions qui toucherait certains de ses proches. A gauche, Pedro Solbes, un ancien ministre des finances, qui est aussi candidat, avec d'excellentes chances, à la présidence de la Banque européenne d'investissement (BEI). Si le gouvernement espagnol décide qu'il ne faut pas renoncer à la BEI, le poste de commissaire pourrait revenir à Carlos Westendorp, l'actuel représentant de la communauté internationale en Bosnie, ancien ministre des affaires étrangères et candidat, lui aussi, à la fonction de « M. PESC » !

En Belgique, la désignation du commissaire dépendra des résultats des élections, le choix se faisant alors probablement entre l'ancien ministre des finances social-chrétien Philippe Maystadt, parfait connaisseur des dossiers européens, et Philippe Busquin, le président du PS. C'est également un président de parti, le libéral Frits Bolkestein, qui tient la corde aux Pays-Bas, où cependant la crise politique brouille les cartes. On cite encore les noms du député européen Ben Fayot pour le Luxembourg et de Maire Geoghe-Queen – une femme – pour l'Irlande.

Philippe Lemaître

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT	
ISM	FULLY ACCREDITED *
<p><i>Pour cadres et dirigeants de 30 à 45 ans, diplômés de l'enseignement supérieur, le seul MBA accrédité USA Europe compatible avec votre vie professionnelle :</i></p> <p>ieMBA International Executive Master of Business Administration</p> <p>■ 520 h de formation intensive en management international :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 10 séminaires mensuels à PARIS ● 2 mois à NEW YORK et thèse ● ieMBA accrédité * 	
◆	
<p>MBA Master of Business Administration in International Management</p> <p>■ Diplômés de l'enseignement supérieur, 27 à 35 ans, avec expérience professionnelle</p> <p>■ 12 mois dont 8 mois en FLORIDE : MBA accrédité *</p>	
◆	
<p>DBA Doctorate of Business Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour cadres ou dirigeants, 35 à 45 ans, titulaires d'un MBA ou équivalent ■ Sur une période de deux ans, compatibles avec votre vie professionnelle : <p>Séminaires intensifs spécialisés et thèse : DBA accrédité *</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Certificats : finance & marketing : 120 heures</p>	
<p>International School of Management 148, rue de Grenelle, 75007 Paris Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08 Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA Internet : http://ism-mba.edu email : info@ism-mba.edu</p>	
ISM	

Le Pakistan annonce avoir abattu deux avions de l'armée de l'air indienne au Cachemire

L'Inde confirme la perte de ses Mig et parle de « riposte mesurée »

Alors que se poursuivent les opérations de ratisage de l'armée indienne contre plusieurs centaines de guérilleros musulmans infiltrés au Ca-

chemire depuis le Pakistan voisin, Islamabad a annoncé, jeudi 27 mai, avoir abattu deux Mig indiens qui auraient violé son espace aérien. New

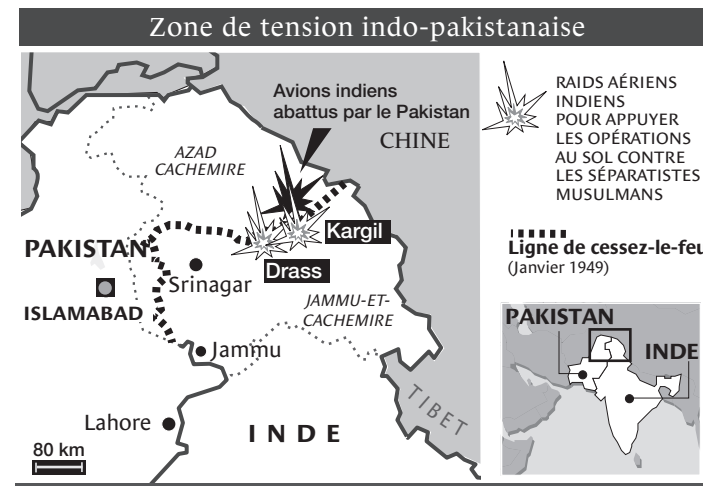
Delhi a confirmé la perte de ses appareils mais a nié toute violation de frontière, et entend riposter « avec une fermeté mesurée ».

LA PERTE de deux avions de l'Indian Air Force, dont au moins un aurait été abattu par la défense anti-aérienne pakistanaise, vient de provoquer un brusque regain de tension au Cachemire où se poursuivent des opérations de l'armée indienne contre plusieurs centaines de guérilleros musulmans retranchés en haute altitude. Alors que les appareils de l'armée de l'air indienne s'apprêtaient, jeudi 27 mai, à attaquer pour la seconde journée consécutive des maquisards infiltrés depuis le Pakistan voisin, le Pakistan affirme avoir abattu un Mig-27 et un Mig-21 indiens. L'un des pilotes a été tué, l'autre, qui a pu s'éjecter, a été capturé et sera, selon les autorités d'Islamabad, « traité en prisonnier de guerre ». Vendredi, les raids aériens se sont poursuivis, et un hélicoptère de l'armée indienne a été abattu à son tour par la défense anti-aérienne pakistanaise.

Le Pakistan affirme que les deux avions ont été abattus dans son espace aérien, les combats ayant lieu dans une zone toute proche de la ligne de démarcation séparant les Cachemire pakistanaise et indien depuis la fin de la première guerre entre les deux pays, en 1949.

L'Inde a reconnu la perte de ses avions mais nié que ses appareils aient survolé le territoire pakistanaise. L'armée de l'air indienne affirme en outre que le premier Mig a été victime d'un incident technique et que son ailier, cherchant à localiser la zone où le pilote de l'avion accidenté s'était parachuté, a alors été abattu par un missile sol-air pakistanaise.

Les incidents de frontière entre les armées de deux « frères ennemis » du sous-continent indien sont fréquents dans ce Cachemire pour lequel New Delhi et Islamabad se sont



affrontés deux fois en un demi-siècle. Mais cette fois-ci, il ne s'agit plus seulement de duels d'artillerie mais d'opérations aériennes, ce qui est plus grave. Même si, de part et d'autre, il est clair que l'on s'emploie à éviter toute escalade.

SÉPARATISTES MUSULMANS

« Il n'y a pas de guerre déclarée par le Pakistan ou l'Inde, mais l'intrusion des avions était un acte de guerre », a estimé le général Anis Bajwa, chef adjoint de l'état-major général de l'armée pakistanaise. « Nous ripostons avec une fermeté mesurée », a déclaré, jeudi, au Monde, le ministre des affaires étrangères, Jaswant Singh, qui était en visite officielle en France. « Mais il est stupide [de la part du porte-parole de l'armée de l'air pakistanaise] d'affirmer que nos avions aient survolé le territoire pakistanaise », a-t-il ajouté.

L'Inde accuse traditionnellement son voisin d'armer des séparatistes musulmans cachemiris épaulés par

des soldats de l'armée pakistanaise et des talibans venus d'Afghanistan. Le Pakistan le nie, affirmant simplement apporter un soutien politique et moral à ces combattants en lutte contre l'Inde dans ce territoire à majorité musulmane qu'Islamabad revendique. La guérilla au Cachemire indien a fait quelque vingt-cinq mille morts en dix ans. Si l'on

assiste, depuis quelques années, à une baisse des activités des séparatistes, les incidents entre l'armée et les maquisards restent fréquents. Cette fois-ci, près de quatre cents guérilleros se sont infiltrés au nord du Cachemire, dans la région du Ladakh où l'armée indienne affirme avoir tué cent soixante-dix membres de ces groupes armés depuis le début du mois de mai.

Ces incidents risquent-ils de faire voler en éclats le timide réchauffement des relations entre les deux pays depuis le voyage au Pakistan, en février, du premier ministre indien, Atal Behari Vajpayee ? Prudent, le ministre des affaires étrangères, Jaswant Singh, ne le pense pas : « Cela n'aura pas de conséquences très importantes. Nous sommes engagés avec le Pakistan dans un processus de longue durée destiné à corriger les erreurs du passé. Nous irons progressivement vers la normalisation mais il y aura toujours des revers. Pour nous, le défi à relever c'est de faire face à de tels revers tout en n'oubliant pas le but ultime, qui est la paix ».

Bruno Philip

Les droits de l'homme sont bafoués en Tunisie

Des avocats, journalistes et syndicalistes militant pour la défense des droits humains sont harcelés ou emprisonnés

HUIT ORGANISATIONS de défense des droits de l'homme se disent « gravement préoccupées par les événements récents en Tunisie et notamment par l'intimidation et le harcèlement dont font l'objet de plus en plus fréquemment les défenseurs des droits humains » en particulier ceux qui « cherchent à exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association ». Dans un communiqué publié mercredi 26 mai à Paris, les huit organisations citent plusieurs cas « d'intimidations et de harcèlements ».

Parmi les personnes inquiétées sous des formes diverses allant jusqu'à l'arrestation, le communiqué cite « l'avocate des droits humains, Radhia Nasraoui et ses vingt coïnculpés », Taoufik Ben Brik, journaliste et membre du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNTL), Omar Mestiri, secrétaire général du CNLI, Khemais Ksila, vice-président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) et des membres de sa famille. Najet Yacoub, avocate et membre de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), Najib Hosni, avocat des

droits humains, Moncef Marzouki, ancien président de la LTDH et actuellement porte-parole du CNLI, et son frère, Mohamad Bedoui, ne sont pas non plus épargnés.

Les signataires – Amnesty International, le Committee to Protect Journalists, la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Human Rights Watch, le Lawyers Committee for Human Rights, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, l'Organisation mondiale contre la torture et Reporters sans frontières – demandent notamment aux autorités tunisiennes de « mettre fin immédiatement au harcèlement et aux intimidations dont sont victimes les défenseurs des droits humains, avocats, journalistes et syndicalistes », de libérer « immédiatement et sans conditions Khemais Ksila [emprisonné depuis septembre 1997] et Radhia Nasraoui [interdite de sortie du territoire depuis mars 1998] » et de mener « une enquête impartiale sur l'agression dont Taoufik Ben Brik a été victime » [le 20 mai, à son domicile, par trois individus munis de chaînes].

Les élections indonésiennes se préparent dans le calme, sauf à Atjeh

DJAKARTA

de notre envoyé spécial

Si la première semaine de la campagne pour les élections indonésiennes du 7 juin s'est déroulée, dans l'ensemble, dans un calme rassurant, il en va autrement à Atjeh, la province septentrionale de l'île de Sumatra, dont les tendances séparatistes sont exacerbées par une répression musclée des forces de l'ordre. Avançant des « raisons de sécurité », le ministre indonésien de l'intérieur, Syarwan Hamid, a évoqué, mercredi 26 mai, la « possibilité » d'un report du scrutin dans trois régences (districts) de cette province où l'islam est apparu dès le XIII^e siècle et où un mouvement indépendantiste, Atjeh Merdeka (Atjeh libre), semble bien implanté.

Le 3 mai, l'armée a ouvert le feu sur une foule qui protestait dans un village de la régence d'Atjeh-Nord, faisant au moins quarante et une victimes, selon le *Jakarta Post*. Les Atjehnaï, musulmans dévots et dont la province est contrôlée *de facto* par l'armée depuis plusieurs années, dénoncent la brutalité de la répression et ce qu'ils considèrent comme le pillage de leurs ressources par Djakarta. Ils réclament des enquêtes sur les abus dont ils ont été victimes. C'est ainsi qu'Atjeh Merdeka a pris racine sur un fond d'irréductibilité qui s'appuie sur une vive résistance, dès le XIX^e siècle, à la colonisation néerlandaise.

Le président de la commission électorale provinciale a déclaré au *Jakarta Post* que 58 % seulement des Atjehnaï en âge de voter s'étaient enregistrés pour les élections, avec les taux les plus faibles dans les régences de Pidie (13,6 %) et d'Atjeh-Nord (22,5 %). « Pratiquement aucune activité électorale » n'a été rapportée, a-t-il ajouté, dans ces deux régences ainsi que dans celle d'Atjeh-Est, les trois régions les plus éprouvées par la répression des séparatistes censée avoir pris fin l'an dernier.

Avec 2,3 millions d'électeurs potentiels sur environ 130 millions, Atjeh n'est pas l'Indonésie et le boycottage du scrutin préconisé par Atjeh Merdeka ou son report n'y remet-

tront pas en cause le résultat général du vote du 7 juin. On peut en dire autant de possibilités analogues au Timor-Oriental, annexé unilatéralement par Djakarta en 1976, ou de l'Irian Jaya, autre province où un mouvement séparatiste préconise le boycottage. Si l'enregistrement des électeurs est lent dans ces régions (44 %, par exemple, au Timor-Oriental), ainsi qu'aux Moluques, théâtre de violences inter-religieuses au début de l'année, plus de 88 % des électeurs ont déjà été enregistrés dans l'ensemble de l'archipel indonésien.

L'été dernier, le général Wiranto, commandant en chef des forces armées et ministre de la défense, s'était rendu à Atjeh pour exprimer publiquement ses « excuses » à la suite des exactions commises par les forces de sécurité et qui auraient fait, de 1991 à 1998, plusieurs milliers de victimes.

ENTRAÎNÉS EN LIBYE

B.J. Habibie, successeur de Suharto à la présidence, a eu beau se rendre sur place en mars pour s'excuser à son tour, l'atmosphère ne s'est pas pour autant détendue. Aucun procès n'a encore eu lieu et une unité anti-émeute de cinq cents hommes a été récemment envoyée en renfort à Atjeh-Nord. Séparatistes et forces de l'ordre se renvoient la responsabilité des morts, comme ces six personnes tuées, le 25 mai, par des tireurs inconnus.

Les indépendantistes, dont certains cadres militaires ont été entraînés en Libye, affirment qu'ils ne sont pas des intégristes musulmans et que leur stratégie militaire se limite à la défense de communes contre des incursions de l'armée. Ils n'ont pas attaqué les industries de la province en dépit du fait qu'elles emploient essentiellement, disent-ils, des Indonésiens originaires d'autres provinces et dont la manne est récupérée par l'Etat. Ils veulent un référendum sur l'indépendance et estiment donc que le scrutin du 7 juin, dont l'objet est l'élection d'un Parlement indonésien, ne les concerne pas.

Jean-Claude Pomonti

Le gouvernement israélien sortant accélère la colonisation dans les territoires occupés

Colère des Palestiniens et silence d'Ehoud Barak

La multiplication des occupations sauvages en Cisjordanie par les colons israéliens suscite une colère croissante chez les Palestiniens. Jeudi

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Entouré d'un grillage qui empêche tout entrée intempestive, le site de 1,5 hectare ne paie pas de mine. Un bulldozer s'y active mollement, repoussant des cailloux et aplanissant le terrain sur lequel est prévu la construction de cent trente-trois logements. A gauche s'élève le minaret d'une mosquée, tandis que sur la colline d'en face se découpent les murailles de la Vieille Ville. Les alentours sont arabes, mais le site protégé arbore fièrement le drapeau israélien. Ici, au pied du mont des Oliviers, à Ras El-Amoud, en plein quartier arabe occupé et annexé par Israël en 1967, après la guerre de six jours, on construit pour des juifs et cela ne plaît guère à une population qui, obligée d'aller chercher ailleurs des logements trop peu nombreux, se sent petit à petit expulsée de ses quartiers traditionnels et, plus généralement, d'une ville, Jérusalem, dont elle entend faire aussi sa capitale.

Jeudi 27 mai, pour la énième fois, des manifestants sont venus protester contre ce projet immobilier – un de plus – financé par un milliardaire juif américain, Irving Moskowitz. Ils n'étaient que quelques dizaines, personnalités politiques palestiniennes conduites par Fayçal Hussein et Hanan Achraoui, auxquelles s'étaient mêlés quelques militants pacifistes israéliens. Les journalistes étaient là aussi sensiblement plus nombreux que les manifestants proprement dits. Brouillonne et parfois agressive, la police a entrepris de disperser tout le monde, journalistes comme manifestants, à coups de

27 mai, le gouvernement sortant israélien a par ailleurs étendu jusqu'à Jérusalem-Est annexée les limites territoriales de la plus importante

poing et de bourrade. Un journaliste de France 2 s'est retrouvé à l'hôpital, et une autre, d'une télévision égyptienne, a été fermement conduite au poste.

L'émotion palestinienne est encore contenue, mais on sent bien que cela pourrait ne pas durer. C'est que, ces dernières semaines,

Jeudi, le gouvernement sortant israélien est allé plus loin encore en étendant jusqu'à Jérusalem-Est les limites territoriales de la plus importante colonie juive de Cisjordanie, Maale Edumim, qui compte 20 000 habitants. Le ministre de la défense sortant, Moshé Arens, a signé un arrêt agran-

colonie juive de Cisjordanie, Maale Edumim. Le nouveau premier ministre, Ehoud Barak, reste pour l'instant silencieux sur le sujet.

se faire entendre. Dès le lendemain des élections, la direction palestinienne, réunie à Gaza sous la présidence de Yasser Arafat, a demandé « l'arrêt de toute activité de colonisation et de confiscation de terres de la part de colons ». Avant les élections, et pour ne pas susciter de confrontations aux conséquences indésirables, la radio palestinienne était, elle aussi, demeurée quasi muette sur les activités des colons. Depuis, elle multiplie les reportages à leur sujet.

M. Barak, qui hérite d'un dossier délicat, ne s'est pas exprimé publiquement sur le sujet ces jours derniers. Dans les grandes lignes, ses options sont pourtant connues : abandon des colonies les plus isolées, regroupement d'autres, et maintien en l'état de celles qui – les plus peuplées – sont également des points d'appui militaire potentiels en cas de menace venue de l'Est.

Au dire des anciens ministres et personnalités de droite qui se sont succédé auprès de lui pour discuter de leur éventuelle participation à la coalition gouvernementale, le nouveau premier ministre aurait tendu une oreille compréhensive aux inquiétudes des colons. En échange, et à en juger par les discussions qui agitent les rangs du Yehsa, l'organisation représentative des colonies juives de Cisjordanie, ces derniers seraient prêts à mettre de l'eau dans leur vin nationaliste, acceptant désormais l'existence des accords d'Oslo et quelques inévitables sacrifices.

Georges Marion

Benyamin Nétanyahou démissionne de la Knesset

Le premier ministre sortant, Benyamin Nétanyahou, a annoncé jeudi 27 mai sa démission du Parlement lors d'une réunion du comité central de son parti, le Likoud, à Tel-Aviv. Après sa défaite du 17 mai face au candidat travailliste Ehoud Barak, M. Nétanyahou avait déjà annoncé son retrait de la direction du Likoud. La décision de jeudi parachève son retrait de la vie politique. L'intéressé n'a pas dévoilé ses projets mais, d'après son entourage, il envisagerait de faire des conférences et d'écrire un livre.

Le ministre israélien sortant des affaires étrangères, Ariel Sharon, a été élu jeudi dirigeant provisoire pour trois mois du Likoud, lors de la même réunion. Parmi ces prétendants à la succession de M. Nétanyahou figurent le maire de Jérusalem, Ehud Olmert, et les ministres sortants Meir Shitrit, Silwan Shalom, Limor Livnat.

l'élection prévisible au poste de premier ministre d'Ehoud Barak, présenté comme désireux de conclure un accord de paix définitif avec les Palestiniens, a suscité les initiatives des colons qui ont multiplié les occupations de collines. Dans l'apparente indifférence d'un gouvernement complice, une vingtaine d'implantations nouvelles, extensions d'anciennes colonies ou créations de toutes pièces, ont vu le jour dans les semaines précédant les élections. Depuis le 17 mai, estime le mouvement israélien La Paix maintenant, six nouvelles implantations sont sorties de terre en Cisjordanie occupée.

dissant de 1 300 hectares le terrain municipal de la colonie, qui s'étend désormais de Jérusalem-Est à quasiment l'enclave palestinienne de Jéricho, coupant en deux la Cisjordanie.

Pour ne pas jeter de l'huile sur le feu et risquer de mettre en difficulté Ehoud Barak, dont ils espéraient la victoire, les Palestiniens étaient jusqu'ici demeurés discrets, évitant de manifester contre les initiatives des colons. Mais depuis quelques jours, excédés par la multiplication des prises de collines et sentant la possibilité d'un vent nouveau, ils protestent plus rudement, comme poussés par un sentiment de pouvoir désormais

La succession du président Menem plonge l'Argentine dans l'incertitude

BUENOS AIRES

de notre correspondante

Au milieu de turbulences économiques et de manifestations de mécontentement social, le président argentin Carlos Menem, au pouvoir depuis dix ans, affronte de durs revers politiques. Le succès de son rival, le gouverneur de la province de Buenos Aires, Eduardo Duhalde, au sein de son propre parti, marque le déclin du « ménémisme » et ouvre une difficile transition jusqu'à l'élection présidentielle du 10 décembre.

En moins de quinze jours, le chef de l'Etat argentin, Carlos Menem, a perdu deux de ses proches collaborateurs. Le ministre de l'éducation, Susana Decibe, a démissionné le 11 mai à la suite de violentes manifestations d'étudiants et d'enseignants protestant contre une réduction de 280 millions de dollars (265 millions d'euros) dans le budget de l'éducation. Pour la première fois, le gouvernement a cédé et renoncé à cette coupe budgétaire après avoir sollicité un allègement de ses obligations fiscales auprès du Fonds monétaire international.

Quelques jours plus tard, le ministre du travail, Erman Gonzalez, homme de confiance et ami de longue date de M. Menem, a dû abandonner son poste le 21 mai à la suite d'un retentissant scandale. Le fonctionnaire bénéficiait, outre son salaire de ministre de 9 000 dollars (8 500 euros), d'une retraite de privilège de 8 000 dollars, dans un pays où des milliers de retraités survivent avec de misérables pensions inférieures à 200 dollars (189 euros) par mois.

M. Gonzalez, qui a perdu son immunité ministérielle, pourrait en outre être mis en cause par la justice dans un autre scandale portant sur la vente illégale d'armes à la Croatie et à l'Equateur entre 1991 et 1995, et dans lequel sont impliqués d'autres hommes du président.

M. Menem qui, il y a encore peu, prétendait à une nouvelle réélection – qui lui est interdite par la Constitution – perd également du terrain face aux attaques de l'Alliance d'opposition (coalition regroupant le Parti radical et le centre gauche). Il subit également

au sein du Parti justicialiste (PJ, péroniste, au pouvoir) l'offensive de son principal rival, Eduardo Duhalde, gouverneur de la province de Buenos Aires, qui s'affirme comme le candidat le mieux placé dans la course à la présidence.

INQUIÉTUDES DES MARCHÉS

Lors des primaires dans la province de Buenos Aires, en mai, M. Duhalde l'a largement emporté sur Antonio Cafiero, l'homme de M. Menem. De son côté, Nestor Kirchner, farouche opposant au « ménémisme » et allié de M. Duhalde, a été réélu le 23 mai gouverneur de la province de Santa Cruz (Patagonie). Pour la première fois, l'Alliance d'opposition l'a emporté sur le parti officiel dans une province de l'intérieur du pays en gagnant largement, le 16 mai, l'élection au poste de gouverneur de San Juan (nord-ouest de Buenos Aires). En mars, les « ménémistes » ont également perdu leur fief traditionnel de Catamarca (nord du pays) face à un parti local.

La perte de pouvoir du chef de l'Etat et l'incertitude sur sa succes-

sion entraînent un climat d'inquiétude sur les marchés financiers. Cherchant à se différencier du président Menem face à l'électorat péroniste, M. Duhalde brandit l'étendard de la justice sociale en critiquant le modèle libéral et le FMI. Pour sa part, l'Alliance d'opposition ne remet pas en cause le modèle économique et revendique une croisade éthique contre la corruption qui apparaît comme le talon d'Achille de M. Duhalde. Dans un document adressé au FMI début mai, le ministre de l'économie, M. Roque Fernandez, a reconnu que l'activité économique avait reculé de 2,8 % au cours du premier trimestre et que le taux de chômage était en hausse.

Il a également annoncé une perte de 3 milliards de dollars (2,8 milliards d'euros) dans la collecte fiscale. A cela s'ajoute une baisse des exportations qui représente actuellement moins de 10 % du PIB. Dans ce contexte, les déclarations du 21 mai de l'influent financier George Soros – qui est aussi un des principaux investisseurs en Argentine – affirmant que le peso argentin était surévalué par rapport au dollar, ont entraîné un véritable tremblement de terre sur les marchés financiers avec une chute de 4,3 % de la Bourse à Buenos Aires.

Ces propos alarmants ont eu pour effet de resserrer les rangs au sein du gouvernement, comme dans l'opposition, pour rejeter toute dévaluation et pour défendre le système de convertibilité qui assure la parité du peso avec le dollar.

Christine Legrand

DETAILLANT GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS
Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...

MATELAS & SOMMIERS
Toutes dimensions - Fixes ou relevables SWISSFLEX - TRUCA - EPEDA - SIMONS DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...

CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC
Cuir - Tissus - Alcantara Steiner - Coulon - Duvivier - Sufren - Etc...
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France

MOBECO
247, rue de Belleville PARIS 75019 M° Télégraphe
50, avenue d'Italie PARIS 13 M° Pl. d'Italie
01.42.08.71.00 - 7j/7

Les croix d'Auschwitz enlevées par les autorités polonaises

VARSOVIE. Les trois cents croix, qui avaient été plantées depuis plus d'un an en lisière du camp d'extermination d'Auschwitz par des militants catholiques nationalistes, ont été enlevées, vendredi 28 mai, par les forces de l'ordre. La veille, le militant catholique nationaliste Kazimierz Switon avait annoncé avoir placé des explosifs pour empêcher la démolition par les autorités de la « chapelle » qu'il avait construite en lisière de l'ancien camp. La police a fait exploser les charges et arrêté le responsable. L'Eglise refuse un quelconque caractère religieux à cette « chapelle ». Le ministère de l'intérieur a signé jeudi un décret limitant toute construction et activité commerciale autour du camp, selon l'agence polonaise PAP. Ces décisions interviennent quelques jours avant la visite du pape Jean Paul II, attendu en Pologne le 5 juin. – (AFP, Reuters.)

La justice britannique autorisée à examiner la demande d'extradition d'Augusto Pinochet

LONDRES. « Mais laissez donc la procédure avancer un peu », a en substance lancé, jeudi 27 mai, un juge britannique aux avocats d'Augusto Pinochet en leur déniait la possibilité d'en appeler dès maintenant à la Haute Cour de Londres. Décidés à utiliser toutes les possibilités offertes par le droit anglais pour empêcher l'extradition de leur client vers l'Espagne, les défenseurs du « sénateur à vie » avaient entrepris d'obtenir d'abord la permission judiciaire de contester en Haute Cour et pour « irrationalité », la décision prise le 14 avril par le ministre de l'intérieur, Jack Straw, d'autoriser la poursuite de la procédure. Arguant que celle-ci n'en est encore qu'à ses préliminaires, que l'appel, nettement « prématuré » ne pourrait « que retarder une nouvelle fois sa mise en œuvre » et que le général Pinochet aura « bien d'autres occasions de défendre sa position », le juge Ognall a rejeté la demande des avocats. Sa décision ouvre la voie à un premier examen de la procédure d'extradition proprement dite, le 4 juin au tribunal de Bow Street. – (Corresp.)

La Thaïlande suggère une sortie

« acceptable » à l'impasse de l'OMC

BANGKOK. La Thaïlande espère toujours en la victoire de son candidat à la direction générale de l'OMC, mais elle a évoqué, jeudi 27 mai, pour la première fois, la possibilité d'une porte de sortie « acceptable » si le blocage perdure. Le gouvernement s'est déclaré disposé à accepter un retrait de son postulant, le vice-premier ministre Supachai Panitchapakdi, à condition que le processus de sélection redémarre à zéro. Une telle solution, qui permettrait à la Thaïlande de sauver la face, suppose que l'adversaire de M. Supachai, le Néo-Zélandais Mike Moore, accepte lui aussi d'abandonner la course. L'instance exécutive de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Conseil général, a encore échoué mercredi à Genève dans sa tentative de choisir par consensus son nouveau patron. – (AFP)

Les banques centrales critiquent la dérive budgétaire italienne

BRUXELLES. Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a vivement critiqué jeudi 28 mai l'accord conclu par les ministres des finances de l'Union européenne de permettre à l'Italie de s'écarter de son objectif initial de déficit budgétaire en 1999. Lors du conseil Ecofin qui s'est tenu à Bruxelles lundi, l'Italie s'était vue autorisée à porter son déficit, de 2 % à 2,4 % de son PIB. Il s'agit d'une décision qui va « dans la mauvaise direction » a affirmé M. Trichet. Alors que la pression monte pour pousser le gouvernement italien à réduire son déficit budgétaire, cette décision « a pris la Banque centrale européenne par surprise ». La veille, le président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, avait mis en garde contre le relâchement des objectifs budgétaires en Europe. « Si cette tendance se généralisait, l'euro en pâtirait » a-t-il déclaré. – (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : le roi Fahd**, hospitalisé pour la quatrième fois en un an, a subi avec succès jeudi 27 mai une intervention chirurgicale pour éliminer une congestion sanguine à l'œil, a annoncé le palais. Frappé en novembre 1995 d'une embolie cérébrale, le roi, âgé de quatre-vingts ans, a multiplié depuis les problèmes de santé et le pouvoir est exercé de fait par le prince Abdullah. – (AFP)

■ **IRAN : le comité iranien contre la répression et le terrorisme d'Etat** a exprimé ses inquiétudes « quant au sort » du secrétaire général de l'Union nationale des étudiants iraniens, Manouchehr Mohamadi et de trois de ses accompagnateurs, « enlevés le 25 mai dans l'enceinte de l'université de Téhéran ». Dans un communiqué publié jeudi 27 mai à Paris, le comité indique que l'enlèvement de M. Mohamadi, qui « représente la tendance laïque du mouvement étudiant », et de ses accompagnateurs a eu lieu après des affrontements à l'université entre l'UNEI et « les groupes répressifs du Hezbollah soutenus par les forces de l'ordre ».

à 5 min de PARIS
LE 1er SUPERMARCHÉ DE L'AUTOMOBILE
500 occasions récentes en stock permanent au meilleur prix

TOUR PLEYEL à 300 m
ARRIVAGE NOUVEAUTÉ TOUTES MARQUES
MÉTRO Mairie de St Ouen à 300 m

ST DENIS
ST OUEN
PARIS

STATION SERVICE
SERVICE APRÈS VENTE
PARKING VISITEURS 70 places

ENTRÉE
PEUGEOT CITROËN OPEL
FORD SEAT FIAT
RENAULT

BREAK MONOSPACE
RETOUR SAISIE
ARRIVAGE CEE
ATELIER DE PRÉPARATION

VÉHICULES RÉCENTS MOINS DE 5000 Kms
ACCUEIL COMMERCIAL

227, bd Anatole France 93200 St DENIS - 01 49 33 60 90
De PARIS : Pte de St Ouen, aller à la Mairie de St Ouen, puis 300 m

NOUS ACHETONS COMPANT VEHICULES RECENTS années 94 à 98 25000km/an pour diesel - 15000 km/an pour essence
CONTACTER M. MERCIER 01 49 33 60 86 - 01 49 33 60 90

Géant OCCASIONS TOUTES MARQUES

NORDSUD

Canapé "YANG" de Valérie Dementhon

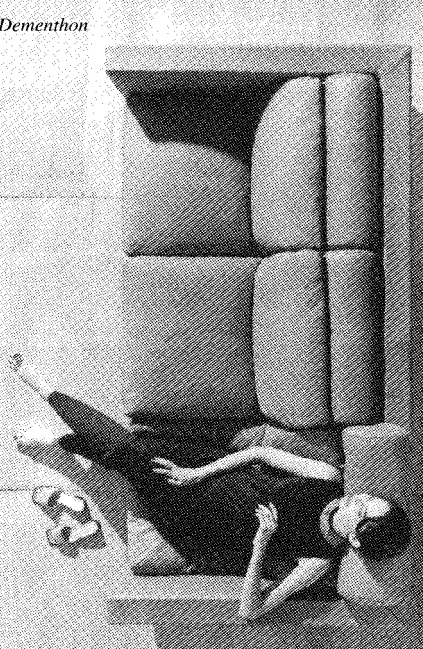
Calme,
Respirez...

Luxe,
Voici un canapé au confort d'exception d'une impeccable ligne basse.

Volupté,
Cuir, force de la matière.

Appui-tête breveté

NORD SUD
15, rue de Bourgogne
F- 75007 PARIS
Tél. : 01 53 59 59 50



LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

Lionel Jospin et Tony Blair chantent ensemble leurs « valeurs » sociales

Le premier ministre français et son homologue britannique se sont retrouvés, au meeting européen de Paris, pour défendre l'identité sociale de la gauche et pour dénoncer une droite attachée aux seules vertus du marché. Gerhard Schröder s'est borné à un hommage à la Révolution

L'UN A JOUÉ les faux jaloux, l'autre les faux modestes. « Pour François Hollande, quel plateau ! », s'est exclamé Lionel Jospin, jeudi



27 mai, au Palais des sports à Paris, au rassemblement des socialistes européens, en contemplant les cinq chefs de gouvernement qui l'avaient précédé : Viktor Klima (Autriche), Antonio Guterres (Portugal), Massimo D'Alema (Italie), Tony Blair (Grande-Bretagne) et Gerhard Schröder (Allemagne). « François Mitterrand, peut-être l'avait-il eu [en 1979], a remarqué le premier ministre, mais ni Laurent Fabius, ni Michel Rocard, ni moi n'avons le souvenir de visiteurs aussi prestigieux, fussent-ils du soir ! »

Auparavant, M. Hollande avait

souigné, en ironisant sur Nicolas Sarkozy et François Bayrou, réduits à rechercher la « bénédiction » du seul chef de gouvernement de droite disponible, l'Espagnol José Maria Aznar, que « c'est la première fois que les socialistes européens partent unis dans la bataille de l'élection européenne ».

ASSISTANCE ENTHOUSIASTE

Devant une assistance enthousiaste, même si les cinq mille personnes présentes n'ont pas rempli le Palais des sports, ne lésinant pas sur les ovations et les encouragements – « on va gagner ! », « tous ensemble, tous ensemble » –, la fête, animée par le groupe Tri Yann et scandée par les compliments de Jack Lang aux représentants de « l'Europe plurielle », s'est déroulée quasiment sans fausse note. A peine a-t-on relevé que Tri Yann entonnait « vive la liberté, vive la République » au mo-

ment de l'entrée du premier ministre britannique, ou que le chancelier allemand, pour cause de Kosovo, arrivait avec plus d'une heure de retard.

A peine a-t-on observé qu'en prenant place à la tribune, devant une rose géante couleur carmin, Jean-Pierre Chevènement, généralement impassible pendant les discours, se plaçait à l'autre extrémité du plateau, rassemblant les seize orateurs, les premiers de la liste Hollande ainsi que Pierre Mauroy, Laurent Fabius et Michel Rocard, loin de Jean-Michel Baylet. Quelques heures plus tôt, le président du Parti radical de gauche avait affirmé que « ça se passe mal » avec le Mouvement des citoyens.

A peine a-t-on entendu une poignée de Serbes, expulsée de manière musclée par le service d'ordre, interrompant le chancelier autrichien en brandissant des bande-



roles « OTAN assassins ». A peine a-t-on perçu des remous quand M. Blair s'est mis à « célébrer les valeurs de centre gauche ». Même si le Kosovo a pesé sur les interventions – chacun ayant salué l'inculpation de Slobodan Milosevic pour « crimes contre l'humanité », M. D'Alema y voyant une « confirmation du bien-fondé » de l'action de l'OTAN et M. Jospin une projection internationale de « l'indépendance de la justice » –, les dirigeants sociaux-démocrates ont surtout parlé de l'Europe sociale. Mario Soares et Felipe Gonzalez ont évoqué leurs séjours d'exilés à Paris, quand le Portugal et l'Espagne étaient des dictatures. John Hume, prix Nobel de la paix, a fait passer un souffle d'émotion en parlant du retour de la paix en Irlande du Nord.

« NUANCES POLITIQUES »

Les attaques les plus vives contre la droite sont venues là où on les attendait le moins. M. Klima a fustigé la droite qui « a mis en danger » l'Europe, s'en prenant à John Major

et Alain Juppé « qui empêchaient toute politique européenne de l'emploi ». S'exprimant en français, comme tous les orateurs à l'exception des chancelier allemand et autrichien, M. Blair a appelé à « vaincre l'idéologie de la droite (...), pour qui le marché est la solution de tous les problèmes ». « Nous devons faire en sorte que la droite ne revienne pas au pouvoir », a-t-il martelé.

Pour autant, la famille social-démocrate n'a pas dissimulé ses différences, notamment sur le Kosovo, M. D'Alema se montrant ouvert à une suspension des bombardements si elle était nécessaire « pour arriver à une solution politique ». « Nous pouvons diverger sur les votes et les moyens d'atteindre nos objectifs mais nous nous inscrivons dans la même perspective et nous avons les mêmes valeurs », a assuré M. Hollande. Devant l'ensemble de ses ministres socialistes, M. Jospin a reconnu des « nuances politiques » et des « différences de tempéraments nationaux ». « Aucun de ces hommes ne ressemble à l'autre, a-t-il affirmé. Ils sont différents (...) et en même temps ils ont une culture commune et appartiennent à cet immense et toujours jeune mouvement socialiste. »

A.M. Blair qui, après s'être déclaré « fier » d'avoir signé la Charte sociale européenne et introduit dans son pays le salaire minimum, invitait les sociaux-démocrates à « adapter [leurs] valeurs » aux réalités d'aujourd'hui, M. Jospin a répondu qu'ils doivent « adapter leurs moyens », mais « rester fidèles à leurs valeurs ». A.M. Schröder qui, flanqué d'un quasi-sosie de son homologue français comme traducteur, se livrait à un service minimal autour des « principes de la Révolution française » de liberté, égalité et fraternité, M. Jospin a suggéré, à une semaine du sommet de Cologne, d'être « plus audacieux » sur l'emploi.

Michel Noblecourt

Visite œcuménique pour Robert Hue à Madrid

MADRID

de notre correspondante

Les chemins français de l'Europe passent décidément par Madrid. Après François Hollande (PS), Nicolas Sarkozy (RPR) et François Bayrou (UDF), c'était au tour de Robert Hue, jeudi 27 mai, de se rendre dans la capitale espagnole, pour donner une respiration internationale plus large à la campagne européenne du PCF. En réalité, trois grandes étapes avaient été prévues, dont Varsovie, mais, devant le peu d'intérêt d'une opinion tournée vers le Kosovo, les communistes français n'ont retenu que Madrid.

Pour qui veut chercher à prouver qu'il a, à présent, « un ancrage vraiment européen », la capitale d'un pays qui passe pour un des élèves modèles de l'UE est symbolique. En outre, grande première, le secrétaire national du PCF était invité à rencontrer le président du Congrès des députés, Federico Trillo, membre du Parti populaire du président du gouvernement, le conservateur José Maria Aznar, ainsi que le groupe socialiste. Ce qui a été l'occasion, racontera M. Hue, de « longuement

discuter des avantages des 35 heures » ou, encore, « de l'esprit de la gauche "plurielle", qui fait que l'on peut être à la fois dans un gouvernement et prendre ses distances, en le critiquant ».

A mi-parcours de sa visite espagnole d'une journée, le Kosovo a rattrapé M. Hue. Dès l'annonce que le Tribunal pénal international considère Slobodan Milosevic comme un criminel de guerre, les auditeurs de la conférence de presse conjointe, donnée avec le coordinateur général de la coalition pro-communiste Izquierda Unida (IU), Julio Anguita, ont cessé de s'intéresser à « l'esprit d'ouverture » de la liste de M. Hue, représenté par Michela Frigiolini (candidate des gays et lesbiennes) ou Gregorio Jimenez Roman (pour les immigrés espagnols en France), qui avaient accompagné le dirigeant communiste français. Oubliant l'Europe en devenant, les questions se sont centrées sur le Kosovo.

Pour M. Hue, « il est essentiel que le président yougoslave Milosevic soit jugé et puni s'il est reconnu coupable », mais, a-t-il ajouté, « je dis aussi qu'il faudrait juger tous ceux qui sont res-

ponsables, en Yougoslavie, de la situation qui a conduit à des violences ». Revenant sur le sujet, au terme d'une rencontre au siège de IU, dans la soirée, le secrétaire national du PCF nous a déclaré : « Je souhaiterais que le gouvernement français, à l'exemple des Italiens, intervienne pour que cesse cette guerre, que cessent les bombardements et que soit adoptée une résolution des Nations unies pour résoudre le conflit. Il faut en finir aussi avec cette formule sordide du jargon de l'OTAN, que sont les "dommages collatéraux". La solidarité ne doit pas être sélective. Il y a les Kosovars, mais aussi les enfants et les vieillards victimes des bombes de l'OTAN. »

Quant à M. Anguita, il confiait, à son tour, sa satisfaction « pour les paroles de Robert, qui sont gravées dans nos têtes », et pour l'aide à la campagne que constitue cette visite, mais non sans ajouter : « Nous, nous pouvons parler plus librement que lui et nous voulons que tous les criminels de guerre, sans exception, y compris le Croate Tujman, soit jugés. Milosevic, ce n'est qu'un début. »

Marie-Claude Decamps

Le PS français ménage les chasseurs

BORDEAUX

de notre correspondante

François Hollande a donné son accord à Gilles Savary, chef de file de l'opposition socialiste à Bordeaux et quatorzième sur la liste PS-MDC-PRG aux élections européennes, pour exposer son point de vue sur le sujet délicat de la chasse. Jeudi 27 mai, à Bordeaux, dans un département dont la fédération des chasseurs compte soixante mille adhérents, le vice-président du conseil régional d'Aquitaine a affirmé : « La chasse française a été prise en otage par deux intérêts politiques convergents : une écologie parfois mondaine, qui ne connaît pas le monde rural ; le mouvement politique des chasseurs [CPNT], qui avait une conscience parfaite de ce qui se passait et qui a protégé, revendiqué un droit coutumier. »

Quitte à déplaire à certains écologistes, M. Savary n'hésite pas à parler de « contradiction » au sujet de l'invalidation de la loi Verdeille par la Cour européenne des droits de l'homme. « C'est la victoire de la chasse privée et élitiste. Il faut mettre en place une loi Verdeille bis modernisée », a-t-il dit. Quant à la chasse de nuit au gibier d'eau, interdite par un arrêt du Conseil d'Etat (Le Monde du 13 mai), l'élu socialiste souhaite la réhabilitation de cette pratique culturelle.

M. Savary propose de distinguer compétences européennes et nationales. « La gestion des espèces doit être observée et réglementée par Bruxelles sur une base d'observations régulières de la ressource. On doit même pouvoir plaider une adaptation de la directive oiseaux », a-t-il dit. Au « national », en revanche, de s'occuper de l'organisation de la chasse et de « légaliser les chasses traditionnelles en fonction des espèces et des ressources ».

Claudia Courtois

Dominique Voynet : sans nous, la gauche sentirait la naphthaline

NANTES

de notre envoyée spéciale

Elle avait fait une entrée en campagne un peu terne, à Besançon (Le Monde daté 23-24 mai), comme si, chez elle, sur son territoire franc-comtois, elle n'avait pas besoin d'en rajouter. Comme si, à force de fréquenter la gauche « plurielle », elle avait un peu perdu l'habitude des joutes politiques et oublié que les Verts courent aux élections européennes du 13 juin, seuls, sur une liste séparée. Jeudi 27 mai, à Nantes, la ministre de l'environnement est enfin entrée dans le jeu. Et s'est même payé le luxe d'une remontée de la salle, empli par sept cents personnes, avec caméras, musique et vivats. Comme les « grands ».

C'est que la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement n'a pas apprécié d'apprendre que le Parti socialiste va rendre public, le 2 juin, le bilan de deux ans de gouvernement Jospin avec ses colistiers, le Parti radical de gauche et le Mouvement des citoyens. Du coup, elle a renoncé à dresser son propre bilan avenue de Ségur, comme

elle l'avait fait à Besançon. « Moi, j'agis plutôt que de dresser des catalogues », a-t-elle dit.

A la tribune, elle a prévenu, ironique : « C'est vrai que ce bilan, le capitaine Jospin y a droit, mais je ne crois pas que ce soit très sérieux qu'une partie de la majorité tente de le faire seule. Pas très crédible, non plus, quand on songe à la parité ou aux 35 heures. Je ne crois pas que les gens soient dupes de ce genre de comportement. » Puis, ménageant son effet : « Ce bilan, c'est celui des cinq composantes. Ce bilan est notre bilan. Je voudrais dire à ceux qui l'ont oublié que, sans les Verts, la majorité plurielle pourrait sentir la naphthaline. » Sur l'est-trade, Daniel Cohn-Bendit est ravi.

Le chef de file des Verts pour le 13 juin se livre, lui, à l'un de ses exercices préférés : un jeu de massacre des autres candidats. A droite, bien sûr. Mais aussi à gauche. En commençant par ses amis Arlette Laguiller et Alain Krivine, qui « font partie – surtout Alain – d'une histoire, d'un paysage, d'une nostalgie ». D'abord s'interrogeant : « Mais Arlette et Alain, où vont-ils siéger, le 13 juin ? Chez les non-inscrits – et alors ils devront négocier

avec le Front national leur temps de parole ! – ou avec leurs camarades communistes, qu'ils attaquent tant ? » Puis, au sujet du Kosovo : « A ceux qui ne disaient rien à Sarajevo et qui sont entrés en manifestations parce que l'OTAN intervient à Belgrade, je le dis, vous êtes hypocrites. Le sort des êtres humains ne vous intéresse pas. »

« UNIS COMME LES DOIGTS D'UNE MAIN ! »

« Dany » s'est également inquiété pour « Robert » (Hue). « Il veut faire bouger son parti. Il est sincère et je le crois. Mais son problème, c'est que son institution – le Parti communiste – ne veut pas bouger. Alors, s'il ne peut pas faire bouger son parti, imaginez la difficulté pour faire bouger l'Europe ! » Un peu plus tard, il s'est aussi demandé pourquoi M. Hue le traite de « Vert kaki ». « Comment fait-il, alors, pour parler avec Philippe Herzog, qui a exactement les mêmes positions que moi ? », s'est-il interrogé.

Ensemble, enfin, M^{me} Voynet et M. Cohn-Bendit ont aussi ironisé sur le meeting des socialistes européens, réuni au même moment

à Paris (lire ci-dessus). « On va demander à Jack Lang d'organiser le débat que je réclame dans la gauche plurielle. S'est exclamé le député des Verts allemands. Ce soir-là, Jack, ce ne sera pas comme au Palais des sports. Tu auras le droit de parler ! » M^{me} Voynet a ironisé à son tour : « Vous êtes tous perplexes, a-t-elle lancé à la salle. Va-t-on entendre un premier secrétaire socialiste [François Hollande], qui a travaillé avec Jacques Delors, dire son opposition à l'Europe fédérale ? Entre le Portugais Antonio Guterres et le Britannique Tony Blair, il semble qu'il y ait une troisième voie... A côté d'eux, Dany et moi, on est vraiment unis comme les doigts d'une main ! »

Le dessin de Cabu, qui animait la soirée sur un écran géant, s'affiche alors derrière le pupitre. « Et pendant ce temps-là Jospin s'emmerde au meeting PS de Paris », lit la salle. M^{me} Voynet rigole. Elle a prévenu : les « rosseries de campagne », ce n'est pas pour ce soir. « Tu les diras plus tard », sourit M. Cohn-Bendit.

Ariane Chemin

Le vote européen laisse les Américains totalement indifférents

WASHINGTON

de notre correspondant

Saturés d'informations sur la guerre au Kosovo, les Américains sont frappés par ce que l'on appelle ici une « lassitude de l'Europe ».

Même si, sur le plan politique, les Américains entretiennent des relations suivies avec les Etats membres, le professeur Norman Birnbaum, de l'université de Georgetown, explique que les membres du comité parlementaire du Parti démocrate n'ont aucune relation avec leurs homologues de la gauche européenne et ignorent parfois jusqu'à leurs noms. Selon un diplomate américain en poste auprès de l'UE, il existe des contacts privés entre parlementaires de Washington et de Strasbourg, mais le projet de « dialogue législatif transatlantique » n'a pas encore vraiment pris forme et on en est encore à discuter pour savoir... de quoi on pourrait bien discuter.

Rares sont donc ceux qui ont compris que le rôle du Parlement

de l'Atlantique où, quand on pense Union européenne (UE), on pense avant tout économie et commerce, domaines dans lesquels celle-ci est un partenaire majeur.

Même si, sur le plan politique, les Américains entretiennent des relations suivies avec les Etats membres, le professeur Norman Birnbaum, de l'université de Georgetown, explique que les membres du comité parlementaire du Parti démocrate n'ont aucune relation avec leurs homologues de la gauche européenne et ignorent parfois jusqu'à leurs noms. Selon un diplomate américain en poste auprès de l'UE, il existe des contacts privés entre parlementaires de Washington et de Strasbourg, mais le projet de « dialogue législatif transatlantique » n'a pas encore vraiment pris forme et on en est encore à discuter pour savoir... de quoi on pourrait bien discuter.

Rares sont donc ceux qui ont compris que le rôle du Parlement

européen était en train de changer dans le sens d'une plus grande démocratisation à la suite de la crise qui l'a opposé à la Commission. Même si, dans les milieux proches de la Maison Blanche, on affirme y porter un intérêt d'autant plus grand que les relations entre les Etats-Unis et l'UE deviennent de plus en plus importantes, tant sur le plan économique que politique.

LES VRAIS LIEUX DU POUVOIR

En même temps, ce renforcement du contrôle parlementaire sur la Commission préoccupe, car l'on craint qu'une certaine agitation politique sur des sujets délicats – comme l'environnement ou le bœuf aux hormones – ne risque de troubler le dialogue entre administrations.

L'Amérique, Etat fédéral, n'attend donc pas grand-chose d'élections européennes qui ont pourtant, elles aussi, un certain caractère fédéral. D'autant que, ajoute ce diplomate, « tant que le

Parlement européen n'affectera pas véritablement la vie des citoyens européens et le reste du monde, il n'est pas surprenant que nos compatriotes ne soient pas conscients de son existence ». Il faut dire aussi que, dans le dossier qui importe le plus actuellement – celui du Kosovo –, le Parlement européen n'a pas son mot à dire. « La vision politique que nous nous faisons de l'UE remonte à la Bosnie, quand les Européens se sont montrés incapables de développer une capacité de prendre des décisions collectivement, dit le professeur Gregory Flynn, également de Georgetown. Depuis, nous avons cessé de considérer que le niveau européen était particulièrement important. Je sais que c'est une erreur, mais on ne vous prend pas très au sérieux. Vous devez admettre que les Etats-Unis jouent avec les cartes que vous avez vous-mêmes apportées à la table de négociations. »

Dépourvu d'une vision globale de l'UE, Bill Clinton préfère conti-

nuer de traiter directement avec chaque capitale européenne, plutôt qu'avec Bruxelles. Il s'agit à la fois d'un constat réaliste s'agissant des lieux du véritable pouvoir de décision politique, diplomatique et aujourd'hui militaire, mais aussi de la volonté de contrebalancer des décisions communautaires en faisant pression sur tel ou tel pays. Ce qui n'empêche pas Washington de se réjouir que la crise du printemps ait débouché sur la nomination d'une figure politique de premier plan, en la personne de Romano Prodi. Mais, pour le moment, les préoccupations américaines ont laissé de côté le schéma dit de la « triple couronne » – OTAN, UE et OSCE – pour se concentrer sur l'Alliance atlantique ainsi que sur l'Allemagne – dont la nouvelle configuration politique préoccupe – et l'intégration de la Russie au concert européen. Kosovo oblige.

Patrice de Beer

FRANCE

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

EMPLOI Alors que la ministre de l'emploi poursuit ses consultations en vue de la préparation de la seconde loi sur les 35 heures, la CGT et la CFDT cachent mal leurs diver-

gences sur la nécessité d'une période de transition. ● POUR LA CFDT, il faut un délai « d'un an », au-delà du 1^{er} janvier 2000, avant que la loi ne s'applique définitivement, Ni-

cole Notat estimant qu'il ne faut pas « casser la dynamique de négociations ». ● POUR LA CGT, il n'en est « absolument pas question ». Interrogée par *Le Monde*, la numéro

deux de la centrale, Maryse Dumas, estime que les nouvelles règles doivent entrer en vigueur à la date prévue. ● POUR MARTINE AUBRY, qui a ouvert, jeudi, la réunion du

gouvernement consacrée aux 35 heures, il faut « éviter deux écueils » – une application trop rigoureuse ou trop laxiste de la loi – et trouver une solution d'équilibre.

Passera-t-on vraiment aux 35 heures le 1^{er} janvier 2000 ?

La CFDT plaide pour un délai « d'un an » avant la mise en œuvre effective de la seconde loi ; pour la CGT, il n'en est « absolument pas question ».

Martine Aubry a défendu, jeudi, lors de la réunion du gouvernement, la nécessité d'une solution de compromis

OFFICIELLEMENT, c'est l'entente cordiale entre la CFDT et la CGT. Associées à la CFTC et la CFE-CGC, les deux confédérations ont décidé une semaine d'initiatives, qui s'achève samedi 29 mai, pour peser sur la préparation de la seconde loi sur les 35 heures. Mais l'unité affichée cache mal les différences d'approche. Et une question sensible, celle d'une éventuelle période de transition, avant la mise en œuvre définitive de la loi, les oppose. Pour la CFDT, Nicole Notat vient, en effet, de se prononcer pour une transition d'« un an », avant le passage effectif aux 35 heures. Une proposition à laquelle la numéro deux de la CGT, Maryse Dumas, est radicalement opposée. « Il n'est absolument pas question de modifier notre position sur ce point », a-t-elle indiqué au *Monde*.

Au lendemain de son entrevue avec Martine Aubry, la secrétaire générale de la CFDT, qui présentait, jeudi 27 mai, les propositions de son organisation, s'est expliquée sur cette suggestion : « Il s'agit de ne pas casser la dynamique de négociations », a-t-elle dit, car « c'est uniquement la négociation qui donnera à la loi toute sa force pour la traduction dans les faits de la réduction légale ». Ainsi, pour la CFDT, parce que « la durée moyenne des négociations varie entre six et neuf mois », les nombreuses entreprises qui sont tentées d'attendre la rédaction de la seconde loi pour engager des discussions ne pourront être prêtes au 1^{er} janvier 2000.

« Nous ne voulons pas que la deuxième loi ait un effet couperet qui bloquerait les négociations », a indiqué pour sa part Michel Jalmain, numéro deux de la confédération, soulignant par ailleurs que, « dans les groupes et les grandes entreprises qui ont conclu des accords-cadres, il faut du temps pour les décentraliser au niveau des différents établissements, usines et chantiers ». Pendant la période de transition, « les règles du jeu social

doivent rester inchangées », a précisé la CFDT. La confédération demande, en revanche, que l'accès aux allègements de charges annoncés par le gouvernement soit conditionné à la signature d'un accord d'entreprise avant la fin de la période de transition.

Parce qu'elle ne souhaite pas que les dispositions relatives aux heures supplémentaires et au SMIC « fassent illusion », en se traduisant « dans les entreprises qui seront encore à 39 heures par un gain de pouvoir d'achat artificiel » appelé à être « remis en cause lors du passage au nouvel horaire légal à 35 heures », la CFDT propose, dans un premier temps, le « maintien du taux horaire du SMIC en vigueur au 31 décembre 1999 », avec « une obligation de maintien du pouvoir d'achat des salariés au SMIC pour les entreprises qui passent à 35 heures ». Intervendrait, ensuite « après le 1^{er} janvier

2002 », une augmentation du taux horaire du SMIC de 11,4 %, « de telle sorte que le même taux horaire s'applique à toutes les entreprises ».

« Quand j'entends

le Medef dire aujourd'hui :

"Donnez-nous un an,

et on négocie",

moi, je prends

et je réponds :

"Chiche !" »

Sur le calcul de la durée légale, comme sur le recours aux heures supplémentaires, la CFDT durcit

nettement le ton. Concernant le premier point, la confédération demande que ne soient pas pris en compte « les congés légaux, les jours fériés, les pauses légales attachés à la personne ».

S'agissant des heures supplémentaires, la CFDT « exclut » toute augmentation du plafond autorisé, actuellement à 130 heures. Elle demande qu'« en cas d'annualisation » ce contingent soit abaissé « à 50 heures ». Elle souhaite enfin qu'une incitation financière supplémentaire soit accordée en cas de réduction du temps de travail à 32 heures.

A qui s'adresse donc ce plaidoyer en faveur de la période de transition ? Pas au gouvernement, puisque, comme l'a indiqué M^{me} Notat, « Martine Aubry est convaincue depuis longtemps de la nécessité d'une telle période de transition ». Pas au Medef, car son président, Ernest-Antoine Seil-

lière, avait réclamé, le 15 mars, un report d'une année. La secrétaire générale de la CFDT assure d'ailleurs voir dans cette requête de M. Seillière le signe d'un infléchissement. « Quand j'entends le Medef dire aujourd'hui : "Donnez-nous un an, et on négocie", moi, je prends et je réponds : "Chiche !" », a-t-elle indiqué.

Pour autant, M^{me} Notat ne souhaite pas, comme le demande l'organisation patronale, voir l'ensemble des échéances décalées. La période transitoire d'un an ne devrait pas concerner les entreprises de moins de vingt salariés qui, elles, ont déjà jusqu'au 1^{er} janvier 2002 pour conclure des accords.

Ce message s'adresse donc visiblement à la CGT, puisque, dès le 17 mai, M^{me} Dumas a pressé le gouvernement d'assurer « qu'il n'y aura pas de sursis ». La secrétaire générale de la CFDT a laissé entendre, sans le formuler explicite-

ment, que la CGT pourrait être amenée à lâcher du lest.

Interrogée, jeudi soir, par *Le Monde*, M^{me} Dumas l'exclut. « Nous sommes contre la période transitoire, répète la numéro deux de la centrale. C'est, d'ailleurs, ce que nous avons dit à M^{me} Aubry, lors de la rencontre que nous avons eue aujourd'hui avec elle. » Pour la dirigeante CGT chargée de l'action revendicative et du dossier des 35 heures, « si l'on entre dans un système de période transitoire, on s'engouffre dans quelque chose de beaucoup trop complexe. Il faut que, du point de vue des heures supplémentaires, du taux horaire du SMIC, des principales dispositions, cela s'applique au 1^{er} janvier 2000. Pour nous, la majoration des heures supplémentaires de 25 % doit s'appliquer à partir de la trente-sixième heure dès le 1^{er} janvier prochain ».

Caroline Monnot

La CGT et FO critiquent les allègements de charges

Bernard Thibault a réaffirmé, jeudi 27 mai, son « désaccord » avec le projet gouvernemental d'allègement des charges patronales. « Pour nous, le dossier n'est pas clos, et nous allons essayer de faire en sorte que le gouvernement accepte d'en rediscuter », a déclaré le secrétaire général de la CGT, à l'issue d'un entretien avec la ministre de l'emploi, Martine Aubry, dans le cadre de la préparation de la seconde loi sur les 35 heures. Marc Blondel, secrétaire général de FO, s'élève aussi contre « les 110 milliards de francs qui sont consacrés à l'allègement du coût du travail par réduction des charges patronales », qui « ne seront pas tous compensés » pour les organismes de protection sociale. Dans *FO-Hebdo* du 26 mai, il affirme que ce sont « surtout les salariés » qui paieront les 35 heures.

Transition ou pas transition ? Un débat qui prend de l'ampleur

LE TERME de « période de transition » n'a pas été retenu, mais la question a été posée, jeudi 27 mai, au cours de la réunion du gouvernement consacrée aux 35 heures et qualifiée de « consensuelle » par ses participants. Martine Aubry a pointé « deux écueils à éviter » : il ne peut pas ne rien se passer dans la nuit du 31 décembre 1999 au 1^{er} janvier 2000, et, en même temps, cette date ne « doit pas être un couperet ». Entre les deux, c'est une question d'équilibre. L'important, a ajouté la ministre de l'emploi, c'est la philosophie de la seconde loi sur la réduction du temps de travail, porteuse d'« un nouvel ordre social », mais qui doit soigneusement encadrer des bouleversements comme la modulation des horaires.

Le ministre des transports craint un autre « effet couperet », celui des allègements de charges. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, est ainsi intervenu pour proposer que la réforme des cotisations sociales patronales soit prolongée jusqu'à 3 SMIC, au lieu de 1,8 comme cela a été arbitré par Lionel Jospin (*Le Monde* du 19 mai). Des prélèvements sur les placements financiers des entreprises permettraient de récupérer le manque-à-gagner pour la Sécurité sociale, estimé à 30 ou 35 milliards de francs, selon M. Gayssot. Surtout, la réforme devrait être réservée aux seuls contrats à durée indéterminée, afin que la seconde loi sur les 35 heures « soit un élément de lutte contre la précarité ».

Ces deux points – réforme des cotisations patronales et période

de transition – préoccupent les partenaires sociaux. La question d'un délai, en particulier, vient de loin. Sitôt le cap des six mois franchi, après l'adoption, le 13 juin 1998, de la première loi sur les 35 heures, la rumeur avait commencé à enfler. Le rythme des accords, même en constante augmentation, ne laissait guère de doute : toutes les entreprises de plus de vingt salariés ne seraient pas prêtes au 1^{er} janvier 2000.

Le Medef n'a pas raté l'occasion pour réclamer sinon l'annulation de la loi, du moins son report. Le 25 mars, la rumeur est devenue une idée clairement évoquée. Interrogé, lors d'une réunion organisée par la fédération CFDT de la chimie, le directeur adjoint du cabinet de M^{me} Aubry avait laissé échapper que « la date du 1^{er} janvier 2000 ne doit pas être un couperet ». Il ajoutait : « Certains ont compris que c'était comme le passage à l'heure d'été ou l'heure d'hiver, en fait ce n'est pas aussi figé » (*Le Monde* du 27 mars). Le problème, c'est que cette annonce est intervenue trop tôt, avec le risque, à un moment crucial, de freiner les accords d'entreprise. D'où les déclarations embarrassées, depuis, du ministère de l'emploi. Mais l'idée a fait son chemin, malgré les réticences de la CGT. Récemment, Laurent Fabius estimait qu'« il serait mauvais d'imposer des dispositions couperets », mais « bon de bâtir, au moins pour les PME, un régime transitoire applicable aux contingents d'heures supplémentaires ».

Isabelle Mandraud



Les députés adoptent en première lecture le projet de loi sur l’audiovisuel

Catherine Trautmann admet la nécessité d’« approfondir la réflexion »

L’Assemblée nationale a adopté en première lecture, jeudi 27 mai, le projet de loi sur l’audiovisuel défendu par la ministre de la culture et de la communication,

Catherine Trautmann. La majorité a voté pour, tandis que l’opposition s’est prononcée contre un texte très en retrait sur les ambitions affichées initialement.

Michel Françaix (PS, Oise) – qui a suppléé, jeudi, le rapporteur de la commission des affaires sociales, Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire) – a affirmé que le groupe socialiste était « *presque en parfaite harmonie avec ce texte* ». « *Le législateur doit être modeste et ne pas croire qu’il peut tout faire d’un coup* », a-t-il indiqué.

« **ÉCRAN NOIR** » **APPROUVÉ**

Lors de cette dernière séance consacrée à l’examen du texte, les députés ont apporté plusieurs modifications au projet de loi initial. Contournant la volonté affichée par la ministre d’attendre la deuxième lecture avant d’intégrer, dans le texte, des dispositions sur le numérique hertzien, ils ont voté, avec l’aval de M^{me} Trautmann, un amendement qui permet au Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA) d’autoriser, « *après appel à candidature, l’usage de fréquences afférentes à la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode numérique* ». Les conditions d’application sont renvoyées à un décret, qui prendra en compte le résultat de la concertation invoquée par la ministre.

Contre l’avis de M^{me} Trautmann, les députés ont adopté, à une courte majorité, un amendement « écran noir » qui précise les pouvoirs de sanction du CSA en l’autorisant à « *prescrire (...) la suspension de la diffusion du programme pendant une durée comprise entre*

une à dix minutes, assortie de l’insertion d’un communiqué ».

Au terme d’un débat consensuel, l’Assemblée nationale a également approuvé un amendement de Patrick Bloche (PS, Paris) qui répond à la jurisprudence de la cour d’appel de Paris en limitant la responsabilité des hébergeurs de sites Internet au cas où ils interviennent sur le contenu des sites ou au cas où, « *ayant été saisis par une autorité judiciaire, [ils n’ont] pas agi promptement pour empêcher l’accès à ce contenu* ».

Après l’approbation d’un amendement du gouvernement qui transpose une directive européenne facilitant l’utilisation d’un même décodeur pour la réception de programmes diffusés par plusieurs bouquets satellites, les députés ont voté, à l’unanimité, un amendement qui impose aux constructeurs d’immeubles collectifs à usage d’habitation l’installation d’une antenne parabolique collective ou le raccordement de l’immeuble à un réseau câblé.

J.-B. de M.

Le CSA accélère la nomination du PDG de France Télévision

Xavier Gouyou Beauchamps, Jérôme Clément et Marc Tessier devaient être entendus, vendredi 28 mai, par les neuf membres du Conseil supérieur de l’audiovisuel

LES TROIS CANDIDATS retenus pour la présidence de France Télévision – Xavier Gouyou Beauchamps, actuel PDG des chaînes publiques, Jérôme Clément, président de La Cinquième et de La Sept-Arte, et Marc Tessier, directeur du Centre national de la cinématographie (CNC) – devaient être entendus, vendredi 28 mai dans l’après-midi, par le Conseil supérieur de l’audiovisuel (CSA). Dans un communiqué publié jeudi, le CSA précise qu’il « *a décidé d’examiner deux hypothèses pour la présidence de France 2 et France 3 : la reconduction du président actuel, l’élection d’un nouveau président* ».

La rédaction de ce texte rend bien compte de l’embarras dans lequel se trouvent les « sages » de l’audiovisuel et de la difficulté qu’ils ont à s’accorder sur le profil de l’impétrant. Même si certains parviennent à s’échapper pour assister à usage d’habitation l’installation d’une antenne parabolique collective ou le raccordement de l’immeuble à un réseau câblé.

candidats ont été retenus, à partir de la dizaine de noms proposés par les conseillers. Il n’était pas exclu, cependant, vendredi matin, qu’aucun de ces trois candidats n’obtienne une majorité et que le CSA doive en chercher un quatrième.

« **TÉLESCOPAGE REGRETTABLE** »

Il y a quelques semaines, Hervé Bourges, président du CSA, semblait être parvenu à faire partager sa position, qui était aussi celle du gouvernement : choisir dès maintenant celui ou celle qui serait le PDG de la future holding, dont l’Assemblée nationale vient de voter la création (*lire ci-contre*). Or plusieurs conseillers ne partagent pas cet avis : « *La personne que nous nommerions dans ces conditions n’osera rien risquer pendant la période intérimaire. Et elle ne bénéficiera ensuite d’aucune période d’état de grâce puisqu’elle aura déjà gouverné l’entreprise durant plusieurs mois* », explique un conseiller.

Le « télescopage regrettable », comme le qualifie M. Bourges,

entre la discussion du projet de loi de Catherine Trautmann et la nomination du PDG de France Télévision met le CSA et les candidats à ce poste dans une situation impossible. « *D’autant que personne n’est capable de dire combien de temps durera la période intérimaire, c’est-à-dire la fin de la discussion du projet de loi et la préparation des décrets d’application* », peste Philippe Labarde, membre du CSA. Les retards accumulés lors de la préparation du projet ont contribué à cet imbroglio, qui risque de conduire à la solution inverse de celle que souhaitait le gouvernement, c’est-à-dire à la reconduction de M. Gouyou Beauchamps, à laquelle serait plutôt favorable l’Elysée.

Ces aléas en ont sans doute dissuadé plus d’un de se lancer dans l’aventure et permettent à M. Gouyou Beauchamps de plaider qu’il est le mieux placé pour assurer l’intérim. Dans l’entreprise, beaucoup redoutent une période d’immobilisme.

Françoise Chirot

Un projet mal ficelé, bien loin des grandes ambitions annoncées

LA NOUVELLE RÉDACTION du projet de loi sur l’audiovisuel, que les députés ont adoptée en première lecture, jeudi 27 mai, ne correspond en rien aux grandes ambi-

ANALYSE

La lassitude l’a emporté parmi les députés de la majorité

tions initialement affichées par Catherine Trautmann. La ministre de la culture et de la communication promettait une sérieuse refonte des chaînes privées, une séparation claire, au sein des grands groupes, entre médias et marchés publics.

Les diatribes prononcées dans l’hémicycle par certains élus de gauche contre les actionnaires des grandes chaînes privées (Bouygues, Vivendi et Suez-Lyonnaise des eaux) – ces « *empires qui nous distribuent de l’eau, nous enterrent, construisent nos routes, creusent des tranchées pour y mettre nos câbles téléphoniques et achètent nos clubs de football* », selon Noël Mamère (Verts, Gironde) – ne sauraient faire oublier qu’aucune mesure d’envergure n’a été adoptée à leur rencontre. Laurent Dominati (DL, Paris) a eu beau jeu d’ironiser sur un tel « *renoncement* » de la gauche.

La ministre devait dévoiler, aussi, de vraies missions pour les chaînes publiques ou, encore, dessiner un cadre législatif suffisamment remanié pour permettre l’avènement des nouvelles technologies. Il n’en est rien. Le président de France Télévision, qui doit être choisi dans les jours prochains (*lire ci-dessus*), sera nommé pour assurer un court intérim avant que la loi entre en vigueur. Si le projet prévoit des dispositions plus transparentes sur le choix du nouveau PDG – le CSA devra rendre des décisions motivées et publier les auditions et débats des auditions –, la question de fond n’est toujours pas résolue : comment les membres du Conseil peuvent-ils conserver leur double rôle de juge et d’arbitre, désignant un PDG qu’ils ont, de ce fait, du mal à sanctionner ?

La diminution progressive de la durée de publicité horaire sur France 2 et France 3, elle aussi loin

des ambitions initiales, ne les empêchera pas de poursuivre leur interminable course à l’Audimat avec les chaînes privées. Le motif officiel du ralliement de la gauche au projet de M^{me} Trautmann est la garantie que les chaînes publiques bénéficieront du remboursement des exonérations de la redevance audiovisuelle. Ce dispositif est pourtant susceptible d’être remis en question, chaque année, par la loi de finances.

Malgré deux années de travail, c’est un projet mal ficelé qui est arrivé sur le bureau de l’Assemblée. Le texte ne prévoyait rien sur le numérique hertzien – un système qui fonctionne déjà outre-Manche –, les télévisions locales ou encore Internet, alors que, dès aujourd’hui, les télévisions peuvent éclore sur la Toile, sans aucun contrôle. Sous le regard ironique de la droite, la ministre a renvoyé à la deuxième lecture la discussion de plusieurs sujets importants.

CRITIQUES TUES EN PUBLIC

Si M^{me} Trautmann n’a guère rencontré d’obstacles au Palais-Bourbon, c’est surtout en raison de la timidité d’une droite divisée sur la question de la privatisation de France 2. La ministre a également bénéficié du silence résigné d’une majorité « plurielle » muselée par un accord politique *a minima* conclu en janvier. Les critiques acerbes de bon nombre de députés socialistes, qui avaient contraint Lionel Jospin à ajourner, en décembre 1998, l’examen de cette réforme, se sont tués – tout au moins en public. Seule Frédérique Bredin (PS, Seine-Maritime), considérée il y a peu comme la rivale potentielle de M^{me} Trautmann, a laissé échapper, dans l’hémicycle, qu’elle ne ferait pas part de ses regrets, « *faute de temps* »...

La ministre peut mettre en avant sa ténacité, M. Jospin s’enorgueillit de l’adoption d’un texte qui semblait enterré il y a cinq mois, mais pour quel résultat ? Au Palais-Bourbon, la lassitude a prévalu. Après plusieurs moutures du projet et d’incessants reports de calendrier, c’est essentiellement à force d’entêtement que M^{me} Trautmann a réussi à faire passer sa – toute petite – réforme de l’audiovisuel.

Jean-Baptiste de Montvalon et Nicole Vulser

Jean Lèques a été élu président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie

Mise en place du nouvel exécutif de l’archipel

NOUMÉA

de notre correspondant

Le maire (anti-indépendantiste) de Nouméa, Jean Lèques, soixante-sept ans, est devenu sans surprise, vendredi 28 mai, à Nouméa, président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Il avait été élu, quelques heures plus tôt, par les cinquante-quatre membres du Congrès de l’archipel, en même temps que les dix autres membres du gouvernement collégial qui remplace désormais, pour l’exécutif, le haut-commissaire de la République. L’archipel cesse *de facto* d’être le « territoire d’outre-mer » qu’il était depuis 1946.

Cette élection constitue la troisième étape de la mise en place des nouvelles institutions issues de l’accord de Nouméa. Passé il y a un an entre l’Etat, le FLNKS (Front de libération nationale kanak socialiste, indépendantiste) et le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République, anti-indépendantiste), cet accord prévoit, sur quinze ans, une autonomie croissante au sein de la République française des 200 000

« *citoyens calédoniens* », à travers un transfert progressif de compétences suivi d’un mécanisme d’auto-détermination.

Confirmant leur poids, seuls le RPCR du député Jacques Lafleur et le FLNKS avaient présenté des listes. Ils ont obtenu respectivement sept et quatre élus. Le RPCR a récemment constitué, avec la Fédération des comités de coordination des indépendantistes (FCCI), un petit parti indépendantiste modéré, un intergroupe qui lui assure la majorité absolue de vingt-huit sièges au Congrès. Membre du FCCI, Léopold Jorédié, ancien président FLNKS de la province Nord, figurait en troisième position sur la liste du RPCR, et a donc été élu. Les quatre membres du Front national ont voté pour cette liste. Les trois élus de L’Alliance (anti-indépendantiste) de Didier Leroux ont voté blanc. Le FLNKS a fait le plein de ses 17 voix présentes, et a obtenu celle de Nidoish Naiseline, seul élu du Parti de libération kanak socialiste (LKS).

Franck Madoëuf

LES MUTUELLES devront, bon gré mal gré, se mettre à l’heure de l’Europe. Pour ce faire, la France va devoir transposer au plus vite dans son droit interne les deux directives européennes sur les assurances de 1992, sous peine de se voir condamnée par la Cour de justice de Luxembourg. Ce dossier, que les gouvernements successifs se sont renvoyé pendant six ans, a été relancé par le rapport que Michel Rocard a remis, jeudi 27 mai, à Lionel Jospin. Commandé par le premier ministre à son prédécesseur, en septembre 1998, ce document de 60 pages, intitulé « *Mission mutualité et droit communautaire* », conclut que « *la transposition des directives est une obligation qui ne peut plus être retardée* ».

M. Jospin sait que la Commission de Bruxelles a engagé, en mai 1998, une procédure contre la France devant la Cour de Luxembourg. Aussi a-t-il réaffirmé, jeudi, dans un communiqué, sa « *volonté d’assurer une transposition des directives dans le droit français qui intègre la spécificité du mouvement mutualiste* ». Il a annoncé qu’un

Les mutuelles doivent se moderniser pour affronter les assurances

Selon un rapport de M. Rocard, la transposition des directives européennes est urgente

A la demande du premier ministre, Michel Rocard a établi un rapport sur la transposition au secteur mutualiste français des directives euro-

péennes sur les assurances. Il estime que le gouvernement doit légiférer rapidement pour éviter que la France ne soit condamnée par la Cour de

Luxembourg. Mais il juge possible pour les mutuelles de conserver, dans ce cadre, leurs spécificités économiques et sociales.

projet de loi « *devrait être examiné en conseil des ministres d’ici à la fin de l’année* ». Cette transposition n’entraînera pas de perte d’identité pour les mutuelles, Bruxelles ne leur interdisant pas de garder une grande partie de ce qui fait leur originalité.

Ce dossier vient de loin. En 1992, deux directives sur les assurances-vie et non-vie parachèvent la mise en place, à l’échelle communautaire, de la libre prestation de services en matière d’assurance : ces règles ouvrent de nouveaux marchés aux mutuelles, mais elles leur imposent également de nouvelles contraintes (provisions plus importantes) et davantage de transparence. La Fédération nationale de la Mutualité française (FNMF), qui regroupe 3 000 mutuelles et 25 millions d’adhérents, demande alors à entrer dans le champ de ces directives. La Fédération des mutuelles de France (3 millions d’adhérents), qui fut longtemps très proche de la CGT, campe sur une position de refus. S’ouvre alors une bataille sur l’interprétation plus ou moins extensive de ces directives, qui au-

raient dû être transposées avant le 1^{er} janvier 1994.

Edouard Balladur, Alain Juppé et Lionel Jospin gagnent du temps, ni la droite ni la gauche ne voulant se mettre à dos le mouvement mutualiste – et surtout la FNMF de Jean-Pierre Davant – qui a soutenu le « plan Juppé » de réforme de la Sécurité sociale, puis les efforts de Martine Aubry en faveur de la maîtrise des dépenses de santé. Jusqu’à Jacques Chirac, qui lance, le 7 juin 1997, lors de la clôture du 35^e congrès de la FNMF : « *Je veille-rai à ce que la construction européenne, si nécessaire pour notre pays, ne mette pas en cause la spécificité de la mutualité* .»

RESPECT DES SPÉCIFICITÉS

Au terme de la « *mission de concertation et de propositions* » que lui avait confiée M. Jospin, M. Rocard est arrivé à la conclusion que l’on peut inscrire dans la loi des spécificités mutualistes (engagement à vie d’une mutuelle vis-à-vis de son adhérent, impossible à rompre même en cas de maladie lourde ou de surconsommation médicale, interdiction de sélectionner les assurés...). En outre, l’ancien premier ministre est parvenu à dégager un équilibre – salué par toutes les fédérations – sur les principaux points litigieux.

C’est le cas notamment pour les œuvres sociales. Il n’y a actuellement aucune séparation juridique entre l’activité d’assurance (remboursement des dépenses de santé) et les œuvres des mutuelles (cliniques, centres optiques...). Or, elle est exigée par Bruxelles, au nom d’une meilleure protection des mutualistes. Dans les procédures contentieuses, certains juges français font déjà prévaloir le droit communautaire sur le droit français. Ainsi, le tribunal administratif de Pau a confirmé, en décembre 1998, la décision du préfet des Landes de refuser l’installation de deux centres optiques mutualistes. Les mutuelles devront donc « *se séparer de certaines de leurs œuvres* ». Elles pourraient créer des « mu-

tuelles sœurs » pour les gérer, suggère le rapport. Toutefois, nuance-t-il, la mise en œuvre du « principe de spécialité » imposée par Bruxelles « *n’interdit pas de gérer, au sein de la même structure, une activité d’assurance et des œuvres* », mais à condition que ces œuvres « *offrent aux seuls mutualistes des prestations en nature liées à l’activité d’assurance* ».

Par ailleurs, les mutuelles ont accepté que les règles prudentielles (provisions techniques, marges de solvabilité...) soient plus rigoureuses, mais compte tenu du retard pris dans la transposition, M. Rocard juge peu probable que Bruxelles leur donne un délai pour se mettre en conformité avec les nouvelles règles. Le rapport confirme qu’une compagnie d’assurance peut racheter un « porte-feuille » d’assuré à une mutuelle, mais elle devra alors respecter les engagements pris à l’égard des mutualistes (absence de surtarification en fonction du risque ou d’exclusion, etc.). Enfin, si la loi permet à une mutuelle de se réassurer auprès d’une autre mutuelle, elle ne peut réserver cette réassurance aux seules mutuelles.

M. Rocard plaide aussi pour « *l’harmonisation des règles juridiques et comptables* » entre assurances et mutuelles, et le renforcement du contrôle des mutuelles, moins rigoureux que celui du secteur commercial. Reste le dossier de la fiscalité préférentielle dont bénéficient les mutuelles. Le député européen juge qu’il faut d’abord prendre en compte le handicap concurrentiel des mutuelles (non-sélection de la clientèle), plutôt que leur statut à but non lucratif, pour justifier une fiscalité allégée. Enfin, il invite M. Jospin à prendre des initiatives pour imposer, au plan européen, des normes de comportement aux opérateurs afin qu’un marché unique de la complémentaire maladie ne « *bailaye* » les solidarités mises en œuvre par les mutuelles.

Jean-Michel Bezat

L’avenir de la dotation du FN est examiné par trois juridictions

LE CONSEIL D’ÉTAT, qui devait se prononcer, jeudi 27 mai, sur l’avenir de la dotation de l’Etat de 41 millions de francs (6,25 millions d’euros) destinée au Front national, a décidé de ne rendre sa décision que le 3 juin. Sa section de l’intérieur, réunie mercredi, avait estimé que la question posée par le gouvernement (*Le Monde* du 20 mai) ne soulève aucun problème juridique : la Caisse des dépôts et consignations doit verser la dotation au FN dans la mesure où le jugement du tribunal de grande instance de Paris du 11 mai en faveur de Jean-Marie Le Pen est exécutoire. L’assemblée générale du Conseil d’Etat, qui s’est réunie jeudi, a toutefois décidé de surseoir à statuer, dans la mesure où la cour d’appel de Paris, saisie en référé par Bruno Mégret, devait dire, vendredi, si elle suspend ou non le caractère exécutoire du jugement de première instance. Par ailleurs, le président du tribunal de grande instance de Paris a autorisé, mercredi, le FN à assigner en référé, le 1^{er} juin, pour voie de fait, le ministre de l’économie et des finances, qui refuse de lui verser cette dotation.

Adoption du projet de loi sur

les relations administrations-usagers

L’ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, jeudi 27 mai, le projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, déjà examiné par le Sénat (*le Monde* du 12 mars). Les trois groupes de l’opposition, DL, RPR et UDF, se sont abstenus sur ce texte consensuel défendu par le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, qui vise à rendre l’administration plus proche de l’usager. Le gouvernement a fait adopter un amendement visant à accorder aux contractuels embauchés par l’administration le bénéfice de la jurisprudence de l’arrêt Berkani, rendu en mars 1996 par le tribunal des conflits, qui étend aux agents de droit privé travaillant pour un employeur public la qualité d’agent public (*Le Monde* du 14 octobre 1998).

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : plusieurs milliers de personnes, répondant à l’appel lancé par la CGT, la CFDT, la CFTC, et la CFE-CGC, ont manifesté** ou fait grève, jeudi 27 mai, pour l’emploi et les 35 heures. Des centaines de manifestants ont défilé à Lyon, Bordeaux, Lille, Toulon et Paris. Des arrêts de travail ont été observés chez Renault et au sein du groupe sidérurgique Usinor, ainsi que dans le secteur de la santé.

■ **EUROPE : Alain Barrau (PS), président de la délégation pour l’Union européenne à l’Assemblée nationale, et Jean-Michel Charpin, commissaire général au Plan, ont présenté**, mercredi 26 mai, un rapport intitulé *L’Elargissement de l’Union européenne à l’est de l’Europe : des gains à escompter à l’Est et à l’Ouest*, édité à la Documentation française, qui montre que l’adhésion des pays d’Europe centrale et orientale aura des effets positifs, en termes économiques et sociaux, pour les Quinze.

SOCIÉTÉ

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

LOGEMENT Plusieurs centaines de familles sont logées à Paris dans des hôtels parfois insalubres, aux frais des services sociaux. Généralement d'origine étrangère, elles sont refu-

sées dans les HLM alors qu'elles disposent souvent de revenus suffisants. ● **LE COÛT** de cette pratique n'est pas communiqué par la Ville de Paris, mais il peut excéder 10 000 francs mensuels

pour une famille nombreuse. ● **SUR LES LISTES** officielles utilisées par les services sociaux figurent des établissements ne respectant pas les conditions de surface minimale par occupant.

● **« L'HÉBERGEMENT à l'hôtel est une pratique honteuse (...), mais qui arrange tout le monde »,** déclare un responsable associatif qui parle de « *cauchemar* » à propos du logement des

familles africaines. ● **DEPUIS PRÈS DE TROIS ANS,** une famille d'origine algérienne vit dans un hôtel sordide moyennant 405 695 francs payés par l'aide sociale à l'enfance.

Des hôtels parisiens sont utilisés pour héberger les exclus des HLM

Les services sociaux paient parfois plus de 10 000 francs par mois pour loger dans des conditions insalubres des familles d'origine étrangère. Bien qu'elles disposent de revenus suffisants, beaucoup ont été refusées dans l'habitat social

LA QUESTION est taboue, les chiffres inexistant, les pratiques quasi clandestines. Pourtant, depuis des années, le fait est dénoncé par l'association Droit au logement (DAL). Plusieurs centaines de familles refusées par les HLM, presque toutes d'origine étrangère, sont logées à Paris par les services sociaux, dans d'anciens hôtels de tourisme au confort spartiate, voire franchement insalubres. Une aubaine pour les propriétaires de ces établissements, assurés d'une excellente rentabilité pendant des périodes parfois très longues. Pour eux, pas de risques d'impayés: s'ils ont des enfants, ces ménages, souvent expulsés de squats ou évacués d'immeubles en péril, voient leurs frais d'hébergement pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Personne ne comptabilise ces prises en charge pourtant fort coûteuses. A titre d'exemple, cin-

quante-huit familles étaient logées, en avril, dans une dizaine d'hôtels situés dans le seul 11^e arrondissement. Mais le centre d'action sociale (CAS) de la Ville de Paris, qui coiffe les vingt centres où sont décidées les prises en charge, « ne dispose d'aucune remontée statistique sur l'hébergement à l'hôtel », explique Brigitte Sempéré-Briand, chef du service de l'insertion et de la solidarité.

FAMILLES NOMBREUSES

La seule information accessible porte sur le nombre de « bons hôteliers » distribués, qui représentent un peu plus de 10 % des 44 959 aides financières ponctuelles accordées en 1998 par l'ASE de Paris. Mais dans un budget total de 65 millions de francs, le CAS n'est pas en mesure d'isoler le coût des prises en charge hôtelières.

Les sommes engagées dé-

passent généralement 2 000 à 3 000 francs par mois pour une pièce, et elles peuvent être supérieures à 10 000 francs pour les familles nombreuses occupant plusieurs pièces. A titre de comparaison, la subvention allouée par l'Etat en 1998 pour la construction d'un logement très social était de 67 000 francs. Les pouvoirs publics minimisent le problème, qui « relève de l'action sociale et n'est pas de la compétence du ministère du logement », dit-on au cabinet de Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. « Si l'on compare avec un logement social, c'est vrai que le coût est prohibitif mais comparé au prix du placement de deux ou trois enfants dans un centre de l'ASE, c'est moins brutal et beaucoup moins cher », estime, de son côté, M^{me} Brigitte Sempéré-Briand, du CAS de Paris. Une commission de l'ASE décide ou refuse de prolonger la

subvention, « en fonction des charges et des revenus de chaque ménage », explique M^{me} Sempéré-Briand. Des durées de séjour d'une année ou plus seraient, selon elle, « exceptionnelles ». Pourtant, exemples à l'appui, le DAL fait état de « dizaines de familles » logées à l'hôtel depuis plusieurs années. Quant au choix des hôtels, généralement situés dans l'Est parisien, il s'effectue sur des listes officielles que tous les travailleurs sociaux connaissent et utilisent. Elles sont établies à l'aveuglette puisque les responsables du CAS reconnaissent qu'aucune visite sur place n'est effectuée, « l'inspection des hôtels dépendant, à Paris, du service des garnis de la préfecture de police ». « On n'envoie pas les familles dans des endroits insalubres, corrige toutefois Simone Bouin, conseillère technique au CAS de Paris. Quand l'une d'elles se plaint, l'établisse-

ment est rayé des listes. L'avantage de ce système, qui n'est pas la panacée, j'en conviens, c'est qu'au moins les couples ne sont pas séparés et leurs enfants placés en foyer. » Cette absence de contrôle n'empêche pas des mentions telles que « enfants pas acceptés », « possibilité de cuisine » ou « allocation-logement ».

« UNE PRATIQUE HONTEUSE »

Car c'est un autre paradoxe: les ménages logés en hôtels meublés peuvent bénéficier de l'allocation-logement. Une aubaine supplémentaire pour les propriétaires, qui, assurés d'une « clientèle » solvable, peuvent augmenter leurs tarifs. Toutefois, certains hôtels figurant sur les listes ne respectent pas les conditions de surface minimale par occupant. Pour l'hôtel Atlas, situé dans le quartier de Belleville, il est précisé que « les enfants sont acceptés mais pas les bébés », qu'« il n'y a pas de cuisine, pas d'allocation-logement » et qu'il faut « une prise en charge ASE ».

La taille des familles est systé-

matiquement mise en avant par les services sociaux pour expliquer les difficultés d'accès au logement des étrangers, particulièrement des Africains. La réalité est en fait plus nuancée. Sur les trente-trois familles suivies par le Groupe-ment d'intérêt public créé en 1992 par la préfecture de Paris et chargé de reloger les familles africaines qui occupaient alors l'esplanade de Vincennes, onze sont composées de huit personnes et plus. Plusieurs de ces familles vivent à l'hôtel depuis sept ans. « Le logement des familles africaines, c'est le cauchemar des travailleurs sociaux comme celui des bailleurs, alors qu'elles disposent très souvent d'un revenu salarié stable et que les familles très nombreuses restent l'exception, constate le responsable d'une association d'aide aux migrants. L'hébergement à l'hôtel est une pratique honteuse, vécue dans la mauvaise conscience, mais qui, finalement, arrange tout le monde. »

Christine Garin

Compagnons parfaits du HP Kayak XA :

HP ScanJet 5200C C7197A

- Génère directement des fichiers PDF et HTML
- Interfaces parallèle et USB
- Livré avec OCR OmniPage
- Résolution 1200 ppp, 36 bits
- Chargeur de documents (option)



Prix HT	Prix TTC	Par mois*
1650 F	1990 F	49 F HT
251,54 €	303,37 €	
HP SupportPack : H5465A Echange le lendemain, 3 ans		
Prix HT	Prix TTC	
507 F 72,29 €	611 F 93,21 €	

HP Color LaserJet 4500 C4084A

- Résolution 600 ppp et HP ImageREt 2400, au service de la meilleure qualité d'impression
- Vitesse rapide 16ppm (N&B, 4 ppm (couleur))
- Recto-verso automatique (option)



Prix HT	Prix TTC
16910 F	20393 F
2577,91 €	3108,89 €

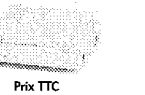
HP SupportPack : H5492A Intervention sur site 1/2 journée, 3 ans

Prix HT	Prix TTC
6567 F 1001,13 €	7920 F 1207,37 €

Par mois* **497 F HT**

HP SureStore DAT8i C1528K

- Capacité : jusqu'à 8 Go compressés
- Taux de transfert : jusqu'à 1 Mo/sec compressés
- Formats : ANSI/OVERLAP, DDS, DDS-DC et DDS-2
- HP Disaster Recovery, pour réinstaller le Système d'exploitation, les applications et les données en une seule opération
- HP Tape Alert : surveillance du lecteur et de la bande
- Vérification de l'installation avec HP Tape Assure



Prix HT	Prix TTC
4690 F	5656 F
714,99 €	862,25 €

Par mois* **138 F HT**

Bureautique

Réseaux

Mobilité

Support + finance

Stop!
Arrêtez-vous sur les offres HP.

pentium®...

Votre activité requiert un système informatique puissant ? Hewlett-Packard a ce qu'il vous faut: la station de travail personnelle HP Kayak XA, équipée du processeur Intel® Pentium®III. Elle allie performance, fonctionnalité et fiabilité à un prix très abordable.

Et ce n'est pas tout ! Nous vous proposons une gamme complète de périphériques correspondant à vos besoins. Le tout, avec la qualité et la fiabilité reconnues aux produits HP. Notre gamme est disponible auprès de nos distributeurs certifiés HP Connect qui vous apportent un service à la hauteur de vos attentes. Contactez-nous !

www.achat.hp.com

HP Kayak XA D0730N



- Processeur Intel® Pentium®III 450MHz
- Mémoire 128 Mo SDRAM ECC
- Disque dur 6.4 Go Ultra ATA/7200 rpm
- CD-ROM 32x
- Son compatible Sound Blaster Pro
- Carte vidéo Matrox Millennium II AGP
- Windows NT 4.0
- Clavier et souris (écran non inclus)

Prix HT	Prix TTC	Par mois*
12300 F	14834 F	362 F HT
1875,12 €	2261,43 €	

HP SupportPack : H5509A Intervention sur site le lendemain, 3 ans

Prix HT	Prix TTC
1190 F 181,41 €	1435 F 218,79 €

ou contactez votre distributeur HP Connect, Offres valables du 17 mai au 30 juin 1999

HEWLETT PACKARD

« Tant d'argent gaspillé pour nous maintenir ici... »

C'EST un hôtel parisien sans étoile reconverti en meublé. Les touristes l'ont depuis longtemps déserté mais il est bien connu des services sociaux, qui l'utilisent ré-

REPORTAGE
Peu à peu, la « solution de dépannage » est devenue définitive

gulièrement pour placer des personnes en difficulté. Le gardien-gérant filtre les entrées, mais les « clients » se taisent, ils n'ont pas de bail et vivent dans la crainte de se faire expulser.

Aussi humiliantes qu'elle soient, ces conditions de vie se payent au prix fort. Pour les trois chambres minuscules qu'Arezki et Saïda Belaidi occupent avec leur quatre enfants, au dernier étage de l'hôtel, il faut déboursier 170 francs par jour et par chambre, soit environ 15 000 francs par mois. Pour ce prix exorbitant, les trois chaises banales et dépareillées sont fournies ainsi que l'armoire unique, la literie crasseuse et la douche sur le palier. Il est interdit de faire la cuisine, mais le « gérant », bon prince, ferme les yeux sur le camping-gaz posé sur le sol des toilettes. L'appui de fenêtre sert de réfrigérateur, et la télévision, scellée au mur, coûte 20 francs supplémentaires par jour.

La facture est évidemment hors de proportion avec les revenus du ménage, qui n'atteignent pas 8 000 francs. C'est donc le centre d'action sociale (CAS) de la Ville de Paris qui paye, sur le budget de l'aide sociale à l'enfance. En avril, 11 600 francs ont ainsi été versés directement à l'hôtelier par le CAS du 20^e arrondissement. Le couple, qui bénéficie d'une allocation-logement de 1380 francs, a payé sa part, soit 3 700 francs - l'équivalent d'un loyer HLM.

La famille Belaidi, expulsée d'un autre meublé en août 1996, achèvera, en août, sa troisième année à l'hôtel, et cette situation absurde a déjà coûté 405 695 francs à l'ASE de Paris. La « solution de dépannage » est devenue définitive. « L'assistante sociale nous a plusieurs fois répété que les HLM se méfiaient des personnes logées à l'hôtel », assure M^{me} Belaidi. Rien n'y a fait. Ni les treize années d'inscription du couple au fichier du logement de la Ville, ni les multiples courriers échangés entre les administrations et les élus du 20^e, dont le couple conserve soigneusement la trace.

La situation de chômeur puis de RMiste d'Arezki Belaidi est-elle révélatrice ? Depuis plus de deux ans, en tout cas, on lui explique que ses revenus ne sont pas suffisants pour assumer un loyer. Se demande-t-on comment il trouve les 2 300 francs mensuels pour payer sa part d'hôtel ? « C'est cela qui nous ronge, explose-t-il. Tant d'argent gaspillé pour nous maintenir ici. Nous construire un logement aurait coûté moins cher, et nous, avec ce qu'on dépense ici, on pourrait payer un loyer HLM. Mais on ne nous fait pas confiance. Et on se moque de savoir que nos enfants ont honte d'habiter à l'hôtel. »

« MARCHANDS DE SOMMEIL »

Au CAS, à la préfecture, à la mairie du 20^e, tout le monde connaît cette famille mais chacun se renvoie la balle. Appuyé par la mairie du 20^e, le cas été soumis à l'OPAC de Paris en mai 1997. Douze ans après le dépôt de leur première demande de logement, l'OPAC s'est alors décidé à réclamer au couple « les pièces nécessaires à l'instruction du dossier ».

Depuis, les Belaidi n'ont reçu aucune nouvelle. « Un tel profil fait fuir les bailleurs HLM, reconnaît un travailleur social. Et puis, tant que l'aide sociale à l'enfance paye... » Elle paye, certes, mais elle commence aussi à perdre patience. En mars 1998, le ménage a été prié de trouver un hôtel moins cher. Sur la liste qui leur a été fournie figurent certains établissements cités par les travailleurs sociaux parmi les plus « sordides » et « tenus par de véritables marchands de sommeil ». Arezki et Saïda Belaidi n'ont pas bougé. Pas question de déménager pour un autre hôtel. Mais la participation qui leur est demandée a brutalement augmenté. Selon Xavier Pagnagua, directeur du centre d'action sociale du 20^e arrondissement, le nombre de prises en charge hôtelières a nettement diminué dans l'arrondissement depuis deux ans. Où sont maintenant les familles ?

« Dans certains cas, estime-t-il, l'examen plus sélectif des demandes d'aide financière, en mettant la pression sur les travailleurs sociaux, a permis d'accélérer le relogement ». La « pression » ne s'exerce-t-elle pas, plutôt, sur les familles ? C'est en tout cas ce que ressent Saïda. « C'est sûr, admet-elle, si on finit par devoir déboursier, ici, l'équivalent d'un loyer dans le privé, on essaiera, pour le même prix, de quitter cet hôtel. »

Ch. G.

Deux nouvelles mises en examen dans le dossier sur l'assassinat du préfet Claude Erignac

Le dirigeant de Corsica Nazione condamne « l'attentat mais pas les hommes qui l'ont commis »

Martin Ottaviani, soupçonné d'être le chauffeur du commando ayant assassiné Claude Erignac le 6 février 1998 à Ajaccio (Corse-du-Sud), et Jo-

seph Versini, qui aurait participé à sa préparation, ont été mis en examen, jeudi 27 mai. Jean-Guy Talamoni, le chef de file des élus de Corsica

Nazione à l'Assemblée territoriale, a déclaré: « Nous condamnons l'attentat mais ça ne veut pas dire les hommes qui l'ont commis. »

DEUX NOUVEAUX MILITANTS nationalistes corses ont été mis en examen par le juge d'instruction Laurence Le Vert, jeudi 27 mai, dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du préfet Claude Erignac. Martin Ottaviani, soupçonné d'avoir été le chauffeur du commando opérationnel, a été mis en examen pour « assassinat en relation avec une entreprise terroriste », tandis que Joseph Versini, qui aurait participé aux actes préparatoires de l'assassinat, a été mis en examen pour « complicité d'assassinat ». Au total, cinq personnes – Didier Maranelli, Alain Ferrandi, Pierre Alessandri, Marcel Istria et Martin Ottaviani – ont été mises en examen pour assassinat, et deux autres – Mathieu Filidori et Joseph Versini – pour complicité.

Martin Ottaviani et Joseph Versini ont également été mis en examen par le juge d'instruction Gilbert

Thiel, dans le dossier sur l'attaque de la gendarmerie de Pietrosella (Corse-du-Sud), le 6 septembre 1997, au cours de laquelle avait été dérobée l'arme qui a servi à l'assassinat de Claude Erignac, le 6 février 1998. Les deux hommes ont reconnu leur participation aux deux actions. Les enquêteurs ont désormais la certitude que le même groupe est à l'origine de ces deux actes commis à quelques mois d'intervalle.

Vendredi 28 mai, en début de matinée, Yvan Colonna, trente-neuf ans, restait toujours introuvable, malgré les efforts des services de police pour retrouver celui qui est suspecté d'être l'auteur des trois coups de feu qui ont abattu Claude Erignac. Sa compagne, Pierrette Serreri, qui ne lui a pas fourni un alibi pour le soir du crime, a été remise en liberté, jeudi 27 mai, à l'is-

sue de sa garde à vue. Ses parents et son frère Stéphane avaient déjà été relâchés la veille, après avoir été entendu par les enquêteurs.

INAUGURATION DE LA PAILLOTE

Dans une déclaration à l'Agence France Presse (AFP), Jean-Guy Talamoni, le chef de file des élus nationalistes de Corsica Nazione à l'Assemblée territoriale corse, a indiqué, au nom de son organisation: « Nous condamnons l'attentat, mais ça ne veut pas dire les hommes qui l'ont commis. » « Ce commando n'a rien à voir avec le FLNC », a ajouté M. Talamoni, avant de préciser qu'il ne condamnait pas les clandestins du Canal historique, qu'il n'estime pas « prêts à déposer les armes ». « Je respecte la position de ceux qui le font. Nous ne pronons ni l'arrêt, ni la poursuite de la violence », a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, le juge Patrice Cambérou, du tribunal de grande instance d'Ajaccio (Corse-du-Sud), en charge de l'instruction du dossier sur l'incendie de la pailote Chez Francis, devait faire connaître dans la journée de vendredi à Bernard Bonnet sa décision sur la demande de remise en liberté déposée vendredi 21 mai par M^e Georges Kiejm, l'avocat du préfet. Selon une source judiciaire, Patrice Cambérou aurait refusé cette demande. De son côté, Yves Féraud, le propriétaire de la pailote incendiée par les gendarmes du groupe de peloton de sécurité (GPS), s'appête à rouvrir son établissement. L'inauguration est prévue, samedi 29 mai. M. Féraud s'est toutefois engagé à la détruire, à nouveau, à la fin de la saison estivale.

Pascal Ceaux

Elan de solidarité à Marseille après le meurtre d'un enfant de huit ans

Trois suspects restaient en garde à vue vendredi

MARSEILLE

de notre correspondant régional
Sous un ciel de plomb brûlant, le cortège escalade la colline du cimetière jusqu'au carré musulman. Jeunes femmes se tenant par le bras, jeunes gens en baskets, dames âgées foulard blanc sur la tête: toute la cité de la Maurelette, dans le quartier de Saint-Joseph, accompagne jusqu'à sa tombe Nadir, huit ans, tué lundi 24 mai, la gorge tranchée par un cutter (*Le Monde* du 26 mai). L'imam dit la prière des morts, avant que le frère jumeau de Nadir et sa jeune maman, soutenue par ses sœurs, reçoivent les condoléances du maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, et des élus du secteur, avant de se retirer dans leur chagrin. La foule dispersée, reste le plus difficile: gérer ce deuil qui a profondément affecté les habitants de la copropriété et leurs voisins.

A la rentrée de l'école communale, jeudi matin, les parents d'élèves, en majorité les mères, sont tous là. Une femme raconte que les nuits de son enfant sont peuplées de cauchemars, une autre que sa petite fille s'est remise à faire pipi au lit. Le directeur, M. André Renassia, a décidé « instinctivement » que la rentrée devrait avoir lieu normalement. Autour de leur responsable, Chamia Benslamia, les délégués de parents ont quand même été autorisés à entrer dans la cour et à passer dans les classes pour annoncer la collecte d'aide à la famille. Des psychologues scolaires, secondés par ceux de l'Association d'aide aux victimes d'actes de délinquance (AVAD), sont aussi présents: ils participent à la cellule de crise mise en place avec l'éducation nationale. Il s'agit, comme dans le collège voisin, d'aider les enfants à parler pour que les angoisses ne les étouffent pas.

Mais c'est le centre social qui est devenu le cœur blessé de la Maurelette, copropriété de mille sept cents habitants. C'est là que la famille, démunie, a reçu le premier soutien moral et financier pour or-

ganiser les obsèques et le départ des bus vers le cimetière. C'est là que les enfants ont été interrogés par la brigade criminelle du SRPJ de Marseille. C'est encore là qu'a été préparée la marche silencieuse « pour exprimer le sentiment de choc » après le crime. Et là qu'on s'emploie à éviter que cette manifestation ne soit récupérée. Car « c'est un enfant qui est mort, et il ne doit pas être enrôlé sous un fanion qu'il ne portait pas », explique la responsable du centre, Nicole Fresneda.

PROLIFÉRATION DES RUMEURS

Le plus dur, en attendant l'arrestation du meurtrier, c'est d'éviter une explosion de rage et la prolifération des rumeurs. Au collège, elles accusent tout le monde: les racistes, les drogués, les autres, tous les autres, dans une atmosphère passionnelle.

Jeudi, la police a interpellé sept personnes, mineures et majeures, sans lien entre elles, pour la plupart résidentes de la Maurelette. Quatre d'entre elles ont été relâchées dans la soirée. N'étaient retenus qu'un couple réputé toxicomane et un homme aux antécédents psychiatriques sérieux. La brigade criminelle comptait surtout sur les analyses ADN des traces de sang relevées sur une sonnette d'immeuble à proximité du lieu du meurtre.

Quatre jours après le crime, au départ de la marche silencieuse de ce vendredi matin, le quartier de Saint-Joseph, plutôt tranquille, vit donc dans une peur diffuse. Pour les habitants, le plus terrible serait que le meurtrier soit un jeune habitant de la copropriété: « Ce serait terrible, ce serait un autre deuil », dit André Renassia. Cela risquerait de briser cette impressionnante solidarité que les parents, les animatrices du Centre social, les enseignants ont réussi à maintenir en dépit du choc profond provoqué par la mort d'un garçonnet qui aurait eu neuf ans en juillet.

Michel Samson

Quatre apprentis terroristes corses devant la justice

QUALIFIÉ d'« âne » et de « Pied nickelé » par son avocat, Christophe Spano, vingt-trois ans, a fondu en larmes dans le box du tribunal correctionnel de Paris. Il



PROCÈS

n'avait pas cillé lorsque le représentant du parquet l'avait décrit, lui et ses jeunes complices, comme des apprentis terroristes formés pour prendre « la relève » de leurs aînés corses. Jeudi 27 mai, Christophe Spano et trois autres prévenus ont comparu pour détention d'explosifs et association de malfaiteurs, et infractions en relation avec une entreprise terroriste.

Le 9 mai 1998, la police avait saisi une bombe prête à l'emploi – 150 grammes de charge explosive, une mèche lente et un détonateur – dans une Renault 5. Outre Christophe Spano, Dominique Luciani, dix-huit ans, et un mineur âgé de dix-sept ans et onze mois se trou-

vaient à bord. Le trio avait rapidement reconnu la tentative d'attentat. En avril, le mineur a été condamné à deux ans de prison avec sursis par le tribunal pour enfants de Paris. Ses deux complices, écroués depuis leur interpellation, ont comparu détenus devant le tribunal. Antoine Angeli, un chauffeur routier de trente ans, qui aurait fourni les explosifs au commando, s'est présenté libre. Le propriétaire de la R 5, Jean-Claude Naret, quarante-deux ans, surveillant dans un établissement pénitentiaire au moment des faits, absent de l'audience car hospitalisé à Ajaccio à l'avant-veille du procès, a été jugé en présence de son avocat.

« LUTTE CONTRE LA DROGUE »

Malgré sa carte d'adhérent à l'organisation Corsica viva, trouvée chez lui lors d'une perquisition, M. Spano s'est déclaré « non nationaliste ». Il a prétendu, sans convaincre, que le projet d'attentat lui avait été inspiré par la « lutte contre la drogue », un thème privi-

légié par divers mouvements nationalistes: « Quatre ans avant l'action, j'étais apprenti coiffeur dans un salon proche du laboratoire, et j'avais appris par la coiffeuse que le fils [du propriétaire du laboratoire] avait été arrêté pour trafic de stupéfiants ». Interrogée, la coiffeuse a démenti le propos et même les avocats de la défense ont souligné que le « ragot » était infondé.

M. Luciani a, lui, admis son engagement auprès des jeunes de la Cuncolta, « pour la langue et la culture corses, contre la drogue ». M. Naret est apparu fasciné par la violence nationaliste – son avant-bras porte le tatouage d'un clandestin armé et cagoulié, tandis que son salon affiche une photo de lui assez conforme au tatouage. M. Angeli s'est démarqué du nationalisme, s'affirmant « français, c'est tout ». Transporteur dans une société utilisant des détonateurs et des mèches lentes comparables à ceux trouvés dans la R 5, il a assuré avoir refusé de fournir un engin explosif à MM. Spano et Naret qui l'avaient sollicité.

Aux yeux du substitut, le projet d'attentat a constitué un « galop d'essai » imposé par des terroristes expérimentés à des jeunes envoyés « sur des petits coups pour les entraîner ». Bernard Fos a requis cinq ans d'emprisonnement à l'encontre de M. Spano, trois ans contre M. Luciani, deux contre M. Naret et contre M. Angeli. A ces deux derniers, il a attribué des rôles de formateur et de sergent recruteur. Défendant M. Angeli, le bâtonnier Antoine Sollacaro, du barreau d'Ajaccio, a nié que les prévenus aient pu être « les Marie-Louise, des farfelus du FLNC-Canal historique ». Rejetant aussi la thèse de la « relève », M^e Jacques Robaglia, du barreau de Paris, a considéré que M. Spano avait pu être « manipulé par des idées qu'il a mal assimilées », en soulignant que « ce gamin » n'avait été soutenu « par aucune organisation » pendant les treize mois passés en détention provisoire.

Jugement le 3 juin.

Erich Inciyan

Civiti photo: Stock Image

Peinture métal 2 000 F TTC

CIVIC

L'innovation au service de l'homme

Lionel Jospin tarde à élargir à l'alcool et au tabac la lutte contre les toxicomanies

Les spécialistes de l'alcoolisme dénoncent des « pressions au plus haut niveau politique »

Un décret élargissant aux drogues licites (alcool, tabac, médicaments) le champ de compétences du Comité interministériel de lutte contre la

drogue et la toxicomanie, présidé par le premier ministre et qui doit se réunir à la mi-juin, est actuellement en cours d'arbitrage à Matignon. Un

bras de fer est engagé entre les spécialistes de la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et le lobby alcoolier.

RÉAGISSANT à l'intense lobbying développé auprès du gouvernement depuis plusieurs semaines par les industriels producteurs de boissons alcoolisées, l'ensemble des organisations et des associations spécialisées dans la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie exhortent Lionel Jospin à élargir à toutes les substances psychoactives le champ d'action de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt). Les responsables de ce mouvement souhaitent que l'alcool et le tabac puissent faire l'objet d'actions épidémiologiques, médicales et préventives au même titre que les substances dont l'usage est prohibé par la loi.

Dans une note d'étape remise le 15 octobre 1998 à Lionel Jospin, Nicole Mastracci, présidente de la Mildt, suggérait déjà de « rapprocher les structures de soins destinées aux consommateurs abusifs d'alcool de celles destinées aux toxicomanes ». En dépit de la position exprimée par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, favorable à ce rapprochement, le premier ministre tarde, notamment pour des raisons électorales, à assimiler l'alcool et le tabac à des drogues.

Un décret est en cours d'arbitrage, précise-t-on dans l'entourage du premier ministre, qui élargira à « l'ensemble des substances dangereuses et des comportements de dépendance » non pas les compétences de la Mildt, mais celle du comité interministériel dont la Mildt prépare les délibérations et assure le secrétariat géné-

ral... La prochaine réunion de ce comité est prévue pour la mi-juin, avec l'annonce du plan triennal de lutte contre les toxicomanies, qui intégrera donc bien la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme et l'abus de médicaments.

CONSÉQUENCES MORTELLES

Représentés au sein de l'association Entreprise et prévention, les principaux fabricants de boissons alcoolisées soutiennent que cette orientation sanitaire aurait pour effet paradoxal d'aggraver les problèmes liés à l'abus d'alcool. « Il faut agir contre la dépendance à l'alcool sans oublier que l'immense majorité des consommateurs en fait un usage raisonnable et convivial », souligne-t-on auprès du lobby alcoolier (*Le Monde* daté 10-11 janvier et du 22 avril).

« Face à toutes ces initiatives, nous ne pouvons plus, aujourd'hui, garder le silence, a expliqué au Monde le professeur Michel Reynaud (CHU de Clermont-Ferrand),

auteur, avec le professeur Philippe Parquet, d'un rapport sur les insuffisances du dispositif français de soins pour les malades de l'alcool. Il n'est plus possible de méconnaître les conséquences de l'alcoolisation sur la santé publique en France. »

Les responsables de l'ensemble des structures de lutte contre l'alcoolisme (les professeurs Jean-Dominique Favre, président de la Société française d'alcoolologie, Jean-Louis Balmès, président du Collège universitaire national des enseignants des capacités toxicomanies-alcoolologie-tabacologie, ainsi que Sylvain Dally, vice-président de l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme et Jean-Loup Théry, président de la Fédération française des centres d'hygiène alimentaire et d'alcoolologie), s'alarment dans un texte commun d'un possible recul du gouvernement.

« Aujourd'hui, les pressions au plus haut niveau politique s'affichent ouvertement pour tenter de

retarder le décret élargissant les missions de la Mildt en utilisant la "novicité" qu'une telle mesure aurait sur l'actuel dispositif de soins, écrivent les spécialistes de l'alcoolisme. Il n'en est rien, et ce sont précisément toutes ces pressions qui, depuis une vingtaine d'années, ont empêché le moindre progrès dans la prise en compte des problèmes sanitaires liés à l'alcool. »

Les signataires expliquent que « tous les pays voisins de la France ont depuis longtemps cette approche globale, même les pays producteurs d'alcool ». Ils rappellent, enfin, le poids médical, social et économique de l'alcoolisme en France (quarante mille morts prématurés chaque année, et un coût global pour la collectivité estimé à 80 milliards de francs).

Ces spécialistes ont été, pour la première fois, rejoints dans leur combat par l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (Anit). « Il ne s'agit pas de considérer de la même manière les drogues illicites et les substances comme l'alcool ou le tabac, mais d'affirmer que, selon les modes de consommation, l'alcool et le tabac peuvent être aussi dangereux que l'héroïne, expliquent les responsables de l'ANIT. Cela est d'autant plus vrai que l'on assiste à un fort développement des polytoxicomanies - cocktails de médicaments, d'alcool, de tabac et de drogues illicites - qui, notamment chez les jeunes, mettent à mal la santé physique et psychique, l'insertion sociale et professionnelle, et ont parfois des conséquences directement mortelles. »

Jean-Yves Nau

Le professeur Roques écrit au premier ministre

Pharmacochimiste, spécialiste de la dépendance de réputation internationale et auteur, à la demande de Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, d'un rapport comparant pour la première fois la dangerosité sociale des diverses substances psycho-actives et conduit à l'hypothèse d'un élargissement de l'action de la Mildt, le professeur Bernard Roques (Université René Descartes, Paris-V) a adressé, le 9 avril, une lettre à Lionel Jospin. Il confie ses inquiétudes devant le « possible abandon » par le premier ministre d'une politique consistant à « mettre sur le même plan toutes les toxicomanies, y compris celles générées par l'abus d'alcool ou de tabac ». « Soyez assuré que le travail gouvernemental en cours, lui a répondu, le 27 avril, Henry Pradeaux, chef de cabinet de M. Jospin, tient compte des réflexions de votre groupe de travail et des observations contenues dans votre correspondance. »

Un éditeur lyonnais condamné pour « publicité » en faveur d'œuvres révisionnistes

LYON

de notre correspondant régional
Le directeur de la revue *Akribéia*, Jean Plantin, a été condamné, jeudi 27 mai, à six mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende pour « publicité en faveur d'une publication dangereuse pour la jeunesse malgré interdiction administrative » par le tribunal correctionnel de Lyon. Il avait publié, sous sa plume, des notes de lecture sur des ouvrages interdits par arrêté par le ministère de l'intérieur. Parmi eux figuraient le rapport d'expertise sur la formation et le contrôle de la présence de composés cyanurés dans les « chambres à gaz » d'Auschwitz, établi par German Rudolf, le livre *Oradour, un demi-siècle de mise en scène*, publié par un collectif de « libres chercheurs », ou les revues d'histoire révisionnistes *Annales d'histoire révisionniste* et *Révision*. Le tribunal a ordonné la confiscation des objets saisis par la police au domicile de l'éditeur.

Quatre numéros d'*Akribéia*, tirés chacun à 1 500 exemplaires et à compte d'auteur, ont été diffusés depuis octobre 1997 par abonnement et dans des librairies de Paris, Lyon et Toulon. Cette revue, dont le nom signifie en grec « exactitude », a été qualifiée, lors de l'audience, de « négationniste » par les avocats de SOS-Racisme, de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) et de la Loge Enfants d'Izieu. Ces trois associations, qui s'étaient constituées parties civiles, recevront chacune 10 000 francs à titre de dommages-intérêts. Selon la Licra, la condam-

nation de M. Plantin « démontre qu'il ne peut exister d'impunité face à ceux qui nient le drame de la Shoah ».

Lorsqu'il a été mis en cause, Jean Plantin s'est prévalu d'une formation d'historien acquise au sein des universités lyonnaises. En 1990, Lyon-III lui a délivré la mention « très bien » pour un mémoire de maîtrise sur Paul Rassinier. Ancien résistant, ce membre de la SFIO, arrêté puis déporté en Allemagne en

une tendance pronégationniste, ajoute le professeur, qui ne dispose plus du document. Je ne garde pas les DEA qui n'aboutissent pas à une thèse. Je ne peux parler que de celui que j'ai lu en 1991. Tout peut arriver à un document huit ans après. Il peut être surchargé, expurgé, complété. »

Yves Lequin récusé fermement l'accusation qui lui est faite de ne pas avoir lu attentivement le travail de son étudiant. Il reconnaît toute-

Lyon-II crée une commission sur le négationnisme

A la suite des différentes polémiques qui ont mis en cause, depuis le début des années 80, ses chercheurs et ses enseignants, l'université Lyon-II a décidé de créer une commission pluridisciplinaire consacrée au négationnisme. Cette commission sera composée d'une dizaine de personnes : historiens, sociologues, linguistes, philosophes et « représentants du discours militant ». Elle préparera une journée d'étude et de recherche sur le négationnisme pour début octobre. Un colloque international est prévu en 2000.

L'université a également demandé à l'historien Bernard Comte, ancien membre de la commission Touvier instituée par le cardinal Albert Decourtray en juillet 1989, d'établir « une chronologie détaillée et exhaustive de tous les faits qui depuis l'affaire Faurisson ont mis d'une manière ou d'une autre l'université en contact avec le négationnisme ; que ce soit une manifestation de soutien ou de condamnation », a précisé le président de l'université, Bruno Gelas.

1943, avait publié en 1950 un livre dans lequel il émettait des doutes sur l'existence des chambres à gaz. Régis Ladous, le professeur d'histoire religieuse de Lyon-III qui a dirigé le mémoire de Jean Plantin, affirme que ce texte n'est pas un « panegyrique » de Rassinier, mais « un travail référencé (...) d'une prudence affichée (...) qui ne peut donner prise, seul, à une accusation de révisionnisme ».

L'un de ses collègues de Lyon-II, Yves Lequin, également professeur d'histoire, a suivi Jean Plantin l'année suivante dans son DEA d'histoire contemporaine. Il a autorisé l'étudiant à travailler sur « les épidémies de typhus exanthématiques dans les camps de concentration », après l'avoir, dit-il, « mis en garde contre les gens qu'il allait rencontrer sur ce genre de sujet ». Aujourd'hui, Yves Lequin estime que le travail de son ancien étudiant, à qui il avait attribué la note de 11 sur 20, était « inodore et pas de très bonne qualité ». « Rien ne permettait de déceler

fois avoir pu commettre une « négligence » en ne s'informant pas davantage sur les travaux antérieurs de M. Plantin lorsque le sujet de DEA lui a été soumis. « La déontologie universitaire est claire. Quand un collègue met une mention "très bien" à un travail, vous pensez qu'il n'y a pas de problème », poursuit-il en faisant allusion à la mention obtenue l'année précédente à Lyon-III pour le travail sur Rassinier.

« INDIGNATION »

Après le procès intenté à leur ancien élève, les deux professeurs d'histoire, Yves Lequin et Régis Ladous, ont remis leur démission, le premier de directeur du diplôme d'études approfondies (DEA) d'histoire moderne et contemporaine de Lyon-II, le second de directeur du DEA d'histoire religieuse de Lyon-III.

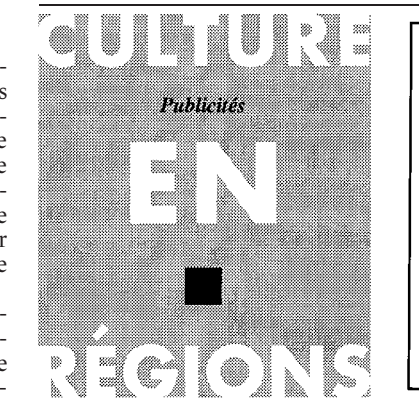
Leur geste n'a cependant pas calmé l'« indignation » de certains étudiants, notamment ceux de l'UNEF-ID. Depuis plusieurs an-

nées, ce syndicat et d'autres associations membres de la Coordination lyonnaise de vigilance face à l'extrême droite dénoncent le discredit jeté sur l'université de Lyon par les « falsificateurs de l'histoire ».

Le révisionniste Robert Faurisson était en effet maître de conférences à Lyon-II et Jean-Paul Allard, germaniste de Lyon-III, avait décerné la mention « très bien » à Henri Roques pour une thèse qui contestait l'existence des chambres à gaz. Quant à Bernard Notin, maître de conférences à Lyon-III, il avait publié en 1990 un article niant, lui aussi, leur existence. Enfin, en octobre 1998, les étudiants de Lyon-III avaient obtenu la fermeture de l'Institut d'études indo-européennes, rattaché à Lyon-III, qu'ils considéraient comme un « laboratoire idéologique de l'extrême droite ».

Aujourd'hui, les étudiants de Lyon-II et de Lyon-III reconnaissent que les deux professeurs de faculté visés ne peuvent être soupçonnés de complaisance à l'égard des révisionnistes, mais ils leur reprochent de ne pas avoir « deviné les sympathies négationnistes » de Jean Plantin et de lui avoir délivré un diplôme dans des conditions douteuses. Ils demandent l'ouverture d'une procédure disciplinaire, mais leur requête n'a pas été acceptée par le président de Lyon-II, Bruno Gelas. Le conseil d'administration de Lyon-II a cependant décidé d'entamer une procédure visant à annuler le DEA de M. Plantin.

Claude Francillon



Tuerie de Monfort dans le Gers : une « piste » allemande évoquée

LA POLICE ALLEMANDE a informé la police française de l'existence d'un suspect dans l'affaire des quatre Néerlandais dont les corps ont été découverts, samedi 22 mai, dans une ferme isolée de Monfort (Gers). Le suspect, Dieter Zurwehme, est un Allemand de cinquante-six ans, évadé le 2 décembre 1998 d'une prison allemande où il était incarcéré pour le meurtre d'une femme à Aix-la-Chapelle. Il est aussi soupçonné d'avoir tué deux couples d'amis le 21 mars, près de Coblenze, pendant sa cavale et dans des conditions présentant des similitudes avec la tuerie de Monfort. Le procureur de la République d'Auch, Guy Etienne, n'a fait aucun commentaire, jeudi 27 mai, sur la demande de coopération sollicitée par les policiers allemands auprès de leurs homologues français. L'enquête se poursuivait en flagrance, aucune information judiciaire n'étant encore ouverte. (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : Lionel Dumont, l'un des membres du groupe islamiste de Roubaix (Nord), s'est évadé de la prison de Sarajevo (Bosnie)** où il purgeait une peine de vingt ans pour des attaques à main armée. Les autorités bosniaques avaient donné leur accord pour que le Français soit prochainement transféré afin d'être entendu par le juge d'instruction de Lille chargé de l'enquête sur ce groupe ayant commis une série d'attaques armées dans le Nord, tuant un automobiliste et blessant un policier. En mars 1996 à Roubaix, quatre membres du groupe avaient péri dans l'incendie d'une maison, lors de l'assaut du Raid. Lionel Dumont, qui s'était échappé, avait finalement été interpellé en Bosnie.

■ **La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté**, jeudi 27 mai, le pourvoi formé par l'Américain Ira Einhorn, ex-activiste hippie condamné aux Etats-Unis à la prison à vie pour le meurtre de sa compagne (*Le Monde* du 23 septembre 1997), contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux qui avait autorisé son extradition le 18 février 1999. Il appartient désormais au premier ministre de signer ou non le décret d'extradition. Après une première décision négative, la cour d'appel de Bordeaux avait donné un avis favorable à l'extradition à condition que M. Einhorn bénéficie d'un nouveau procès équitable en Pennsylvanie, et que la peine de mort ne soit ni requise, ni exécutée si elle était cependant prononcée.

■ **Les trois organisateurs de la manifestation interdite dite du « 18 joints »**, le 22 juin 1997 à Paris, au Parc de la Villette, ont été condamnés, jeudi 27 mai, à des amendes de 5 à 10 000 francs par la 10^e chambre de la cour d'appel de Paris. Jean-Luc Benhamias, secrétaire général des Verts, et Fabrice Olivet, membre de l'organisation Auto-support des usagers de drogue (ASUD), ont été condamnés à 5 000 FF d'amende chacun. Jean-Pierre Galland, président du collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC), s'est vu infliger 10 000 FF d'amende. Le parquet avait fait appel du jugement qui avait déclaré les prévenus coupables, mais les avait dispensés de peine.

■ **IMMIGRATION : un Tunisien de 40 ans, en instance d'expulsion, est mort** au centre de rétention d'Arenac à Marseille, mercredi 26 mai d'un arrêt cardiaque peu après son transfert à l'hôpital. Selon la Cimade (Service œcuménique d'entr'aide), les policiers auraient pu interpréter les convulsions de Mohsen Sliti comme une manœuvre destinée à empêcher son expulsion et auraient alors tardé à appeler le Samu. Le parquet de Marseille a ordonné une enquête.

■ **MANIFESTATION : l'association de jeunes de banlieue « Stop la violence » organise**, samedi 29 mai, à Paris, sa première « action » nationale, de la place Stalingrad (20^eme) à La Villette. Les organisateurs de ce mouvement, né après le meurtre d'un jeune de Bouffémont (Val d'Oise), souhaitent que ce défilé soit festif et musical.

■ **PRÉDICTION : le président socialiste du conseil général du Gers, Philippe Martin**, a décidé, jeudi 27 mai, de porter plainte pour « diffusion fautive d'informations susceptibles de nuire à l'image, au tourisme et à l'économie du Gers » contre le couturier Paco Rabanne. Ce dernier a prédit que plusieurs villes du département seraient touchées le 11 août par des débris de la station Mir. Il s'est référé à des prophéties de Nostradamus.

De nouvelles règles pour le temps de service des universitaires

SANS Y FAIRE explicitement référence, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, poursuit la mise en œuvre de la réforme des universités mise en route par son prédécesseur, François Bayrou, dans le prolongement du mouvement étudiant de 1995. Après avoir entériné les modifications pédagogiques des premier et deuxième cycles, il vient de proposer des dispositions concernant cette fois les enseignants. Elles ont été soumises, jeudi 27 mai, à la commission technique paritaire qui les a majoritairement approuvées.

Un premier projet de décret concerne les quelque treize mille professeurs agrégés et certifiés du second degré (PRAG-PRCE) enseignant dans les universités qui souhaitent, après une thèse, obtenir un doctorat. Ils pourront bénéficier, durant quatre ans, d'un allègement de service d'enseignement fixé par les établissements : au lieu des 384 heures actuelles, leur charge devrait être diminuée d'un tiers ou de la moitié.

Lors des débats préparatoires à la réforme de l'université, les enseignants avaient déploré l'absence de prise en compte des responsabilités pédagogiques (suivi des étudiants, nouvelles technologies, re-

lations internationales) dans l'évaluation de leurs activités. Renonçant à toucher aux textes actuels, Claude Allègre a modifié les critères d'attribution de la prime pédagogique, d'un montant maximal de 23 325 francs.

DÉRIVES

Ces deux textes s'inscrivent dans une logique de redéfinition du temps de service des enseignants et de clarification de l'attribution des heures complémentaires (équivalent des heures supplémentaires dans le second degré). Avec l'augmentation des effectifs ces dix dernières années, des dérives ont été dénoncées par l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et par la Cour des comptes. Tenté de limiter le nombre de ces heures complémentaires par voie réglementaire, le ministre a finalement, dans une circulaire, choisi d'inciter les universités à faire preuve de rigueur. Un autre texte, cosigné avec le Secrétaire d'Etat au budget, devrait rappeler les universités à leurs obligations dans la gestion et le contrôle du temps de service des enseignants, notamment devant les étudiants.

Michel Delberghe

U.C.S. ANTIQUITÉS
Recherche : Meubles anciens
Argentierie - Bronzes
Objets 1900 - GALLÉ
ACHAT TABLEAUX
IMPRESSIONNISTES
Renoir, Bonnard, etc...
ESTIMATIONS GRATUITES
Partage de successions
21 bis, Av. de Ségur 75007 PARIS
☎ 01.53.69.06.06
Déplacements Paris - Province

THÉÂTRE
GYPTIS
GYPTIS
Adonnez-
vous,
Abonnez-
vous!
SAISON 99/2000
04 91 11 00 91
BRECHT
ARAGON
DARIOFO
PERRAULT
O'NEILL
VALLETTI
CALDERON
SIRERA

DIE - DRÔME - 28 MAI 1999
Yegish Manoukian
MUSIQUE D'ARMÉNIE
CINÉMA LE PESTEL - 20H30
RÉSERVATION 04 75 22 12 52
En coopération avec le théâtre de la Ville de Paris
Publicité :
☎ 01.42.17.39.65

RÉGIONS

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

Le Rhin, ses crues, les hommes et les frontières

Suisse, Autriche et sud de l'Allemagne subissent des inondations, les fortes pluies récentes s'ajoutant à la fonte d'un épais manteau neigeux. Les aménagements réalisés côté français, tels l'élargissement du grand canal, protègent l'Alsace mais amplifient les risques de débord en aval

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Cinq morts dont deux enfants, un jeune homme disparu, les bons vieux sacs de sable pour endiguer les eaux, la navigation interrompue sur le Rhin supérieur et le Danube, des images, à la télévision, qu'on n'avait pas vues depuis des lustres : comment a-t-on pu arriver à une telle situation en Suisse orientale, en Autriche et dans le sud de l'Allemagne, dans des pays réputés pour leur organisation et leur prévoyance ? Comment la partie rhénane de la France a-t-elle pu être largement épargnée ? Concomitance d'événements naturels exceptionnels, répondent les uns. Il y a aussi l'imprudence des hommes, rétorquent les autres.

En février, la « crue du siècle » avait déjà failli se produire, en raison de fortes pluies et d'une fonte précoce du manteau neigeux, singulièrement épais cette année. Le déclenchement de mesures d'« écrêtement » des eaux, grâce à la coopération entre les autorités suisses, allemandes et françaises, avait permis de maîtriser la montée des eaux sans réels dégâts. Les

Un fleuve de 1 320 km



centrales hydroélectriques d'EDF avaient réduit leur production, en renvoyant une partie des quantités turbinées vers des polders et le grand canal d'Alsace. Les îles rhénanes avaient été évacuées et le barrage agricole de Kehl – la cité allemande qui fait face à Strasbourg – avait été ouvert.

Il s'agissait alors d'un premier

événement exceptionnel. A la mi-mai, une nouvelle « crue du siècle », due à la conjugaison du phénomène prévisible de fonte des neiges – mais amplifié par la couche neigeuse et une pluviométrie à cette période de l'année –, s'est produite. Le fleuve atteignait une hauteur de 8,67 mètres, record historique, à Karlsruhe, ville allemande au nord de Strasbourg, et de 8,60 mètres à Lauterbourg, à l'extrême nord de l'Alsace. Les mesures appliquées en février ont été renouvelées mais, cette fois, les dégâts ont été plus amples : l'épandage des eaux sur la rive allemande a coupé plusieurs routes et voies ferrées, alors qu'une seule route départementale était inondée au sud de Strasbourg, ainsi que les sous-sols d'un hôtel et un camping dans la région.

Surtout, le 14 mai, une digue, du côté allemand, a cédé sur la Lauter, un affluent du Rhin. L'épandage de l'eau s'est fait sur des champs de la berge allemande mais a menacé d'atteindre, côté français, la zone industrielle du port fluvial de Lauterbourg, notamment l'usine chimique Rohm and Haas. Celle-ci avait stoppé

toute production et les digues de protection du complexe chimique avaient été renforcées. Ainsi a été évitée une catastrophe qui aurait été d'autant plus grave que la firme, cataloguée comme entreprise concernée par la directive « Seveso », fabrique des fongicides, des additifs pour l'huile moteur et des plastiques.

A chaque montée des eaux du Rhin, les régions allemandes au nord de l'Alsace sont plus exposées que le territoire français. Pour le professeur Roland Carbiener, président d'honneur d'Alsace Nature, l'explication est d'une simplicité biblique : « La canalisation du Rhin dans sa partie française protège l'Alsace mais elle accélère et amplifie l'onde de crue en aval. » C'est un des éléments fondamentaux qui expliquent les inondations subies par l'Allemagne et les Pays-Bas depuis 1950, année de l'élargissement du grand canal d'Alsace. Les autres pays riverains du Rhin ont aussi leur part de responsabilité, ajoute M. Carbiener : ils ont multiplié les aménagements portuaires et les zones industrielles qui ont réduit considérablement les zones inondables, no-

tamment les forêts rhénanes, « faites pour être inondées, pour leur plus grand bien ». Depuis, la sérénité est revenue en aval de Bâle. Les autorités fluviales maintiennent cependant l'état d'alerte et la navigation est toujours interrompue, quelque deux cents bateaux étant bloqués dans les ports français et allemands.

« Il vaut mieux laisser inonder un champ que courir le risque d'une catastrophe »

En revanche, la situation est beaucoup plus tendue en amont. La concomitance de la fonte des neiges dans les Alpes suisses, allemandes et autrichiennes et du phénomène météorologique dit de la « goutte froide » – rencontre de masses importantes d'air chaud et d'air provoquant des précipitations d'une ampleur exceptionnelle – a gonflé les eaux du Rhin et de trois de ses affluents. Du coup,

le lac de Constance a connu, le 24 mai, une hauteur d'eau de 5,64 mètres, le niveau le plus élevé depuis 1939. Coupures de courant, évacuation d'habitants et de patients d'une clinique, campings inondés, risques de rupture de digues ont suscité les commentaires du genre : « On n'a jamais vécu cela. »

Pour sa part, le professeur Carbiener conteste l'idée d'un « record ». « On compare des situations qui ne sont pas comparables », affirme-t-il, en mettant en cause l'ampleur des aménagements humains. Et d'expliquer que, dans cette partie du bassin rhénan, on a aussi, à partir des années 50, multiplié les créations de zones portuaires et industrielles et les ouvrages hydro-électriques, développé la canalisation du Rhin et de ses affluents, réduisant d'autant les zones inondables. « Tous les pays ont fait les mêmes erreurs ; il vaut mieux laisser inonder un champ, même s'il y a un préjudice pour le paysan, que courir le risque d'une catastrophe », conclut-il.

Marcel Scotto

Le maire de Paris à la « 1^{re} Nuit de la Mouff »

IL EST ARRIVÉ au milieu de la soirée. La fête battait son plein. Une petite pluie d'orage venait de tomber. Jean Tiberi, maire de Paris, a passé un bon moment à la « 1^{re} Nuit de la Mouff », jeudi 27 mai. Il a salué tous ses « amis », commerçants, artistes et notables. Le cinquième reste « son » arrondissement. C'est aussi une grande partie de la circonscription dont il est le député.

La rue Mouffetard, l'une des plus anciennes rues commerçantes de la capitale, avait déroulé un tapis rouge sur les quelques centaines de mètres de pavés qui conduisent à l'église Saint-Médard. La fête doit s'achever, dimanche, par l'« inauguration » de la rue de Bazeilles. Le somptueux réaménagement de cette courte voie d'une trentaine de mètres, qui prolonge la rue commerçante vers l'avenue des Gobelins, ne cesse d'ailleurs d'intriguer. A commencer par ses propres riverains. Mais, désireux de ne pas laisser penser que l'arrondissement du maire bénéficie d'un traitement de faveur, on assure à l'Hôtel de Ville que la direction de la voirie aurait ainsi simplement accédé à la demande insistante des habitants...

ÉLECTEUR POTENTIEL

Jeudi, un gigantesque « cocktail populaire » avait donc été dressé devant les étals débordant de fruit rouges, de poissons, de charcuteries et de fromages. Les tambours antillais et la bourrée auvergnate s'accordaient pour faire danser la foule. Des milliers de personnes se pressaient à l'invitation de la centaine de commerçants de la rue Mouffetard et des ruelles adjacentes. Les magasins sont restés exceptionnellement ouverts tard dans la nuit. « C'est une excellente

occasion de nous faire connaître », explique le nouveau patron des Fruits et légumes Pomi, à l'angle de la rue de l'Arbalète.

Et le maire de la capitale, sans omettre de saluer le moindre vendeur, électeur potentiel, ne pouvait que renchérir sur l'initiative de l'Association des commerçants du quartier Mouffetard. « Ils ont raison de vouloir retisser des liens avec les habitants de ce secteur de Paris. Ils disposent d'un véritable centre commercial à l'ancienne dans un décor que beaucoup peuvent leur envier. Il ne faut pas laisser partir les Parisiens vers les grandes surfaces », assure Jean Tiberi. Et ravi de contenter ceux qu'on lui dit fidèles, il rappelle qu'il s'est toujours opposé à l'arrivée de la grande distribution dans la capitale.

A l'image de la magnifique façade classée de la charcuterie Facchetti, peinte en 1928, le « vrai-faux » marché de la rue Mouffetard est de plus en plus une attraction pour touristes, et de moins en moins une vraie zone de chalandise. La petite centaine de commerçants à l'initiative de la « Grande fête de la Mouff » veulent donc « faire revivre le quartier ». « Les jeunes vont de plus en plus dans les grandes surfaces pour s'acheter de la nourriture industrielle, regrette Camille Baudouin, le patron de la Maison du fromage. Nous voulons leur redonner le goût du naturel et de l'authentique. » C'est Gérard Patout, le président de l'association qui a organisé la fête : « Il faut toujours faire quelque chose pour attirer les clients dans une rue piétonne : les Parisiens ont eux aussi pris l'habitude de faire leurs courses en voiture. »

Christophe de Chenay

DÉPÊCHES

■ PARIS : une protection renforcée pour un site de la rue de Ménilmontant (20^e arrondissement), composé d'un hôtel du XVIII^e siècle de style palladien et d'un autre bâtiment du XIX^e a été demandée par Jean Tiberi à Catherine Trautmann, ministre de la culture. Dans une lettre, le maire (RPR) de Paris demande que l'hôtel Carré de Beaudouin, « dernier témoignage des édifices qui sous Louis XV existaient sur la colline de Belleville », inscrit depuis 1928 à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, soit classé au titre des monuments historiques. « Ses encadrements latéraux, son portique à quatre colonnes, son fronton triangulaire sont caractéristiques du mouvement palladien », souligne M. Tiberi.

■ PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : le président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle (PS), va demander à l'Etat de porter sa contribution, dans le cadre du nouveau contrat de plan Etat-région, à 7 ou 8 milliards de francs (1,2 milliard d'euros environ). Cette position a été adoptée en concertation avec les présidents des six conseils généraux, qui « considèrent que la région PACA a pris du retard par rapport aux autres lors du précédent contrat de plan ». Pour la période 1994-1998, PACA avait reçu 4,3 milliards de francs. Le conseil régional se déclare déterminé, quant à lui, « à consentir également un effort conséquent d'environ 1 milliard de francs par an ».

P R I U A T I S A T I O N

19,2 € l'action

125,94 francs

Les souscripteurs personnes physiques bénéficient d'avantages particuliers : une réduction par rapport au prix fixé pour les investisseurs institutionnels, 1 action gratuite pour 10 actions achetées et conservées 18 mois, dans la limite d'un investissement de 30 000 francs (4 573,47 euros), la gratuité des droits de garde pendant 18 mois, la possibilité de souscription dans le cadre fiscal attractif du Plan d'Epargne en Actions.

Devenez actionnaire d'un des premiers groupes mondiaux de l'aéronautique et de l'espace.

N° VERT 0 800 01 2001

DISPARITIONS

Marc Bouloiseau

Un serviteur de l'historiographie jacobine

L'HISTORIEN Marc Bouloiseau est mort à Saumur (Maine-et-Loire) samedi 15 mai à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

C'est à Albert Mathiez que Marc Bouloiseau doit sa vocation d'historien de la Révolution française. Il suit en effet à partir de 1927 - il a vingt ans - les cours du célèbre savant attaché à la réhabilitation de Robespierre (Bouloiseau signera, quelques décennies plus tard, aux Presses universitaires de France, le « Que-sais-je ? » consacré au tribun montagnard), avant d'entreprendre sous sa direction sa thèse de doctorat ès lettres. La mort de son maître (1932) l'attache à Georges Lefebvre qui suit ses recherches, accompagne sa soutenance sur le séquestre et la vente des biens émigrés (1936) avant d'en faire son plus proche collaborateur. Cette amitié détourne Bouloiseau de l'enseignement. S'il fut brièvement professeur à Rouen, puis à Paris, au lycée Colbert (1938), il renonce à l'agrégation pour se consacrer à la recherche. Il devait être pendant près d'un quart de siècle la cheville ouvrière de la plupart des chantiers coiffés par Georges Lefebvre.

Trésorier de la Société des études robespierristes et des *Annales historiques de la Révolution française*, Marc Bouloiseau devient en 1950 secrétaire général du Centre de recherches historiques de la VI^e section de l'Ecole pratique des hautes études avant d'obtenir un poste d'ingénieur au Centre national de la recherche scientifique. Chef de travaux et maître assistant à la Sorbonne, il collabore avec Marcel Reinhardt

avant de prendre, dès 1969, une retraite anticipée pour se consacrer à ses travaux personnels et à son engagement actif dans la Commission d'histoire économique et sociale de la Révolution française, dont il était le secrétaire depuis 1955. Véritable gestionnaire de l'Institut d'histoire de la Révolution, il n'eut donc pas d'élèves, même s'il resta très longtemps actif et assidu au sein de congrès et sociétés savantes où perdurait l'option positiviste érudite, chère à Alphonse Aulard, qu'il fut l'un des derniers à incarner.

CONCEPTION JACOBINE

Cet homme chaleureux et réservé laisse une œuvre peu connue du grand public, mise à part une courte synthèse sur *La République jacobine 1792-1794*, deuxième volet de la fameuse Nouvelle histoire de la France contemporaine de la collection Points (Seuil, 1972). Editeur des cahiers de doléances du tiers état du bailliage de Rouen, des actes du Comité de salut public et des représentants en mission de la Convention comme des documents du tribunal correctionnel de Paris sous le Consulat et l'Empire, Marc Bouloiseau était l'un des derniers tenants d'une conception jacobine de l'historiographie révolutionnaire, fortement remise en cause par les études de François Furet. Ce qui explique le relatif oubli dans lequel était tombé le travail considérable de ce chercheur d'un autre temps.

Philippe-Jean Catinchi

Zach De Beer

Un pionnier de la politique libérale en Afrique du Sud

ZACH DE BEER, ancien président du Parti démocratique (DP) sud-africain, est mort jeudi 27 mai, d'une congestion cérébrale, à son domicile du Cap, la capitale politique du pays, où il résidait habituellement une bonne partie de l'année. Il était âgé de soixante-dix ans.

Zach De Beer était né le 11 octobre 1928 à Woodstock, une banlieue résidentielle du Cap. Il avait fait des études de médecine, mais avait abandonné la carrière en 1953 pour entrer en politique et devenir, à vingt-quatre ans, le plus jeune député de l'histoire du pays, siégeant sur les bancs du Parti uni (UP). Il avait fondé le Parti progressiste (PP) en 1959, mais avait perdu son siège au Parlement en 1961. Il s'était alors lancé dans les relations publiques, avant de rejoindre le groupe minier Anglo American en 1968, tout en continuant à jouer un rôle d'influence au sein du Parti fédéral progressiste (PFP).

ARTISAN DE LA TRANSITION

En 1989, Zach De Beer avait fondé le Parti démocratique, avec Wynan Malan et Denis Worrall, réunissant sous la même bannière plusieurs petits partis libéraux. Il était devenu le seul patron du DP en 1990, peu après que le président Frederik De Klerk eut pris la décision de libérer Nelson Mandela. Zach De Beer s'était imposé en 1991 comme le maître d'œuvre de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (Codesa). Représentant de l'opposition libérale parlementaire, il avait présidé pendant dix-huit mois le comité préparatoire à l'organisation de ce premier vrai forum de négociations multipartites, qui allait engager l'ensemble des forces politiques et sociales du pays sur la

voie de la transition. Il avait œuvré au rapprochement des positions - initialement inconciliables - du Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela et du Parti national (NP) de Frederik De Klerk. Il était notamment parvenu à faire accepter au premier de renoncer au concept de la « lutte armée » et avait obtenu du second la libération de tous les prisonniers politiques et le retour des exilés.

Zach De Beer, déçu par le score catastrophique de son parti au premier scrutin multiracial de l'histoire du pays, qui allait asseoir Nelson Mandela à la tête du pays pour cinq ans en avril 1994, avait décidé de se retirer de la vie politique. Il avait cédé la présidence du DP à Tony Leon, aujourd'hui candidat à l'élection présidentielle du 2 juin, qui marquera la retraite politique de Nelson Mandela. Au lendemain de son élection, Nelson Mandela avait nommé Zach De Beer ambassadeur à La Haye. Mais celui-ci avait démissionné de ses fonctions deux ans plus tard, invoquant des raisons de santé. Il siégeait encore en 1998 au conseil d'administration du groupe Anglo American.

Frédéric Fritscher

■ GRETE WEIL, romancière et traductrice allemande, est morte mercredi 26 mai, près de Munich. Née le 18 juillet 1906 à Rottach-Egern (Bavière) dans une famille juive, Grete Weil émigre clandestinement aux Pays-Bas en 1935. Son mari, le dramaturge Edgar Weil, y est arrêté et déporté au camp de concentration de Mathausen, où il est assassiné. En 1947, Grete Weil rentre en Allemagne et publie une nouvelle, *Ans Ende der Welt (Jusqu'à la fin du monde)*, dans laquelle elle parle du martyre des déportés. Viennent ensuite, en 1951, deux livrets d'opéra - *Boulevard Solitude* et *Witwe von Ephesus (La Veuve d'Ephèse)*. Son œuvre romanesque cherche à témoigner, sans ressentiment, du sort des juifs pendant et après la seconde guerre mondiale, et des difficultés de la réconciliation. En 1980 paraît un roman autobiographique, *Meine Schwester Antigone (Ma sœur Antigone)*, où elle retrace sa vie de résistante. Enfin, en 1998, Grete Weil publie une autobiographie intitulée *Lech ich denn, wenn andere leben (Je vis si d'autres vivent)*.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

- Fécamp. Beaugues-de-Venise. Thannenkirch. Vierzon. Garges-lès-Gonesses.

Des espaces pour annoncer la naissance de

Arthur,

le 24 mai 1999, à 20 heures.

Bienvenue au monde.

Karine et Philippe WÜCHNER.

Suzanne, Anne et Thierry GROSNON ont la joie d'annoncer les naissances de

Clément et Grégoire,

le 22 mai 1999.

368, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

- Paris, 7 mai 1999.

Sonia DEBEAUVAIS a la joie d'annoncer la naissance de son premier arrière-petit-enfant,

Zoé,

chez

Agathe DIDIER et Christophe SIMON.

Mariages

Vincent et Nathalie, Jean-Philippe et Alisson, Rudy, Laurence, Olivier et Johanna, Sophie-Charlotte et Loucas,

ont la joie d'annoncer le remariage de leurs parents et grands-parents,

Rose-Lyse COMAT et Marcel LE LEURCH,

samedi 29 mai 1999, à Carquefou (Loire-Atlantique).

Décès

- Stéphanie Amzallag, son épouse, et leurs enfants, Léo et Joseph, Armand et Renée Amzallag, ses parents, Anne Amzallag, sa sœur, Marc Amzallag, son frère, Alexandra de Comarmond, et leurs enfants, Margot et Louise, Les familles Katan, Amzallag, Tolédano, Boussira et Maimaran, Tous ses amis, ont l'immense douleur d'annoncer le décès de

Pierre AMZALLAG,

à l'âge de trente-six ans.

La date et l'heure des obsèques seront communiquées ultérieurement.

4, rue Henri-Turot, 75019 Paris, 25, rue du Dragon, 75006 Paris.

- Le président, Youri, Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques

font part de leur profonde tristesse après la disparition de leur sociétaire et amie,

Loleh BELON.

Comédienne et auteur dramatique exigeante, au talent original, elle a brillamment servi le théâtre.

Is adressent à sa famille et à ses proches l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD 11 bis, rue Ballu, 75009 Paris.

(Le Monde du 26 mai.)

- Fort-Mahon-Plage. Amiens.

Judith Bonnet, sa fille, Claude Bonnet, son époux, Martine et Lola Redon, ses sœur et nièce, M^{me} Jean-François Bonnet, sa belle-mère, Toute la famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès soudain de

Brigitte BONNET, dite CARVA, née REDON,

survenu, le 25 mai 1999, dans sa cinquante-troisième année.

L'incinération aura lieu le lundi 31 mai, à 8 h 30, au crématorium de la Madeleine d'Amiens, où l'on se réunira.

Dans l'attente de ses funérailles, son corps repose au funérarium Le Reposoir de Rue (Somme) (ouvert de 9 heures à 19 heures, dimanche de 10 h 30 à 18 heures).

397, rue de l'Authie, 80120 Fort-Mahon-Plage. Tél. : 03-22-27-70-44. 5 bis, rue Saint-Gilles, 75003 Paris.

- Emile Corcos, son époux, Michèle-Sinclair-Corcos, sa fille, Marine, Benjamin, Romain, ses petits-enfants, Les familles Corcos, Choucroun, Espérou, Mimran, Mallet, Lévy, Sicsu, Ittah, Boccara, Chomand, ont la douleur d'annoncer le décès de

Simone CORCOS, née CHOUCROUN,

survenu à Paris le 26 mai 1999.

Les obsèques auront lieu le 31 mai, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet.

- M. et M^{me} Alain Maillot, M. et M^{me} Georges Haberberg, Leurs enfants, Les familles Aflalo, Dessaint, Haberberg, Maillot, Les amis de Przytyk, Les amis de l'annonceur le décès, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, de

M. Israël HABERBERG, ancien déporté d'Auschwitz, Teresendstadt, Mathausen,

survenu le 25 mai 1999.

Les obsèques auront lieu le lundi 31 mai, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin (entrée porte principale).

Ni fleurs ni couronnes.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

souhaitez la fête des mères le 30 mai dans le carnet

S p é c i a l

fête des mères

tarif: 83 F TTC la ligne

tel: 01 42 17 29 96

tel: 01 42 17 29 94

fax: 01 42 17 21 36

Le Monde DOSSIERS DOCUMENTS littéraires

Victor Hugo La légende d'un siècle

« C'est ici le lieu de rappeler que les grands maîtres, poètes ou peintres, Hugo ou Delacroix, sont toujours en avance de plusieurs années sur leurs timides admirateurs. Le public est, relativement au génie, une horloge qui retarde. » (Charles Baudelaire.)

Les écrivains engagés du XIX^e siècle

De Charles Fourier à Eugène Sue, de Jules Vallès à Emile Zola, comment des intellectuels se sont battus pour la justice, l'égalité et la liberté : une leçon de civisme pour aujourd'hui.

UNE PUBLICATION DU MONDE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

« Bénis le Seigneur, ô mon âme, et n'oublie aucune de ses largesses ! » Ps. 103

- Pierre et Marie-Jo Hunsinger, Marc et Marie-Pierre Gay, Laure, Philippe, ses enfants et petits-enfants, Jeanne et François Meyer, sa sœur et son beau-frère, ont la douleur de faire part du décès de

Paul HUNSINGER, directeur honoraire de la chambre des métiers de Colmar, maire adjoint honoraire de Colmar, ancien de la 1^{re} armée française « Rhin et Danube »,

chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945, médaille d'honneur de la Reconnaissance artisanale,

survenu à Colmar, le 20 mai 1999, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mardi 25 mai, en l'église protestante Saint-Mathieu de Colmar.

5, rue des Crays, 25770 Serre-les-Sapins.

- M. Charles Lévy, son époux M. et M^{me} Elie Hasson, M^{me} Maïssa Lévy, M. et M^{me} Jean-Pierre Lévy, Frédéric Lévy et Valérie Renaud, ses enfants, Ses petits-enfants, Sa sœur, Ses frères, Ses neveux et nièces, Ses beaux-frères et belles-sœurs, ont la douleur de faire part du décès de

Claudine GAMMARA LÉVY, née HAGÈGE, poète de la vie, peintre des fleurs et fée des enfants,

survenu le mercredi 26 mai 1999.

L'inhumation aura lieu le vendredi 28 mai, à 15 h 30, au cimetière du Blanc-Mesnil.

5, rue Maurice-Audin, 93150 Le Blanc-Mesnil.

- M. Philippe Navelet-Noualhier, capitaine de corvette (honoraire), Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès subit de

M^{me} Philippe NAVELET-NOUALHIER, née Simone CHAILLEY,

survenu le 16 mai 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, a eu lieu à Toulon, dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée à son intention, le jeudi 3 juin, à 18 h 30, en l'église Notre-Dame, 84, avenue du Général-de-Gaulle, 94160 Saint-Mandé.

Cet avis tient lieu de faire-part.

97, avenue Jean-Moulin, 83100 Toulon.

AU ROYAUME DES PERLES

De son dernier voyage, cet importateur à rapporté des perles noires de Tahiti et blanches du Japon. Au fil de vos envies, il effectue le montage que vous souhaitez, du plus classique au plus sophistiqué. Un choix étonnant à prix importateur.

Les Ateliers Tamalet, Paris (10^e) 01.42.00.21.71

Manière de voir LE MONDE diplomatique Le bimestriel édité par

LA NOUVELLE GUERRE DES BALKANS

- Raisons et déraison d'un conflit, par Ignacio Ramonet.
- L'ère des expéditions humanitaires, par Alain Joxe.
- L'ONU confisquée par les grandes puissances, par Monique Chemillier-Gendreau.
- L'Alliance atlantique, cadre de l'hégémonie américaine, par Paul-Marie de La Gorce.
- Qu'est-ce qu'un Etat ?, par François-Gabriel Roussel.
- Le démantèlement programmé d'une fédération, par Catherine Samary.
- Le régime serbe hors la loi, par Jean-Yves Potel.
- Histoire secrète de l'Armée de libération du Kosovo, par Christophe Chiclet.
- Les impasses du nationalisme serbe, par Jean-Arnault Dérens.
- Les Etats-Unis contre le droit, par Noam Chomsky.
- Limites du droit d'ingérence, par Nuri Albaladejo.
- L'émergence des minorités, par Joseph Yacoub.
- Hystéries nationalistes, par Alain Gresh.

Et d'autres articles, accompagnés d'une importante bibliographie, d'une liste de sites Internet, de plusieurs dizaines de cartes, et de chronologies.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 45 F - 6,86 €

En Concorde les croisières aériennes

WEEK END A NEW YORK 39 900 Frs

L'EST AMERICAIN 54 800 Frs

BERMUDES ET GRANDES ANTILLES 78 500 Frs

Agence de Voyages ou GALLIC AVIATION : 158, rue de la Pompe - 75016 Paris Tél. : 01 45 53 27 50 - Fax : 01 45 53 22 20

Naples veut pouvoir continuer à s'étonner elle-même

C'EST aux lecteurs du *Monde*, au nombre d'une cinquantaine, en visite à Naples, la ville dont il est le maire depuis dix ans, que le ministre italien du travail, Antonio Bassolino, confiait le 22 mai ses premiers commentaires approfondis sur l'assassinat à Rome, deux jours auparavant, de son conseiller Massimo D'Antona. Il y voyait un crime visant à saper le socle social de l'Etat italien, un terrain où personnellement, depuis son entrée au gouvernement, il s'investit beaucoup dans son action nationale et sur lequel l'avocat assassiné lui prêtait main forte dans ses négociations avec les syndicats. Entre les lignes du texte de vingt-huit pages, signé des Brigades rouges, revendiquant l'assassinat de Massimo D'Antona au nom d'« une initiative combattante » pour « le développement de la lutte des classes et l'instauration de la dictature du prolétariat », M. Bassolino discernait l'existence d'une taupes anarcho-syndicale : « Prendre mon ami D'Antona pour cible, disait-il, c'était un choix raffiné. Ce document contenait des informations recueillies à l'intérieur de l'administration publique par quelqu'un qui était bien informé sur ses activités. Celui ou ceux qui l'ont rédigé pourraient provenir des milieux connaissant bien les faits économiques et syndicaux. »

Plusieurs syndicalistes italiens partagent son point de vue, et sa grille de lecture n'a pas été invalidée, bien au contraire, par le fait que le secrétaire de Refondation communiste, Fausto Bertinetti, provoquant un tollé, se soit déclaré « d'accord avec certaines parties » de l'analyse exposée dans ce document appelant à la lutte armée contre la « fraction dominante de la bourgeoisie impérialiste » (*Le Monde* daté 23-24 mai).

Si cette thèse était la bonne – et rien pour l'instant ne jure avec elle –, elle ferait d'Antonio Bassolino une cible paradoxale. Cela voudrait dire que la politique conduite au niveau national par le ministre du travail serait considérée comme une abomination par de prétendus adeptes de la « révolution prolétarienne » alors que sa politique régionale et locale, en tant que maire de Naples, en a fait un des dirigeants politiques les plus populaires d'Italie, réélu avec 73 % des suffrages exprimés aux élections municipales de 1997. En bonne logique terroriste, M. Bassolino deviendrait alors le prochain à abattre pour essayer de réduire à néant un bilan que même ses adversaires de « classe » jugent aujourd'hui largement positif, bien que Naples la sulfureuse, malgré les « miracles » de son maire, continue de souffrir de mille maux, et d'abord de son chômage. Il est rare, en effet, de rencontrer autant de pragmatisme et aussi peu d'idéologie chez un ancien apparatchik de feu le Parti communiste italien.

LA LÉGALITÉ N'EST PLUS HORS LA LOI

Devant les lecteurs du *Monde*, en tant que ministre, M. Bassolino se félicitait par exemple des progrès de la flexibilité du travail en Italie. Il renvoyait aux statistiques ceux qui s'en étonnaient : « Dans notre Mezzogiorno, en un an, de janvier 1998 à janvier 1999, nous avons enregistré la création de deux cent mille emplois alors que notre taux de croissance n'a pas dépassé 1,3 %. Croyez-vous que nous aurions pu créer ces deux cent mille emplois sans la flexibilité ? » Il se montrait modeste, en revanche, sur ce qui constitue pourtant un de ses principaux titres de gloire : Naples, aujourd'hui, n'est plus synonyme de Mafia. Quand on lui parle de l'emprise de la Camorra sur sa ville, M. Bassolino prend un profil bas en se gardant de toute démagogie : « Il y a dix ans, Naples, aux yeux du monde, c'était avant tout la Camorra ; aujourd'hui, c'est aussi la Camorra... Mais entre cet "avant tout" et cet "aussi" il y a tout le chemin parcouru par la

ville... » La Camorra napolitaine existe encore, et elle existera encore longtemps – le maire de Naples n'est pas homme à engager, sur ce terrain, des paris angéliques –, mais elle ne fait plus « main basse sur la ville » sans qu'il y ait des retours de manivelle. La légalité administrative n'y est plus hors la loi parce que tous les Napolitains sont gagnants, peu ou prou, depuis que la vieille cité parthénopéenne, longtemps repliée sur elle-même et réputée infréquentable, ne fait plus peur aux touristes, qui y flânent aussi tranquillement que sur le site voisin de Pompéi.

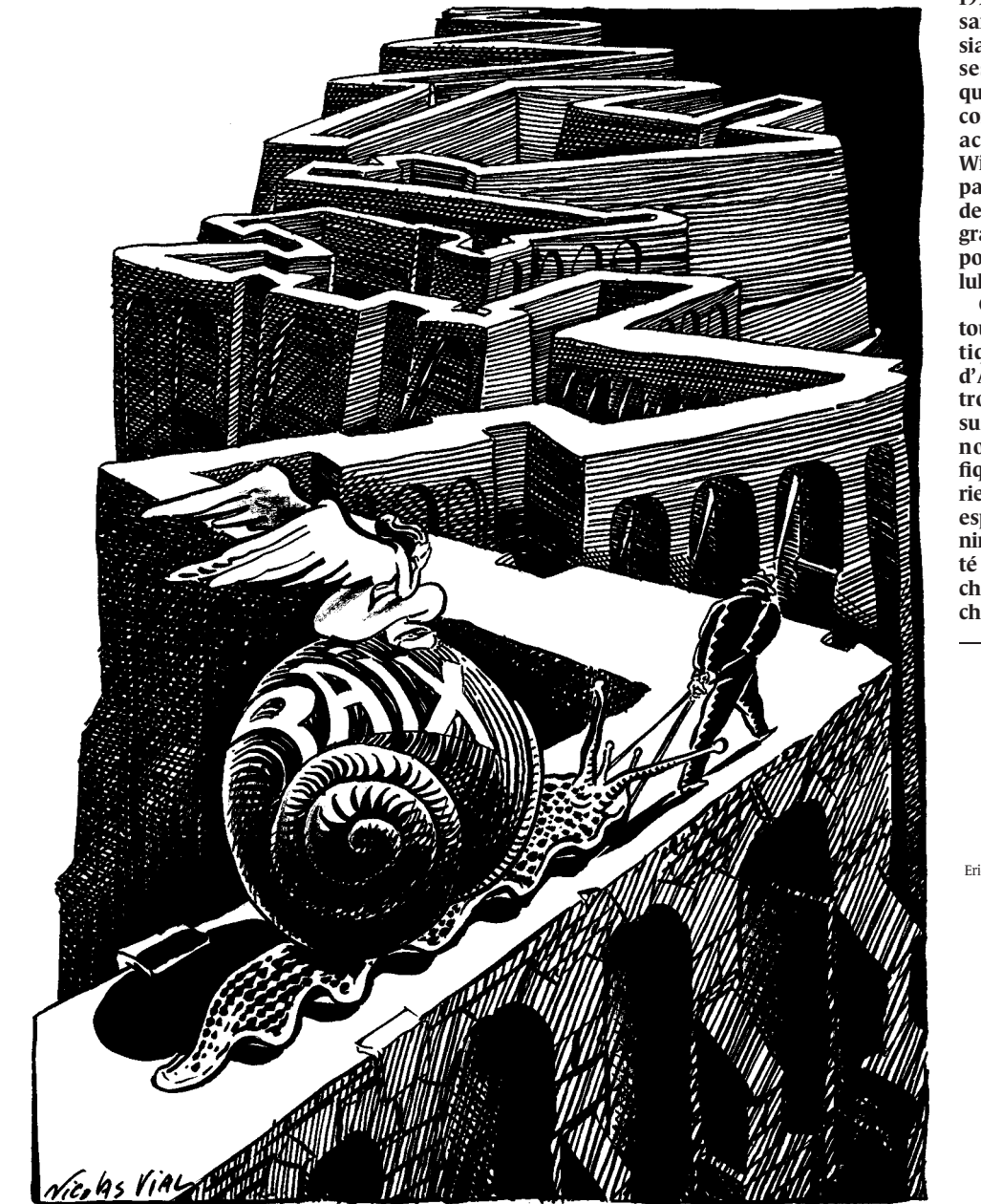
Le président de l'Union industrielle régionale, Antonio D'Amato – que le directeur du *Mattino*, Paolo Graldi, a présenté aux lecteurs du *Monde* comme le futur rival de M. Bassolino –, est le premier à dire que la renaissance culturelle de Naples est « une bonne chose » pour l'avenir économique du Mezzogiorno, dont le taux de développement atteint déjà 6 %. Il ne se passe pas de jour sans que la ville s'étonne elle-même de n'être plus la mal-aimée de ses propres habitants. Depuis que M. Bassolino a réussi à franchir de toute présence automobile la place principale de la ville, la place du Plébisicte, pour l'offrir aux piétons, on voit

les vieux venir y promener leurs cannes pour le seul plaisir de goûter un bonheur longtemps interdit. Son dernier cadeau culturel rend hommage à l'ancien roi français de Naples, Joachim Murat, qui rêvait d'une galerie impériale pour toiles de maître et qui la possédait désormais à titre posthume.

Entre cet homme qui « préfère agir que pleurer » et cette ville qui se croyait maudite et se découvre ressuscitée, c'est donc une belle histoire d'amour qui s'est nouée. Est-elle trop belle pour durer, trop idyllique pour que le destin l'épargne ? Les Napolitains, qui restent superstitieux, ne veulent pas imaginer que les assassins de Massimo D'Antona pourraient vouloir nuire aussi à celui dont il était l'éminence grise, parce que leur maire est devenu, tout simplement, la preuve vivante qu'on peut faire de la politique en garait les mains propres. Dans son éditorial du 21 mai, le directeur du *Mattino* écrivait : « Encore une fois, l'histoire appelle la gauche italienne à empêcher qu'on plombe ses ailes. » Les Napolitains prient plus que jamais pour que leur sauveur continue de les abriter sous les siennes.

Alain Rollat

Processus par Nicolas Vial



Reconstruire les Balkans

Suite de la première page

La deuxième traitera de la reconstruction économique. La troisième portera sur les accords de sécurité, comprenant un contrôle des armements, la sécurité des frontières et une coordination de la lutte contre la criminalité.

Sur un plan plus strictement économique, la Commission européenne et la Banque mondiale, qui ont mis en place un secrétariat commun, à Bruxelles, pour gérer le dossier balkanique, vont tenir en juillet une conférence ministérielle sur la reconstruction, dont le coût total pourrait s'élever à 30 milliards de dollars (28,2 milliards d'euros).

NUANCES ET HÉSITATIONS

Les Européens sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la gestion de l'après-guerre. « Européaniser les Balkans », tel est l'objectif, selon l'expression du ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine. Les quinze sont d'accord pour dire que tous les pays de l'ex-Yougoslavie – y compris la Serbie – auront un jour leur place dans l'Union européenne, voire dans l'OTAN. « Ancrer durablement les Etats d'Europe du Sud-Est dans les

structures euro-atlantiques » : en principe, tous les Européens sont d'accord sur cet objectif inscrit dans le texte du pacte de stabilité. Mais selon quel rythme et quelles modalités ? Même s'il y a consensus pour dire que la route sera longue, des nuances et des hésitations s'expriment à ce sujet dans toutes les capitales occidentales.

Le premier ministre britannique, Tony Blair, adopte volontiers un discours visionnaire. Il déclarait ainsi, lundi 17 mai, à Sofia, que la Serbie avait toute sa place dans l'Europe de demain. Il souhaitait, disait-il, voir « la Serbie se décider à rejoindre l'Europe pour y forger un avenir commun fondé sur des valeurs communes ». Même tonalité du côté des dirigeants allemands : « Toute la région doit obtenir une perspective d'entrée dans l'Union européenne à moyen terme », soulignait le chancelier allemand, Gerhard Schröder, à l'occasion du sommet franco-germano-polonais de Nancy, le 7 mai. Présent à ses côtés, le président Chirac soulignait qu'il avait « exactement le même sentiment » que le chancelier allemand à ce propos.

Depuis ces premières prises de position généreuses, le discours se fait plus prudent. M. Védrine expliquait, le 21 mai, dans un entretien au quotidien *La Croix* à propos des pays d'Europe du Sud-Est : « Il ne faut pas simplement dire "On les fait entrer dans l'OTAN, on les fait entrer dans

l'UE" ; ce n'est pas aussi simple. Nous sommes aussi comptables du bon fonctionnement de l'Union européenne. La France n'a pas travaillé depuis des dizaines d'années sur le développement de l'Europe pour qu'elle se dissolve dans un vaste ensemble ingérable et sans cohésion. »

« UN SIGNAL POLITIQUE »

La conclusion de M. Védrine consistait en substance à dire cela : il faut bien séparer les choses entre, d'une part, la Roumanie et la Bulgarie, qui feront partie des prochaines négociations d'élargissement de l'Union européenne, et, d'autre part, les autres pays des Balkans, qui « sont très loin de remplir les conditions » d'une entrée dans l'UE. M. Fischer parle aussi, désormais, d'une perspective de « très long terme » dès lors qu'il s'agit d'envisager l'entrée de la Macédoine, de l'Albanie, voire de la Serbie, dans l'Union européenne.

C'est de là que vient la proposition de la Commission européenne, rendue publique mercredi 26 mai, d'offrir aux pays d'Europe du Sud-Est la perspective d'« accords de stabilisation et d'association » bilatéraux avec l'Union européenne, distincts des « accords d'association » déjà conclus avec les dix pays d'Europe centrale inclus dans le processus d'élargissement. Le commissaire européen Hans Van den Broek a indiqué que ce type

d'accords donnerait à la Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Yougoslavie « un signal politique sur la perspective d'être intégrés dans les structures européennes (...), dans le cadre d'un effort à long terme ». Il s'agira d'un processus différencié suivant les pays, et qui pourra passer au départ par une coopération monétaire et douanière, voire plus si affinités... La Macédoine et l'Albanie, qui disposent déjà d'un accord de coopération avec l'UE, seront privilégiées.

La Croatie et la Bosnie-Herzégovine ne sont pas encore admises à entamer ce processus car elles « n'ont pas encore envoyé des signaux suffisamment convainquants », que cela soit au niveau du retour des réfugiés ou des normes démocratiques, a souligné M. Van den Broek. La Yougoslavie en est encore plus éloignée, car « elle contrevient aux normes les plus fondamentales » de la civilisation moderne en Europe.

Lucas Delattre

RECTIFICATIF

FRONT POPULAIRE ET 40 HEURES

C'est bien en 1936 – et non en 1939, comme il était indiqué par erreur dans l'article sur « Les 35 heures, acte II » (*Le Monde* du 28 mai) – que le Front populaire avait décidé l'instauration de la semaine de quarante heures.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'âge des chromosomes

MAUVAISE nouvelle : on a l'âge, non seulement de ses artères, mais aussi de ses chromosomes. Bonne nouvelle : le spectre du clonage à des fins reproductives s'éloigne. En un résumé forcément simpliste, telle est la signification – aussi inattendue qu'extraordinaire – de la lettre publiée dans la revue *Nature* par Ian Wilmut, le « père » de la première brebis clonée, la célèbre Dolly. Premier animal cloné à partir du noyau d'une cellule d'adulte, Dolly a trois ans si l'on s'en tient à la date de sa naissance et six ans de plus si l'on se fonde sur l'horloge du noyau originel. Un paradoxe que son « père » présentait déjà dès l'été 1997, quelques mois après la naissance de sa créature. L'enthousiasme et la passion suscités par ses travaux ne laissèrent alors que peu de place au doute : seule comptait la prouesse technique accomplie par l'équipe de Ian Wilmut, qui reposait dans la capacité à déprogrammer le noyau de la cellule adulte et à la reprogrammer pour lui redonner des possibilités identiques à une cellule d'embryon classique.

Cet « exploit », qui véhicule toutes les prophéties fantasmagiques du *Meilleur des mondes* d'Aldous Huxley, est au moins trois conséquences. D'abord, il suscita un engouement dans de nombreuses équipes scientifiques, qui aboutit à des expériences de clonage dans d'autres espèces animales. Ensuite, il ramena des fantômes d'immortalité individuelle, voire de nouvelle chance pour des couples à la recherche d'un enfant de rempla-

cement ou chez lesquels les techniques d'aide médicale à la procréation ont échoué. Enfin, il provoqua un débat éthique sur le clonage dans l'espèce humaine : les partisans du clonage reproductif (la création d'un individu identique à celui fournissant la cellule clonée) s'opposaient à ceux du clonage à des fins exclusivement thérapeutiques (seul un stock de cellules différenciées « immortelles » est conservé, permettant la greffe parfaite en cas de besoin). Les obstacles pratiques étaient pourtant loin d'être levés. On savait déjà que le nombre de tentatives infructueuses avant d'arriver à une gestation viable était souvent très élevé. Récemment, une équipe française de l'INRA, dirigée par Jean-Pierre Renard, a rapporté les anomalies fréquentes observées chez les animaux nés par clonage.

Ces difficultés, plus ou moins prévisibles, ont quelque chose de salutaire. Elles sont d'abord une leçon d'humilité pour les chercheurs. Elles offrent ensuite une nouvelle occasion de rappeler qu'avant de songer à appliquer à l'homme quelque technique que ce soit, il faut avoir pris le temps d'en acquérir la maîtrise expérimentale chez l'animal. Surtout, face aux attitudes fatalistes, dont celle de la revue médicale britannique *The Lancet* qui considère le clonage reproductif comme inéluctable, ces premiers « ratés » doivent permettre de réaffirmer la nécessaire interdiction du clonage humain reproductif, comme l'ont déjà réclamé l'Unesco, le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, Bill Clinton, Jacques Chirac et le Conseil d'Etat.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhommeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ; Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ; Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ; Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Médiateur : Robert Solé
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Pèlerinage au pays natal de Balzac

HÉLAS, c'est dans une cité bien différente de ce qu'elle était en 1799 que se retrouvent aujourd'hui les pèlerins du congrès Balzac. Tours, marquée par la guerre, porte aujourd'hui la plaie béante d'un chantier de reconstruction à la place où naguère le pittoresque quartier du bourg Châteauneuf déroulait son cheveau de ruelles autour de la basilique Saint-Martin et de la tour Charlemagne.

Elle était là, au 39 de la rue Nationale, la maison natale, avec son toit crénelé de mansardes. Il n'en reste rien. Détruite aussi par la bataille et l'incendie, l'autre maison où Honoré et Laure, frère et sœur confidents, réfugiés dans le « fourre-tout » du second étage, découvriraient les cheminées de la ville dans l'or du crépuscule.

Mais ne reste-t-il pas suffisamment d'autres images, de lignes intactes dans ce décor où Balzac vécut

les heures matinales de son grand destin entre une mère de trente ans dont l'affection n'était pas sans orage et un père sexagénaire, original fiéffé avec ses marottes de bourgeois bienfaisant ? Le vieux pont de pierre au bout de la rue court toujours au-dessus de la Loire, bien solide sur ses quinze arches en anse de panier.

Non, les glaces ne l'ont pas emporté, comme le craignait l'enfant, ni les obus. Et s'il n'y a plus de voiles blanches sur le fleuve, on découvre toujours du qual la bonne cathédrale Saint-Gatien « suspendue dans les airs comme un ouvrage en filigrane ». Ainsi la voyait le héros de *Sténie*. Les alentours ont gardé le charme de la province de toujours. C'est la toile de fond de l'œuvre du romancier.

Jean-Marc Théolleyre
(29-30 mai 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Horreur économique ou horreur politique ?

par Jean-Louis Margolin

L est proprement renversant – et bien sûr désastreux – que la machine infernale qui commença à se mettre en route il y a une décennie, avec la désagrégation yougoslave, puisse continuer à produire implacablement sang et larmes, malgré tant de cris d'alarme et tant d'efforts. Mais il est plus inouï encore (quoique moins désastreux) qu'une large part des intellectuels français, aveuglés par leurs lunettes idéologiques, soient à ce point incapables soit de distinguer l'éclat terrible du crime de masse en train de se commettre, soit – plus grave encore – de considérer, toute querelle subalterne cessante, que la seule tâche urgente est de s'y opposer, par tous les moyens possibles, et avec qui-conque se trouvera disponible.

Pour ceux-là, il ne devrait à l'avenir plus être concevable qu'ils déploient l'abandon des Juifs à la Shoah, ou celui des Algériens aux crimes de l'armée française : bien mieux informés que leurs prédécesseurs de 1942 ou de 1956, ils se seront comme eux lavés les mains (Alain Badiou, Denis Duclos...) ou auront renvoyé dos à dos du haut de leurs « ce n'est pas si simple » massacrés et massacres (Régis Debray, Pierre Bourdieu, Jean Clair...).

A moins de professer le pacifisme intégral (ce qui n'est guère le cas de la plupart des adversaires de l'intervention de l'OTAN), comment nier que l'action contre la Serbie soit la plus justifiée des guerres du XX^e siècle – ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que ses modalités ne puissent être discutées ? On critique les noires intentions américaines : en 1945, celles de Churchill ou de Roosevelt, pour ne pas évoquer Staline, étaient-elles plus pures ? Il faut une solide dose de naïveté, ou d'hypocrisie, pour prétendre qu'un Etat puisse s'engager fortement dans quoi que ce soit sans quelques arrière-pensées égoïstes. La justesse ou non d'une guerre se vérifie au niveau de ce qu'elle combat, non à celui des motivations de ceux qui la mènent. Ainsi, ce n'est que parce que Hitler était Hitler qu'il fallait contre lui s'allier même à un Staline.

Les critiques contre l'OTAN portent aussi sur les dégâts humains et économiques subis par l'ensemble des Serbes. Il faudrait être inhumain pour ne pas s'en soucier, mais, en termes militaires, le principal fait nouveau de ces bombardements est quand même l'effort visant à préserver au maximum les vies civiles, quitte à sacrifier la possibilité d'une victoire plus rapide. Les

chiffres mêmes fournis par Belgrade prouvent qu'on est très loin du tapis de bombes dresdois ou de la « free killing zone » vietnamienne.

Argument plus sérieux : les bombardements ont incontestablement précipité l'exode des Kosovars, qu'ils prétendaient empêcher. Là encore le parallèle avec le second conflit mondial est éclairant : aucun historien ne dénie que l'entrée en guerre de l'Allemagne contre l'URSS puis les Etats-Unis ait été le facteur déclenchant de la « solution finale ». Mais ses fondements idéologiques comme son rodage n'étaient-ils pas déjà en place ? Considérera-t-on demain, comme les extrémistes Hutus, que l'attaque du Front patriotique rwandais – à majorité tutsie – ait été le vrai responsable du génocide de 1994 ? Ou, comme les nationalistes turcs, que les offensives russes de 1915 soient à blâmer pour le génocide des Arméniens qui, effectivement, les suivit dans le temps ?

Ceux qui dénoncent l'OTAN aujourd'hui auraient assurément, en 1941, pour le moins refusé de choisir entre Roosevelt et Hitler, entre de Gaulle et Pétain. Certains le savent : de nombreux mouvements d'extrême gauche (par exemple, Lutte ouvrière) ont toujours défendu rétrospectivement cette position impeccablement « anti-impérialiste » – peut-être est-ce un « détail » ? Si vous ne le croyez pas (il est vrai qu'ils ne s'en vantent guère), demandez-leur à l'occasion...

Il faut cependant tenter de comprendre comment tant d'esprits éclairés, subtils et qui se veulent humanistes, ont pu en arriver à condamner l'inconcevable, quand ce n'est pas à justifier l'injustifiable. La clé réside bien sûr dans un antiaméricanisme qu'il est rarement exagéré de dire fanatique. Les mêmes qui se sont gaussés des difficultés du malheureux Clinton à contrôler ce qui se passait dans son bureau ovale se persuadent et persuadent, que derrière chacun des forfaits de cette planète se dissimule le « coup tordu » de la CIA ou d'une quelconque multinationale économique. Faisant des Américains des surhommes – mais dans la négativité –, ils en viennent à nier toute possibilité d'autonomie aux autres peuples et à leurs Etats, sauf à s'opposer radicalement à Washington.

Partant de là, tout conflit avec les Etats-Unis serait un acte de résistance, l'épopée de modernes Spartacus. Et si ces derniers se laissent aller à quelques crimes, ce serait le produit d'une agression impérialiste les acculant au déses-

poir, ou encore la marque du machiavélisme décidément démoniaque des Américains, capables à l'occasion de manipuler, pour leurs propres fins, jusqu'à ceux qu'ils combattent.

Selon d'autres, ce sont les Etats-Unis qui ont intentionnellement poussé Milosevic à expulser les Kosovars, tout comme hier Saddam Hussein à envahir le Koweït, ou avant-hier le général Tojo à bombarder Pearl Harbour... La lecture du monde est alors simple : Washington est toujours coupable, forcément coupable ; ses adversaires sont toujours des victimes, forcément victimes. Le socialiste allemand August Bebel avait coutume de répéter, il y a un siècle, que l'antisémitisme était le socialisme des imbéciles. Aujourd'hui, l'antiaméricanisme est la radicalité des crétins.

Cette « vision » n'est pas limitée à la France : aux Etats-Unis mêmes, un Noam Chomsky (régulièrement publié dans *Le Monde diplomatique*) en est venu, en bon logicien, à douter de la réalité des chambres à gaz nazies ou du génocide polpotiste au Cambodge puisque le gouvernement américain le dénonce. Mais le déclin historique de la puissance française, par comparaison avec l'américaine, est une cause supplémentaire de frustrations et de rancœurs. Cela crée les conditions des étranges regroupements qui

se font jour sous nos yeux : rouge-bleu blanc rouge, en attendant peut-être rouge-brun, La France serait elle aussi du côté des « petits », qui ont toujours raison parce que justement ils sont petits ? L'ancien socialiste de gauche Mussolini parlait déjà de l'Italie comme d'une « nation prolétaire »...

Mais pourquoi cette objectivation du mal sur les Etats-Unis ? Il est à observer que les actuels

avant tout économique (ce n'est pas un hasard si le titre choisi par Viviane Forrester assura un extraordinaire succès à son petit pamphlet) ; pour les autres, dont je suis, elle est évidemment politique, du moins dans ses manifestations massivement meurtrières. Qu'on songe à l'un quelconque des grands drames de ce siècle, et c'est à chaque fois un Etat, une idéologie, une guerre qui en furent à l'origine, la part des inté-

trouvent aux fondements des plus grands désastres n'est une question académique qu'en temps de paix. En temps de guerre, on ne le voit que trop bien, cela conduit à l'alignement en camps antagonistes que la violence peut vite gagner : on vient de le voir tragiquement en Italie et, moins sérieusement, en Allemagne.

Au cours de la guerre froide, la haine d'une « dictature des trusts » largement fantasmée conduisit beaucoup d'intellectuels à choisir la très réelle – mais très anti-économique – dictature soviétique contre les démocraties occidentales.

Savoir distinguer le médiocre du mauvais, et le mauvais du pire, est certes moins glorieux que la pose radicale. Mais c'est ainsi qu'on peut sauver, ici ou là, quelques paquets plus ou moins gros de vies humaines, qu'on peut préserver ou restaurer quelques petites libertés. De ceux qui, aujourd'hui, font profession de ne s'en point soucier et accordent ainsi leur blanc-seing aux criminels, on espérera seulement qu'un jour il leur soit pénible de rencontrer des miroirs sur leur chemin.

Jean-Louis Margolin est maître de conférences d'histoire contemporaine à l'université de Provence.

Le socialiste allemand August Bebel avait coutume de répéter, il y a un siècle, que l'antisémitisme était le socialisme des imbéciles. Aujourd'hui, l'antiaméricanisme est la radicalité des crétins

pourfendeurs de Washington dénonçaient souvent, il y a une décennie, l'Allemagne ou le Japon, logicien, à douter de la réalité des chambres à gaz nazies ou du génocide polpotiste au Cambodge puisque le gouvernement américain le dénonce. Mais le déclin historique de la puissance française, par comparaison avec l'américaine, est une cause supplémentaire de frustrations et de rancœurs. Cela crée les conditions des étranges regroupements qui

rêts économiques étant invariablement secondaire, ou nulle. Même les grandes famines furent toutes fondamentalement politiques, que ce soient celles (de loin les plus catastrophiques) provoquées par des régimes communistes, ou celles causées par un vaste conflit armé (comme au Bengale en 1943 ou en Europe occupée par l'Allemagne).

Savoir si ce sont les états-majors des multinationales ou ceux des partis (et des Etats) qui se

AU COURRIER DU « MONDE »

LES CONDITIONS DU RETOUR

Les victimes d'actes de barbarie et leurs familles sont à jamais marquées, mais on ne dira jamais assez qu'il est un premier devoir envers eux : l'arrestation et le jugement de leurs tortionnaires.

S'imaginer-t-on vraiment que des femmes violées retourneront un jour dans leurs villages pour y rechercher dans les fosses communes les restes de leurs proches si elles doivent y croiser les regards narquois de leurs bourreaux ?

La morale et le bon sens les plus élémentaires exigent, accord diplomatique ou pas, l'intervention terrestre massive de soldats dont l'appartenance nationale et les ordres qu'ils recevront excluent toute solidarité avec les hommes de main de l'armée, de la police et des milices serbes.

Le retour des déportés et réfugiés est à ce prix.

Jean Durup
Toulouse

PRIÈRE POUR LA CORSE

Il n'y a pas de politique de droite, de gauche ou nationaliste pour la Corse. En réalité, chaque nouvel événement est utilisé par chaque parti, au niveau local ou national, pour affaiblir les autres et alimenter les médias, masquant ainsi les véritables urgences pour notre jeunesse : un plan massif et immédiat de développement des infrastructures et des esprits pour redonner quel-

que confiance, si toutefois il n'est déjà trop tard.

Même si l'Europe prévoit de se désengager financièrement de l'île, elle garde une image positive et renvoie aux Corses une image positive d'eux-mêmes. C'est son seul espoir, s'il en existe un. Les jeunes accepteraient probablement, grâce à des bourses, d'aller se former dans les pays européens : cela leur permettrait de se restructurer hors de nos frontières, de respirer un oxygène salutaire loin de la petite politique locale et de la nausée que leur inspire actuellement l'Hexagone. Ainsi, une réanimation bien conduite permettrait peut-être de sortir du coma actuel, dont personne, ni à gauche, ni à droite, ni ailleurs, ne semble se soucier vraiment.

Josette Dall'ava-Santucci
Paris

45 ANS DE COTISATIONS

Le patronat propose d'allonger la durée des cotisations retraita à 45 ans. De son côté, IBM décide de supprimer 1155 emplois dans son usine de Corbeil-Essonnes et envisage de mettre certains cadres en préretraite à 50 ans.

Dans ces conditions, le Medef (l'ancien CNPF) ne devrait pas tarder à demander la suppression de toute loi sociale sur le travail des enfants. Au boulot dès 5 ans si vous voulez une retraite pleine et acceptable ! L'absurdité du système est sans limite.

Michel Caillat
Orléans



Le règne de l'i

BEAU ment sont croiss retrouvée. La vigne américaine n'est pas ce fait n'a tout simple traordinaire dans pays. Le cycle actuel en 1992, est plutôt que le cycle précédent 1983 sous Ronald R. achevé en 1989. Du période, le PIB américain de 31 % (avec une de 4 %, après inflati au cours du cycle q sons actuellement de 3,2 %), selon les ganisation de coop veloppement écon pour rattraper ce n que le PIB progress

Le succès américain croissance tient à forts : position dom (monnaie de réserve veloppement écon baisse considérable

Dans un contexte tation du marché transfert des empl un Sud moins sync nution du prix du tr à merveille, parce continué à consom moyenne s'est en masse de travailleur

Le règne tranquille de l'inégalité américaine

par *Louis Maurin*

BEAUCOUP de commentateurs français sont éblouis par la croissance américaine retrouvée. La vigueur de l'économie américaine n'est pas un mythe. Mais ce fait n'a tout simplement rien d'extraordinaire dans l'histoire de ce pays. Le cycle actuel, qui a commencé en 1992, est plutôt moins vigoureux que le cycle précédent, amorcé en 1983 sous Ronald Reagan et qui s'est achevé en 1989. Durant la première période, le PIB américain a progressé de 31 % (avec une moyenne annuelle de 4 %, après inflation) contre 23,7 % au cours du cycle que nous connaissons actuellement (et une moyenne de 3,2 %), selon les données de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En 1999, pour rattraper ce retard, il faudrait que le PIB progresse de 5,5 %.

Le succès américain en matière de croissance tient à trois éléments forts : position dominante du dollar (monnaie de réserve mondiale), politique monétaire pragmatique et baisse considérable des bas salaires.

Dans un contexte de déréglementation du marché du travail et de transfert des emplois du Nord vers un Sud moins syndiqué, cette diminution du prix du travail a fonctionné à merveille, parce que les riches ont continué à consommer, que la classe moyenne s'est endettée et que la masse de travailleurs a augmenté.

Contrairement à ce que pense une partie de la gauche française, les données américaines ne sont pas plus manipulées que les données françaises. La croissance est réelle et les Etats-Unis créent beaucoup d'emplois. Si l'on corrigeait le taux de chômage américain de ses imperfections (ce que font les organismes officiels américains, contrairement à la France), il faudrait l'élever de quelques points. Mais que dire de la situation française ! L'Amérique ne crée pas uniquement des emplois de vendeurs de fast-food ou de bons jobs chez Microsoft. Elle offre les emplois classiques d'une société riche en croissance, avec une dose supplémentaire de postes non qualifiés parce que les riches ont les moyens de s'offrir les services d'une main-d'œuvre peu qualifiée et mal rémunérée.

Le prix à payer pour ce retour de la croissance a été considérable. Du début des années 70 au milieu des années 90, l'Amérique a connu un extraordinaire retour en arrière : les salaires réels (après inflation) moyens ont baissé de 19 % au cours de cette période ! Plus récemment, la durée du travail s'est remise à progresser : rares sont les Américains qui profitent de plus de trois semaines annuelles de congés et, faute de retraites, les septuagénaires recommencent à travailler. Les sions sociales ont été mises à vif,

résolues par une politique répressive sans commune mesure avec ce que l'on connaît en France.

Comment la population américaine a-t-elle pu s'appliquer une telle politique ? Comment a-t-elle pu accepter que les pauvres deviennent encore plus pauvres quand les riches ont vu leurs revenus flamber ? Comment le « *règne tranquille de la majorité* », décrit par Alexis de Tocqueville il y a cent soixante ans, peut-il devenir le « *règne tranquille de l'inégalité* » ? Le mythe du cow-boy individualiste n'explique pas à lui seul un tel retournement, marqué par la mise au rencard du projet de « *grande société* » du président Lyndon B. Johnson à la fin des années 60. Parmi les explications possibles, trois semblent à la base du nouveau modèle inégalitaire américain : une compétition sauvage sur le marché du travail, alimentée par une immigration massive ; un travail idéologique puissant des élites républicaines puis démocrates, pour faire entendre aux pauvres qu'ils ne doivent leur sort qu'à eux-mêmes ; une baisse de la participation politique de ceux qui disposent du capital scolaire le plus faible.

Ce modèle n'est pas tout-puissant. Il se heurte lui-même à des limites « tocquevilliennes ». En 1996, quand les républicains ont commencé à s'attaquer aux valeurs et aux intérêts du cœur de la classe moyenne améri-

caine, ils ont perdu l'élection présidentielle face à un Bill Clinton alors en difficulté.

S'extasier sur le miracle américain est un non-sens humain. Mais l'Europe aurait tort d'en profiter pour se glorifier, elle qui, dans ses plus grands pays, compte plus d'un travailleur sur dix sans emploi (sauf en Grande-Bretagne, qui a suivi le modèle américain) et où les inégalités renaissent. Il est temps de s'interroger sur la constitution d'un nouveau mode de régulation garantissant une croissance forte et durable, notamment par le biais d'investissements collectifs accrus. Car si elle n'a rien d'un miracle, la croissance américaine est bien là et, surtout, les salaires des plus faibles se remettent à progresser depuis deux ans.

En Europe, la reprise de l'activité fait baisser le chômage. Convergence ? Ces deux mouvements restent lents. Le risque est grand qu'ils s'interrompent, tant, notamment, le système financier mondial semble fragile. Une récession aurait des conséquences dramatiques pour les populations des deux continents. Les prisons américaines peuvent encore se remplir et les files de chômage en Europe s'allonger. Jusqu'où ?

Louis Maurin est journaliste au magazine « *Alternatives économiques* ».

Le devenir gros

par *Michel Henochsberg*

L'HEURE occidentale est à la diététique et pourtant s'amplifie un mouvement général vers le massif en économie. Sommes-nous en présence d'une mode ou d'une logique ? Voit-on se multiplier fusions, rapprochements, du fait de la mégalomanie fiévreuse des grands dirigeants ou suivant l'effet d'une nouvelle rationalité économique ?

La grande entreprise est le serpent de mer d'une pensée économique qui l'évalue mal. Raisonnant dans l'idéalité de la concurrence pure et parfaite, c'est-à-dire en supposant des intervenants pluriels de taille identique et mesurée, la science économique peine pour intégrer l'entreprise géante dans ses analyses.

C'est à Marx que revint le privilège de nous enseigner que « *la concurrence conduit au monopole* ». Chaque cycle élimine le faible, et accouche d'unités de plus en plus grandes : tendance cumulative objective de la loi du capital.

L'obligation de la grosse unité, de la macrostructure, était donc au départ liée au strict déroulement de la rationalité économique. Cependant, sans infirmer frontalement cet enchaînement qu'il dépasse, le « devenir gros » contemporain traduit un changement de plan : bien que la logique demeure, le jeu s'est déplacé. Et cette mutation bouleverse. L'accélération des fusions en tout genre est l'expression d'une double translation : celle qui nous projette du national au mondial, et celle qui rétablit le primat de la circulation sur la production. Il suffit de regarder autour de soi : ce n'est plus le produit, ou l'objet, qui compte mais la marque, l'enseigne. L'ère des sigles est bien plus qu'une révolution de la consommation, elle est synonyme d'un basculement de l'économie qui appelle le devenir gros. Ce qui a changé, c'est qu'il s'agit désormais, en imposant une signature, d'occuper un espace.

Avant, en économie, on jouait plutôt aux échecs et on s'appliquait à vaincre l'autre, le concurrent, en produisant mieux. La double translation nous a fait quitter les échecs pour le go : occuper le terrain, consolider, encercler et absorber. Une nouvelle intelligence économique-politique est née : ne pas tuer l'adversaire (le mat des échecs) mais plutôt le phagocyter, ou le soumettre. L'attaque ne se veut plus mortelle, elle est envahissante, conquérante : l'objectif est d'englober, d'affirmer une présence, de dominer.

Cette stratégie générale, qui s'envisage sur le plan horizontal de la circulation financière et commerciale, corroborant ainsi l'essence rhizomatique de l'économie vive, appelle la mobilité et la rapidité. La mondialisation et l'hyperconcurrence de la géo-économie débouchent alors sur l'impératif absolu de cette fin de siècle : être gros. Forcément. Ce mot d'ordre traduit une exigence objective : la compétition mondiale exacerbe la concurrence qui mobilise alors d'immenses investissements que, seuls, les groupes mammoth peuvent assurer.

Une logique supérieure s'est donc instaurée. Elle reprend officiellement les rationalités élémentaires originelles tout en les dépassant. C'est souvent au nom de la recherche d'une meilleure productivité que les fusions se construisent ; elles s'opèrent au nom de la réduction des coûts. Malgré les déclarations aux accents gestionnaires, nous croyons cette dimension subalterne. Réduire les coûts fonctionne comme un grand prétexte, telle l'annonce jetée en pâture aux obsédés à courte vue du ROE (return on equity). La cause de l'agglomération fusionnelle vient d'ailleurs.

Malgré l'accélération du temps économique, il existe des périodes d'adaptation incompressibles. Pour que des investissements soient rentables, c'est-à-dire pour que des innovations technologiques passent dans les faits, il faut un laps de temps bien plus long que celui que notre impatience évalue.

L'époque est amnésique, malgré l'historien Fernand Braudel,

qui nous rappelle que la vapeur a mis plus de cinquante ans pour faire l'Angleterre victorienne, malgré l'économiste américain Paul David, qui énonce un constat analogue pour l'électricité. Il en est de même aujourd'hui pour l'informatique et les technologies de l'information, qui ne deviendront vraiment rentables qu'en pénétrant la société en ses profondeurs.

Cette dimension incompressible des phases ne peut être pris en charge désormais que par les groupes géants. Eux seuls peuvent concilier le court terme dictatorial des marchés et le temps propre de l'investissement économique. Ce n'est donc plus à l'aune d'une rationalité primaire des coûts, des économies d'échelle et des complémentarités qu'il faut entrevoir la fièvre actuelle des fusions. Réalisons que le devenir gros déserte le champ strictement économique, qu'il s'émancipe des contraintes élémentaires, pour rejoindre le terrain supérieur et décisionnel des pouvoirs et des politiques. Le grand groupe n'est pas le point ultime d'une évolution programmée par l'accumulation du capital, il n'est pas le terminus de la ligne : il se constitue sur un autre plan et survole paradoxalement l'étroite et froide raison économique du profit et des coûts.

Avant, en économie, on jouait plutôt aux échecs et on s'appliquait à vaincre l'autre, le concurrent. Une nouvelle intelligence économique-politique est née : ne pas tuer l'adversaire mais plutôt le phagocyter, ou le soumettre

La nouvelle logique dessine le paysage. Tout en intégrant officiellement la rationalité élémentaire micro-économique, elle correspond à l'espace mondial de la guerre économique. Dans ce contexte, « *to be big is a must* » : il faut devenir un monstre, une montagne, pour que la masse soit incontournable, et que la pléthore financière du groupe autorise les desseins stratégiques de l'investissement, suivant son propre terme.

Telle qu'elle s'exprime, la crainte est humaine et sociale : les individus qui travaillent au sein des entités initiales ont le sentiment d'être des particules élémentaires emportées par le souffle agglomérant du turbocapitalisme. Contre l'image courante, j'estime que la taille ne change rien à l'affaire et que c'est la raison économique qui bafoue l'humain, et non le grand groupe en tant que tel.

Je l'ai précisé, l'objectif du profit et de la productivité est devenu une contrainte qui frappe plus sévèrement, car plus directement, l'entreprise moyenne que le géant qui a le privilège, du fait de sa puissance, d'avancer des perspectives plus hautes, de composer avec les marchés en pariant sur un avenir plus lointain, de s'émanciper ainsi du souci quotidien de productivité et de rentabilité dont l'emploi fait cruellement les frais.

C'est pourquoi le devenir gros n'est ni une tendance ni une mode, c'est une exigence contemporaine de la géo-économie mondiale. Tels des badauds, nous ne pouvons que contempler de loin la surprenante saison de ces mariages pressés. Ils ne se font pas contre l'individu, ils se font en dehors de lui. Nous sommes entrés dans l'urgence de la macro-guerre, économique et permanente.

Michel Henochsberg, économiste, enseigne à l'université Paris-X.

ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

LUXE La justice néerlandaise, dont relève la firme italienne Gucci, a tranché, jeudi 27 mai, le conflit qui opposait ses deux prétendants français, Pinault Printemps Redoute (PPR) et

LVMH. ● LE GROUPE de François Pinault s'est vu confirmer comme actionnaire principal du maroquinier florentin, avec 42 % du capital, tandis que la société de Bernard Arnault

continue à en détenir 20 %. ● LES DIRIGEANTS de Gucci, Domenico De Sole – le gestionnaire – et Tom Ford – le créateur –, avaient été mis en rapport avec PPR par leurs banquiers

alors qu'ils cherchaient un « chevalier blanc » pour contrer l'irruption de LVMH dans leur capital. ● L'ALLIANCE avec PPR devrait déboucher rapidement sur un rap-

prochement de Gucci et d'Yves Saint Laurent, récemment racheté par M. Pinault. Ce dernier se pose désormais en concurrent direct du numéro un mondial du luxe, LVMH.

François Pinault soustrait Gucci aux appétits de Bernard Arnault

La justice a donné son aval à l'alliance conclue par le maroquinier florentin et Pinault Printemps Redoute pour contrer LVMH. Ce dernier est décidé à rester actionnaire du groupe italien, dont il détient 20 % du capital, et lance de nouvelles actions judiciaires

DOMENICO DE SOLE a le triomphe carnassier. « *Quand il a commencé à acheter des actions Gucci, Bernard Arnault m'a dit qu'il entendait être un investisseur passif. Maintenant, il l'est. Il a donc exactement ce qu'il voulait* », a lancé le PDG de Gucci dès la fin de l'audience de la cour d'appel d'Amsterdam, jeudi 27 mai. La chambre commerciale de cette juridiction, dont dépend Gucci – qui est une société de droit néerlandais – a rendu un jugement favorable à l'alliance scellée entre le maroquinier de Florence et le français Pinault Printemps Redoute (PPR). Trois des quatre demandes de LVMH ont été rejetées, les juges ayant seulement donné raison au groupe de Bernard Arnault sur l'annulation du plan d'actionnariat salarié mis sur pied en février par Gucci pour contrer l'intrusion de LVMH.

La cour, tout en reconnaissant le droit de Gucci de se défendre et de s'allier à PPR, a assorti son jugement de réserves sur certaines mesures prises par les dirigeants italiens pour se défendre contre LVMH. Elle fait état de « *mauvaise conduite* » (mismanagement, selon la version anglaise de l'arrêt, dont la traduction française n'est pas établie) et critiquent le calendrier (timing) retenu par Gucci pour annoncer son accord avec PPR. Celui-ci a été conclu le 19 mars, entre deux audiences de la cour d'appel, qui venait d'intimer l'ordre à LVMH et Gucci de trouver un terrain d'entente.

De quoi encourager les juristes de Bernard Arnault à poursuivre leurs actions pour faire annuler l'alliance Gucci-PPR. LVMH a

annoncé qu'il entendait déposer un recours au civil pour faire examiner l'augmentation de capital réservée à PPR « *du strict point de vue du droit et non des usages en vigueur dans le monde des affaires* », comme c'est le cas d'une chambre commerciale, estime-t-on chez LVMH. Un autre recours, auprès de la Cour suprême des Pays-Bas, est à l'étude.

« ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF »

Ces ultimes manœuvres juridiques ressemblent à un baroud d'honneur. Elles pourraient prendre plusieurs mois, pendant lesquels PPR et Gucci auront tout loisir de remodeler la physiologie du groupe italien. D'ici là, LVMH entend se comporter comme « *l'actionnaire tout à fait significatif* » qu'il est, avec environ 20 % du capital. « *Quoi qu'il advienne, nous avons l'intention de rester longtemps actionnaire de Gucci*, prévient Pierre Godé, le bras droit de M. Arnault. *Notre intérêt demeure que cette affaire se valorise, d'une façon ou d'une autre.* » On ne parle plus du tout, dans l'entourage du patron de LVMH, d'une offre publique d'achat sur 100 % du capital de Gucci.

Le numéro un mondial du luxe attend au tournant Domenico De Sole et Tom Ford, directeur de la création de Gucci, les estimant désormais tenus par leurs déclarations sur leur capacité de rester seuls à la tête de l'entreprise. « *Gérer une marque, c'est une chose. Gérer un véritable groupe de luxe avec plusieurs marques, c'en est une autre* », souligne M. Godé. Le même scepticisme prévaut quant aux capacités de PPR à devenir un



acteur majeur du secteur. « *M. Pinault achète beaucoup de choses, mais il paie toujours très cher. Faire des acquisitions dans le luxe, c'est très bien, encore faut-il avoir l'expertise pour évaluer à quel prix les payer. On peut craindre des investissements précipités qui risquent de transformer Gucci en une holding moins performante* », estime le numéro deux de LVMH.

Dans le camp d'en face, Serge Weinberg, jeudi, se disait agacé par les « *gesticulations juridiques* » de LVMH. Et surtout pressé de mettre en œuvre le projet de pôle de luxe élaboré avec MM. De Sole et Ford. La première étape sera le rachat par Gucci de Sanofi Beauté et de son fleuron Yves Saint Laurent, rachetés à Sanofi-Synthelabo par

Pinault le 19 mars. Le conseil d'administration de Gucci s'est réuni jeudi en fin de journée, afin de fixer la date de l'assemblée générale de ses actionnaires qui devra entériner l'alliance avec PPR, la nomination de quatre nouveaux membres (sur un total de neuf) au conseil de surveillance, et la création d'un comité stratégique et financier de cinq membres, dans lequel PPR aura la majorité des voix. L'autonomie promise à Domenico De Sole et à Tom Ford est soigneusement balisée par le nouvel actionnaire de référence de Gucci.

TEST D'INDÉPENDANCE

Ainsi modifié, le conseil de surveillance de Gucci se réunira dans la première quinzaine d'août afin

d'examiner le rachat de Sanofi Beauté. Cette opération pourrait constituer le premier test de l'indépendance des dirigeants de Gucci.

Les analystes financiers considèrent que le prix payé par Artémis, la holding personnelle de François Pinault – 6 milliards de francs, 915 millions d'euros – était un peu élevé. Un prix que LVMH avait renoncé à payer, in extremis, en décembre 1998. Même si Tom Ford déclare qu'Yves Saint Laurent est « *un modèle* » pour lui, M. De Sole et lui-même se sont montrés jusqu'ici très circonspects sur les conditions d'un tel rapprochement. Il est vrai que la justice néerlandaise avait gelé les relations entre Gucci et PPR, incitant les dirigeants à une certaine retenue. Rien ne dit cependant que Gucci aura envie de racheter à M. Pinault la totalité de Sanofi Beauté, qui comprend des marques moins prestigieuses, telles que Oscar de la Renta ou Roger & Gallet.

Après avoir multiplié les escarmouches – tous deux sont entrés dans Bouygues, s'affrontent pour le contrôle des ventes aux enchères, et rivalisent sur Internet –, les deux hommes d'affaires les plus riches de France entrent dans une guerre de tranchées. Comme un avertissement à Bernard Arnault, François Pinault a tenu – chose rare selon son entourage – à être lui-même l'un des quatre représentants du groupe PPR au conseil de surveillance de Gucci, avec la directrice générale d'Artémis, Patricia Barbizet, Serge Weinberg et Patrice Marteau, le secrétaire général de PPR.

Pascal Galinier

Un nouveau grand du luxe sur les plates-bandes de LVMH

« **LORSQUE** la banque Morgan Stanley m'a proposé de rencontrer François Pinault, début mars, après la première audience de la Cour d'Amsterdam, j'ai répondu : "François qui ?". Je n'en avais jamais entendu parler... », confie Domenico De Sole. Deux mois plus tard, le patron de Gucci a introduit l'illustre inconnu dans la cour des grands du luxe. Serge Weinberg, le président du directoire de Pinault-Printemps-Redoute (PPR), revendiquait, dès la dernière décision de la justice néerlandaise connue, jeudi, la place de « *troisième groupe de luxe mondial* » derrière LVMH et le groupe Vendôme (Cartier, Lancel, Van Cleef...). Cela après la cession à Gucci de Sanofi Beauté et d'Yves Saint Laurent par Artémis, la holding personnelle de François Pinault. Le futur ensemble devrait peser en année pleine environ 10 milliards de francs de chiffre d'affaires (1,5 milliard d'euros). « *Cela ne représente que 8 % du chiffre d'affaires consolidé du*

groupe, mais ce sera 20 % de son résultat d'exploitation », note M. Weinberg. Sans compter le chiffre d'affaires réalisé dans les produits de luxe par Le Printemps, l'enseigne de prestige de PPR. « *Nous nous sentons à l'aise dans cet univers* », affirme M. Weinberg.

EN QUÊTE D'ACQUISITIONS

Pour LVMH, c'est une défaite dans les pires conditions. Non seulement le groupe de Bernard Arnault n'a pas réussi à prendre le contrôle de son rival italien, mais il a fini par susciter un nouveau et redoutable concurrent direct en France. Le nouvel atelage PPR-Gucci se mettra immédiatement en chasse de nouvelles acquisitions, au-delà de Saint Laurent. Des cibles sur lesquelles il va inévitablement se retrouver en concurrence avec LVMH. Grâce notamment aux 3 milliards de dollars (2,85 milliards d'euros) versés par PPR à Gucci pour l'acquisition de

40 % de son capital, le nouveau pôle de luxe disposera immédiatement d'une capacité d'investissements équivalente. En matière de croissance externe, le groupe Pinault a prouvé, dans ses autres métiers, sa capacité à agir vite. C'est essentiellement par des acquisitions qu'il a accru son chiffre d'affaires de 70 % depuis 1993, le portant de 63,3 milliards de francs à 108 milliards (16,5 milliards d'euros) en 1998.

M. Arnault peut d'autant plus s'en vouloir qu'il a lui-même montré la voie à PPR, en devenant distributeur par le rachat, ces dernières années, des chaînes de magasins de produits de luxe Duty Free Shoppers (DFS) et Sephora (parfums). Si un industriel du luxe pouvait devenir distributeur, pourquoi un distributeur comme PPR, qui détient des enseignes spécialisées dans les produits de beauté, la mode et le luxe, comme Le Printemps ou La Redoute, ne pourrait-il pas devenir à son tour industriel ? « *La caracté-*

ristique du luxe, c'est d'abord la sélectivité de la distribution », souligne M. Weinberg.

Reste à savoir si, en choisissant François Pinault plutôt que Bernard Arnault, Domenico De Sole et Tom Ford, le stylistique de Gucci, ne sont pas tombés de Charybde en Scylla. Après avoir littéralement ressuscité le maroquinier italien, le tandem doit maintenant prouver qu'il a les capacités de gérer un véritable groupe de luxe, au-delà d'une seule marque. Le patron breton, s'il leur a promis une large autonomie, n'est pas plus tendre que celui de LVMH en affaires. Le management du groupe PPR est certes décentralisé, mais l'échec des patrons de branche ou de filiale y est sanctionné sans faiblir et sans retard. « *C'est la loi des affaires*, estime M. De Sole. *De toute façon, contrairement à M. Arnault, je ne veux pas, moi, devenir le maître de l'Univers.* »

P. Ga.

L'histoire tumultueuse de l'artisan de Casellina devenu référence mondiale

FLORENCE

de notre envoyé spécial

Florence, un dimanche de printemps. Sur la via del Calzaiuoli, l'une des artères commerçantes de

REPORTAGE

En Toscane, un réseau de maroquiniers dévoués à Gucci

la cité italienne, et jusque sur le Ponte Vecchio s'étalent, à même le sol, des centaines de contrefaçons de sacs Vuitton et Prada, de montres Cartier et Gucci... Sous le regard indifférent des carabinieri, les vendeurs à la sauvette semblent avoir pignon sur rue au cœur même de la capitale de la Toscane, qui est aussi celle de... Gucci. « *Etre trop imité, ce n'est pas bien, mais ne pas être imité du tout, ce n'est pas bien non plus...* », philosophe Alessandro Poggiolini, le bras droit du PDG Domenico De Sole à Casellina, le berceau de la griffe, dans la banlieue de Florence. Il est vrai que, pour l'essentiel, les produits

contrefaits sont ceux des concurrents, notamment de Vuitton et Prada, qui ont essayé à tour de rôle, ces derniers mois, de prendre de façon hostile le contrôle de Gucci.

Gucci en a vu d'autres. Pour comprendre la résistance farouche à l'intrusion de LVMH, il faut se plonger dans l'histoire de l'entreprise. Et dans sa géographie. A Casellina, tout le monde est derrière Domenico De Sole et Tom Ford, les sauveurs de la griffe, pour défendre l'indépendance de la maison, quel que soit son nouvel actionnaire : les 2 800 salariés du groupe dans le monde, et surtout les 85 artisans qui font vivre 3 000 personnes dans la région de Florence en fabriquant sacs à main et chaussures griffés du célèbre monogramme aux deux G entrecroisés.

ANNÉES NOIRES

Personne n'a oublié les années noires. « *Je travaille pour Gucci depuis 1960. Nous vivons actuellement la meilleure époque* », affirme Carlo Bacci, cinquante-trois ans, l'un des artisans « associés » du

maroquinier. A Casellina, la salle du conseil, la « *dynasty room* », comme on dit ici ironiquement, résonne encore des éclats de voix des disputes familiales. Il y eut d'abord Rodolfo et Aldo, les deux fils préférés du fondateur Guccio Gucci, disparu en 1953. Aldo avait quatre enfants, Rodolfo un seul. Aldo étant « *tombé* » pour fraude fiscale – dénoncé par son propre fils aimé Paolo ! –, le pouvoir échoit, au début des années 80, à Rodolfo puis à son fils Maurizio, qui sera lui-même inquiété par la justice en 1987 dans une affaire de faux en écritures lors de la succession de son père. Maurizio tombera à son tour, sous les balles d'un tueur, commandité par son ex-épouse, le 27 mars 1995 à Milan. Mais l'entreprise, en déliquescence, a déjà quitté le giron de la famille, rachetée en 1993 par InvestCorp, un groupe d'investisseurs arabes, propriétaire entre autres de Chaumet. C'est lui qui nomme Domenico De Sole, alors patron de Gucci America Inc., la filiale américaine, à la présidence du groupe. « *Les salariés et les partenaires de Gucci étaient des gens de valeur, mais la famille*

était un désastre », commente-t-il. Il connaît bien la question : avant d'entrer dans l'entreprise, il fut, aux Etats-Unis, l'avocat de Rodolfo.

En 1994, après avoir nommé Tom Ford directeur de la création de Gucci, Domenico De Sole bat le rappel des artisans toscans. « *J'ai fait le tour de tous les fournisseurs pour leur dire : Gucci est de retour. Peu me croyaient. La plupart n'avaient pas été payés depuis des mois. Ils étaient méfiants. En plus, les Florentins commencent toujours par dire : "C'est impossible", avant de se laisser convaincre, patiemment...* », raconte l'ancien avocat, d'origine calabraise, devenu citoyen américain.

Cinq ans plus tard, les artisans ne regrettent pas de « *s'être laissés convaincre* ». Entre 1993 et 1998, le chiffre d'affaires a été multiplié par cinq, dépassant le milliard de dollars pour la première fois l'an dernier. D'une perte de 22 millions de dollars en 1993, le groupe est passé à un résultat net de 195 millions de dollars (185,7 millions d'euros). Introduit en Bourse à New York et Amsterdam en octobre 1995, à 22 dollars l'action, le cours s'est

envolé jusqu'à 70 dollars avant de rechuter lourdement pendant la crise en Asie (où Gucci réalise 44 % de son chiffre d'affaires). Depuis l'entrée de Bernard Arnault et de François Pinault dans le jeu, le titre a à nouveau flambé : PPR a acquis ses actions à 75 dollars et la dernière surenchère « *virtuelle* » de LVMH atteignait 91 dollars. A ce prix, le groupe italo-néerlandais américain serait valorisé quelque 50 milliards de francs en Bourse, soit le tiers de la capitalisation de LVMH, qui réalise dix fois plus de chiffre d'affaires.

HUIT COLLECTIONS PAR AN

Gucci fonctionne sur un mode mi-artisanal mi-industriel, qui repose, de fait, sur la « *patte* » et le charisme de Domenico De Sole et de Tom Ford. Les deux hommes ont su habilement croiser ce système traditionnel avec des méthodes modernes de gestion des fournisseurs. Ces derniers ont été classés, comme dans l'automobile, en plusieurs niveaux de priorité. Six d'entre eux sont dits « *associés* », via un contrat exclusif de cinq ans, qui leur garantit un volume de

commandes quelle que soit la conjoncture. Ils font eux-mêmes travailler d'autres sous-traitants, en cascade, qui devront, eux, absorber les fluctuations.

Tom Ford dispose dans ses studios de création de Londres et de New York d'une quinzaine de stylistes ; Gucci, à Casellina, d'un nombre équivalent de designers assistés par ordinateur, qui transforment en objets industriels les dessins des créatifs. Les produits pourront ainsi être testés en petit volume dans les boutiques : ne seront réassortis que ceux qui rencontrent un réel succès. Ce système très flexible a permis à Gucci de multiplier les collections, passées de trois à huit par an, de raccourcir les délais de livraisons et de réduire les stocks. Cette structure artisanale fait la force de Gucci. C'est aussi sa faiblesse. Que la confiance vienne à être rompue entre le donneur d'ordres et ses fournisseurs, et la spirale du déclin pourrait à nouveau s'enclencher. Une sorte d'assurance-vie pour les actuels dirigeants du groupe.

P. Ga.

COMMUNICATION

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

L'audiovisuel devra modifier ses pratiques avec les intermittents

L'utilisation abusive de l'assurance-chômage pour réduire les coûts dans les sociétés de production et les chaînes de télévision est au cœur de la négociation qui s'ouvre pour la sauvegarde du régime d'indemnisation des intermittents du spectacle

A QUELQUES MOIS de la renégociation, à la fin de l'année, du régime général de l'assurance-chômage (Unedic), les professionnels du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel se mobilisent pour sauvegarder leur système spécifique d'indemnisation. Après cinq séances de « consultations », les représentants des organisations syndicales et patronales du secteur ont ouvert des négociations, mercredi 26 mai, pour « assurer la pérennité » du régime des intermittents du spectacle dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle.

Courts métrages et documentaires menacés

Les salariés de la production cinématographique et audiovisuelle, qui dépendent de l'annexe 8 du régime de l'Unedic, n'ont toujours pas digéré la réforme de leur assurance-chômage signée en début d'année par les organisations patronales et quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC). « Cette réforme pénalise toute l'économie du court métrage, du documentaire et du film indépendant, en bref, des forces vives du cinéma », s'alarme Diane de Saint-Mathieu, déléguée générale du Syndicat de la production indépendante. Pour répondre aux craintes des professionnels, le ministère de la culture a organisé en mars une table ronde avec le CNC et les représentants des diffuseurs publics et privés pour envisager de nouveaux modes de financement des courts métrages et des documentaires.

Le Mouvement des entreprises de France (Medef, ex-CNPF), qui préside actuellement l'Unedic, voit en effet d'un très mauvais œil l'augmentation constante du nombre de personnes bénéficiant des annexes 8 et 10 de l'Unedic. Celles-ci assurent à environ 100 000 intermittents du spectacle une indemnisation chômage à partir de 507 heures travaillées sur douze mois (soit trois mois à 39 heures par semaine), contre 676 heures sur huit mois pour tous les autres travailleurs précaires « hors spectacle », comme les salariés intérimaires ou en contrats à durée déterminée. « Le rôle de l'Unedic n'est pas de fournir un RMI pour les artistes ni de financer la politique culturelle du pays », estime le Medef, qui exige la réduction, en trois ans, de 50 % du déficit de 3 milliards enregistré en 1997 par les deux annexes. Faute de quoi, menace-t-il, celles-ci pourraient être exclues du régime de solidarité interprofessionnelle, obligeant les intermittents à recourir à des assurances privées.

Face au danger, la Fédération des employeurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel (Fesac) et les représentants des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC) ont prévu de se réunir à trois reprises d'ici à l'été, pour élaborer un projet d'accord qui sera ensuite transmis aux partenaires sociaux de l'Unedic. Sans vouloir « tuer la machine », ce texte doit permettre la mise en place de « nouveaux mécanismes » pour supprimer les « effets pervers » du régime spécifique d'assurance-chômage, à l'origine d'une partie de son déficit. « Notre objectif est de mettre au point un système qui incite les employeurs et les salariés à allonger

la durée du travail déclaré, résume Jacques Peskine, le président de la Fesac. A l'heure actuelle, c'est l'inverse qui se produit, car les mécanismes d'indemnisation sont profondément mauvais. »

L'utilisation abusive de l'assurance-chômage pour réduire les coûts de production est une « pratique courante, complètement admise par les salariés », reconnaît une jeune monteuse, employée dans une maison de production parisienne. « Dès que nous avons rempli notre quota d'heures légales, on nous paye au noir, ajoute-t-elle. Pour survivre, les petites entreprises ne peuvent pas refuser, sinon ils perdent leur poste. » Accusées de creuser le déficit, les centaines de PME du spectacle et de l'audiovisuel qui profitent du système ne sont pas forcément celles qui coûtent le plus cher à la collectivité. « Les grandes chaînes de télévision, comme TF1 ou Canal+, emploient massivement des intermittents du spectacle sur des postes à temps complet, pour éviter d'embaucher en contrat à durée indéterminée ou de payer des indemnités de licenciements », accuse Jean Voirin, secrétaire général de la

fédération des syndicats CGT du spectacle et de l'audiovisuel, qui représente la grande majorité des salariés de la profession.

Bien souvent, ces intermittents « permanents » ne sont rémunérés que trois mois par an par leur employeur, le temps d'atteindre le seuil nécessaire à l'ouverture des droits au chômage. Les neuf mois suivants sont à la charge de l'Unedic. Comme le reconnaît Gilles Butaud, responsable de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel, les chaînes de télévision publiques ne sont pas épargnées par le phénomène.

PRÉCARISATION

« L'audiovisuel public ne se distingue pas du privé, soupire-t-il. Il y a des dérapages partout. » Ces méthodes ne pénalisent pas seulement les entreprises qui respectent la loi. Elles favorisent aussi la précarisation de la profession, en aggravant les conditions d'emploi et la pression sur les salaires. « Nous sommes très étonnés qu'il n'y ait pas de contrôle des entreprises qui violent la législation, regrette Jacques Peskine. Seule la peur du gendarme peut mettre un terme à ces

dérives. » S'il y a un consensus entre les partenaires sociaux sur l'analyse du système et de ses dysfonctionnements, les propositions pour y remédier restent à négocier. Premier acquis de la réunion du 26 mai : le seuil minimum des 507 heures travaillées pour bénéficier d'une indemnisation dans le régime spécifique n'est pas remis en cause.

Pour les employeurs, l'objectif reste de parvenir à réaliser des économies en réduisant l'écart entre les cotisations perçues et les prestations versées. La CGT plaide de son côté pour une augmentation des cotisations, en rappelant que les déficits sociaux n'ont rien d'anormal dans un secteur où le travail précaire est devenu la norme. « Les entreprises abusent des travailleurs en contrats à durée déterminée parce que le coût social de leur inactivité est supporté par la collectivité », analyse Jean Voirin. Le Medef s'en prend toujours aux intermittents du spectacle, mais ne se plaint jamais des intérimaires, qui coûtent 25 milliards de francs au régime d'assurance-chômage. »

Alexandre Garcia

Le groupe Ouest-France mise sur le développement des hebdomadaires

NANTES de notre correspondant France-Antilles devrait souffler au groupe Ouest-France le rachat des hebdomadaires *Le Courrier de Paimbœuf*, diffusé à 11 500 exemplaires sur le sud-ouest de la Loire-Atlantique, et *Le Courrier vendéen*, 5 000 exemplaires dans le nord-ouest de la Vendée. Le protocole d'accord signé entre la branche du groupe Hersant, dirigé par Philippe Hersant, et la famille Caillaud, propriétaire de ces deux titres, prévoit une confirmation de la vente d'ici au 4 juin.

En Loire-Atlantique, France-Antilles possède déjà l'hebdomadaire *L'Echo de la Presqu'île guérandaise*, qui diffuse à 16 000 exemplaires. En 1995, Philippe Hersant l'a acquis en surenchérissant sur le prix proposé par Ouest-France, comme il vient de le faire pour *Le Courrier de Paimbœuf* et *Le Courrier vendéen*. Cela n'émeut guère Philippe Amyot-d'Inville, le PDG de Publihebdos, la filiale avec laquelle le groupe Ouest-France se déploie sur le terrain des hebdomadaires locaux : « Il est pour nous aujourd'hui plus intéressant de créer un hebdo sur une zone où il n'y en a pas que d'en racheter un trop cher. » Appliquant ce précepte, Publihebdos va lancer, le 4 juin, *L'Echo de Sèvre-et-Maine* sur le pays nantais, qui couvre le sud de la Loire-Atlantique, élargi aux zones frontalières de la Vendée et du Maine-et-Loire. L'objectif est d'atteindre 5 000 à 6 000 exemplaires dans les deux ans sur ce territoire qui compte 30 000 foyers. Ouest-France s'engage avec les moyens financiers que lui confèrent sa taille et les méthodes commerciales qui lui ont jusqu'ici bien réussi. « Tous nos hebdomadaires gagnent de l'argent », explique M. Amyot-d'Inville en évoquant les quatorze titres gérés par Publihebdos, dont la diffusion globale est de 140 000 exemplaires.

Même si elle reste loin d'atteindre la dimension du quotidien et de ses 780 000 exemplaires, cette activité n'est plus marginale pour le groupe de presse breton. Avec un chiffre d'affaires de 100 millions

de francs, Publihebdos affiche un résultat d'exploitation de 10 %, « nettement supérieur à celui du quotidien ». Ouest-France juge surtout que le marché des hebdomadaires porteur sur sa zone de diffusion. En Basse-Normandie, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, la cinquantaine d'hebdomadaires locaux vend 450 000 exemplaires chaque semaine, contre 1,25 million pour les quotidiens régionaux chaque jour. « Les hebdomadaires répondent au besoin de plus en plus fort d'enracinement dans un pays », explique M. Amyot-d'Inville, qui étudie d'autres lancements et ne cache pas être souvent sollicité par des actionnaires familiaux d'hebdomadaires désireux de vendre.

UNE CONCURRENCE NÉCESSAIRE

Le PDG de Publihebdos ne croit pas aux hebdomadaires urbains : « On n'est pas de Rennes ou de Nantes comme on est du pays de Lamballe. » Et il estime impossible de faire vivre deux hebdomadaires sur le même territoire. Sur le pays nantais, Ouest-France a pourtant été devancé par *L'Echo du vignoble*, lancé le 20 mai, et par *L'Echo d'Ancenis*, présent sur la rive nord de la Loire et racheté en octobre 1998 par Hervé Louboutin, dont l'objectif est d'atteindre 8 000 exemplaires avec les deux titres.

Défendant le « pluralisme face à l'omniprésence et au monopole d'Ouest-France », ce dernier a tenté en vain de monter un tour de table d'éditeurs indépendants pour reprendre *Le Courrier de Paimbœuf*. Mais la capacité financière des groupes candidats à ce rachat ne leur a laissé aucune chance. Reste à savoir maintenant si la prise de contrôle annoncée des quotidiens *Presse-Océan*, *Le Courrier de l'Ouest* et *Le Maine libre* par le groupe Ouest-France ne fige pas un peu plus une situation en faveur des groupes. « Il faut 5 millions de francs pour lancer un hebdomadaire », constate Jean-Noël Caillaud, le PDG du *Courrier de Paimbœuf*, pour qui la messe semble dite.

Adrien Favreau



Parce que votre temps sera toujours précieux, nos correspondances sont minutées.

L'esprit pionnier, c'est voir loin pour vous.

Parce que la gestion de votre temps exige toujours plus de précision, des plates-formes de correspondances (Lyon, Roissy...) sont organisées pour vous offrir davantage de destinations, augmenter le choix des vols, et faciliter vos déplacements. En plus du gain de temps et de la souplesse, vous bénéficiez, sur les 41 lignes du réseau BRIT AIR franchisé Air France, de tous les avantages du programme Fréquence Plus d'Air France, de l'enregistrement de bout en bout et bientôt des atouts du billet électronique... Devancer vos attentes et optimiser nos services, c'est voir loin pour vous.

BRIT AIR
L'esprit pionnier

VALEURS EUROPÉENNES

Pour sa seconde journée de cotation jeudi 27 mai, l'action Parques Reunidos a chuté de 6,1%, à 8,53 euros. Le parc d'attractions espagnol a perdu plus de 10% depuis son introduction en Bourse à 9,50 euros.

est montée, jeudi, jusqu'à 16 euros en cours de séance, pour finir à 13,8 euros. Son cours d'introduction avait été fixé à 7,2 euros.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, AKZO Nobel, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various European companies including Air Liquide, AKZO Nobel, BASF AG, etc.

Table of stock prices for various European companies including Abey National, ABN AMRO, Allied Irish, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Aluminium Greece, ARJO Wiggins, Assidoma, etc.

Table of stock prices for various European companies including Aluminium Greece, ARJO Wiggins, Assidoma, etc.

Table of stock prices for various European companies including Agca, Agca, Agca, etc.

Table of stock prices for various European companies including Agca, Agca, Agca, etc.



Table of stock prices for various European companies including British Airways, Bryant Group, Chargeurs, etc.

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.



Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Mannesmann, Metallgesellschaft, Metra, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Asda, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Asda, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Asda, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Asda, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Asda, Athens Medical, etc.

Table of stock prices for various European companies including Ahold, Asda, Athens Medical, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

Table of stock prices for various European companies including Allied Domecq, Associate Brit, Bass, etc.

PHARMACIE

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

Table of stock prices for various European companies including Astra, Astra, Astra, etc.

CONGLOMÉRATS

Table of stock prices for various European companies including Akker Rgi, CGIP, D'IETREN, etc.

Table of stock prices for various European companies including Akker Rgi, CGIP, D'IETREN, etc.

Table of stock prices for various European companies including Akker Rgi, CGIP, D'IETREN, etc.

Table of stock prices for various European companies including Akker Rgi, CGIP, D'IETREN, etc.

Table of stock prices for various European companies including Akker Rgi, CGIP, D'IETREN, etc.

Table of stock prices for various European companies including Akker Rgi, CGIP, D'IETREN, etc.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

Table of stock prices for various European companies including British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, etc.

CONSTRUCTION

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

Table of stock prices for various European companies including Acciona, ACESA, AKTOR, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of stock prices for various European companies including Aluminium Greece, ARJO Wiggins, Assidoma, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for various European companies including Akker Maritime, BG, BP Amoco, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for various European companies including Abb Ab, Abb Ab, Abb Ab, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for various European companies including Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

ÉNERGIE

Table of stock prices for various European companies including Akker Maritime, BG, BP Amoco, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of stock prices for various European companies including Abb Ab, Abb Ab, Abb Ab, etc.

SERVICES FINANCIERS

Table of stock prices for various European companies including Almani, Alpha Finance, Amvescap, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne - IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande - LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche - FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark - GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● Réagissant aux informations du Financial Times selon lesquelles Banco Santander Central Hispano pourrait prendre 15 % à 25 % du capital de la Société générale, l'action SG s'échangeait, vendredi 28 mai, en hausse de 0,98 %, à 173,8 euros. Le titre BNP perdait 0,75 %, à 78,8 euros et Paribas cédaient 0,09 %, à 102,5 euros. A ces cours, les parités proposées par la BNP dans le cadre de sa double OPE valorisent l'action SG à 168,8 euros et l'action Paribas à 108,35 euros. L'OPE de SG sur Paribas valorise, elle, le titre Paribas à 108,6 euros.

● Le titre Elf perdait 0,36 %, à 136,7 euros, vendredi matin. Elf a annoncé une contre-offre pour racheter le norvégien Saga Petroleum. En outre, vendredi, les grévistes salariés qui manifestent contre le plan de suppression de 1 320 emplois chez Elf Exploration Production devaient se mobiliser, alors que le groupe pétrolier français tient son assemblée générale.

● Le titre LVMH chutait de 1,24 %, à 261,1 euros, lors des premiers échanges vendredi, après avoir perdu 0,22 % la veille. Le groupe prévoit d'engager une nouvelle action en justice après la décision de la cour d'appel d'Amsterdam qui valide l'accord Gucci-PPR.

● L'action Casino baissait de 0,98 %, à 90,5 euros, vendredi matin. Le groupe prévoit pourtant une croissance des bénéfices de 20 % sur la période 1998-2001.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 28 MAI
Liquidation : 23 juin

Table of French stock market data with columns: France, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Valeur nominal (€). Includes entries for B.N.P., CR LYONNAIS, RENAULT, etc.

Main table of French stock market data with columns: BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAIN, BOUYGUES, CASINO GUICHARD, etc.

Table of International stock market data with columns: International, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Valeur nominal (€). Includes entries for AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, etc.

Table of ABRÉVIATIONS and SYMBOLES with columns: ABRÉVIATIONS, SYMBOLES. Includes B = Bordeaux, Li = Lille, Ly = Lyon, etc.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :
Lundi date mardi : % variation 31/12 ; Mardi date mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi date jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi date vendredi : compensation ; Vendredi date samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 27 MAI
Une sélection. Cours relevés à 17h35

Table of Nouveau Marché stock market data with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Includes entries for ADLPARTNER, ALB SOFT, ALPHAMEDIA, etc.

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 28 MAI
Une sélection. Cours relevés à 10h15

Table of Second Marché stock market data with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Includes entries for ADL, AIGLE, ALGECO, APRIL S.A., etc.

Advertisement for VW Passat V6 TDI. Includes image of the car, text 'Ski extrême. Saut à l'élastique. Surf. V6 TDI. Parachutisme. Rafting.', and 'PASSAT V6 TDI Disponible immédiatement'.

Table of Second Marché stock market data with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Includes entries for ARKOPHARMA, ASSUR.BQ.POP, ASSYSTEM, etc.

SICAV

FCP
Une sélection. Cours de clôture le 27 mai

Table of SICAV FCP stock market data with columns: Émetteurs, Valeurs unitaires, Dates. Includes entries for AGIPI, AGIPI AMBITION (AXA), AGIPI ACTIONS (AXA), etc.

Fonds communs de placements

CM EUROPEA, CM FRANCE ACTIONS, CM MID. ACT. FRANCE, CM MONDE ACTIONS, etc.

Table of Fonds communs de placements with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Includes entries for ARKOPHARMA, ASSUR.BQ.POP, ASSYSTEM, etc.

SG ASSET MANAGEMENT

Servereur local: 0836683662 (2,33 F/mn)

Table of SG Asset Management with columns: Valeurs, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille. Includes entries for ACTIMONÉTAIRE C, ACTIMONÉTAIRE D, etc.

SCIENCES Une pluie ininterrompue de particules s'abat sur la Terre. Chaque seconde, deux cents de ces rayons cosmiques, grains de lumière, noyaux d'atomes, consti-

tuants de la matière, particules fantômes, frappent chaque mètre carré de notre planète. ● QUELQUES-UNS de ces minuscules bolides percutent parfois l'atmosphère avec

une énergie si grande qu'on ne se l'explique pas avec la physique actuelle. ● DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS, ces rayons cosmiques de très haute énergie – une dizaine seule-

ment ont été observés – narguent les physiciens et les cosmologistes. ● POUR LEVER UN COIN du voile, les chercheurs ont besoin de nouveaux événements. Dix-neuf na-

tions ont donc décidé de construire en Argentine et aux Etats-Unis deux instruments géants dont les détecteurs occuperont au sol une surface de 6 000 kilomètres carrés.

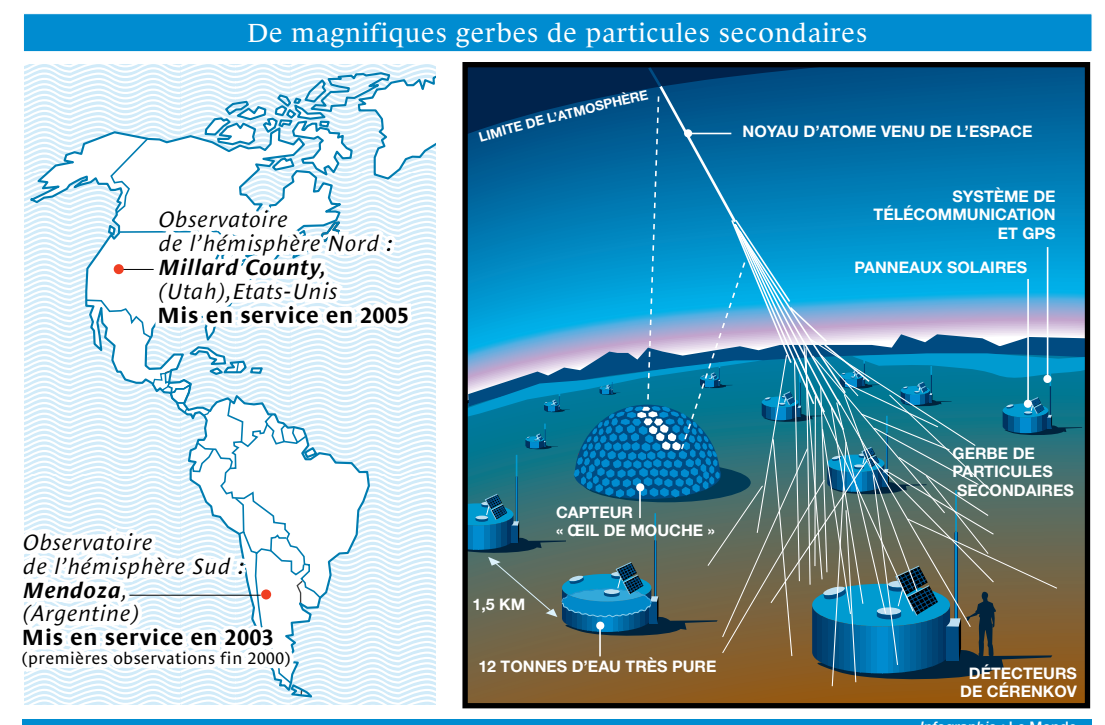
Les rayons cosmiques de haute énergie défient toujours les astronomes

De rares et minuscules particules traversent l'espace porteuses d'énergies inimaginables. Pour mieux comprendre leur origine, deux immenses sites d'étude vont leur être consacrés. Mais il n'est pas sûr que la physique actuelle suffise à savoir d'où elles viennent et ce qui les constitue

C'EST UNE BIEN ÉTRANGE éruption qui, en février 1962, a frappé Volcano Ranch, dans le Nouveau-Mexique (Etats-Unis). Nulle coulée de lave en fusion pendant cette éruption. Nuls rejets de gaz toxiques et brûlants. Nulle pluie de cendres chaudes. Mais, ce jour-là, une formidable débauche d'énergie dans la haute atmosphère. Rien pourtant de visible pour le commun des mortels. Seuls les chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) installés dans le désert restèrent bouche bée devant ce choc titanesque enregistré par leurs instruments de mesure. Ils n'imaginaient pas qu'il puisse en exister de pareil. L'affaire fit grand bruit et l'article, publié en 1963 par John Linsley dans la revue *Physical Review Letters*, secoua le monde de la physique.

Trente-cinq ans plus tard, le mystère de Volcano Ranch n'est toujours pas élucidé. Le coupable est connu. C'est une minuscule particule, invisible même avec un microscope électronique, qui a secoué le ciel du Nouveau-Mexique. La source de cet « intense rayon cosmique » n'a pas été identifiée, pas plus que n'ont été décortiqués les phénomènes qui ont pu lui donner naissance. Une dizaine d'autres événements de ce type ont été depuis enregistrés sans que le mystère qui les entoure soit levé. Une énigme totale.

Le plus violent jamais enregistré a été observé le 15 octobre 1991 par un détecteur de rayons cosmiques, le Fly's Eye, installé dans le désert à Dugway Proving Grounds (Utah), non loin de Salt Lake City. Le second, dans la hiérarchie des records, a été détecté le 3 décembre 1993 par les Japonais sur la plus grande installation de ce type au monde (100 kilomètres carrés), l'Agasa (Akeno Giant Air Shower Array) construit à Akeno, près de



Une pluie continue de particules venues de l'espace percute chaque seconde l'atmosphère. L'énergie de certaines d'entre elles défie l'imagination. En trente-cinq ans, seules une dizaine ont été observées. Trop peu. C'est la raison pour laquelle dix-neuf pays ont décidé de construire deux observatoires géants de 3 000 km² constitués chacun de trois capteurs « œil de mouche » pour suivre leurs traces en altitude et de 1 600 autres à effet Cerenkov pour détecter leur impact au sol.

Tokyo. Mais ces précieuses informations n'ont pas non plus permis de faire la lumière sur ces étranges et formidables phénomènes.

UN PRIX NOBEL EN 1912

C'est la raison pour laquelle cosmologistes et physiciens des particules du monde entier – dix-neuf nations vont participer au projet – ont, il y a sept ans, envisagé de réaliser un observatoire géant dont les très nombreux détecteurs seraient situés à la fois dans l'hémisphère Nord et dans l'hémisphère Sud, pour avoir l'assurance de collecter un grand nombre d'événements. Ce projet de

6 000 kilomètres carrés, devrait observer en l'espace de cinq ans 300 événements de la catégorie de ceux enregistrés à Dugway Proving Grounds (Utah), Akeno (Japon) et Volcano Ranch (Nouveau Mexique) et 30 000 dont l'énergie serait vingt à trente fois moindre. Alors, et alors seulement, il sera peut-être possible de trouver un début d'explication à ces « cosmiques » de très haute énergie qui n'ont rien à voir avec ceux, moins énergétiques, au rythme de 200 par seconde, bombardent, heureusement sans dommage pour nous, chaque mètre carré de notre planète.

A en croire ses concepteurs, le PAO, dont les capteurs seront répartis sur une surface de quelque

100 millions de dollars (95,2 millions d'euros), le Pierre Auger Observatory (PAO), ainsi nommé en hommage à celui qui découvrit les gerbes créées par les rayons cosmiques de haute énergie, devrait permettre de lever un coin de voile sur le mystère de ces rayons cosmiques de haute énergie dont l'existence défie la communauté scientifique depuis plus de trente-cinq ans. La France a décidé d'y participer à hauteur d'environ 13,5 millions de francs (2,06 millions d'euros).

En croire ses concepteurs, le PAO, dont les capteurs seront répartis sur une surface de quelque

100 millions de dollars (95,2 millions d'euros), le Pierre Auger Observatory (PAO), ainsi nommé en hommage à celui qui découvrit les gerbes créées par les rayons cosmiques de haute énergie, devrait permettre de lever un coin de voile sur le mystère de ces rayons cosmiques de haute énergie dont l'existence défie la communauté scientifique depuis plus de trente-cinq ans. La France a décidé d'y participer à hauteur d'environ 13,5 millions de francs (2,06 millions d'euros).

Des milliers de piscines pour remonter les cascades de particules

Deux observatoires géants, un dans chaque hémisphère, vont être construits

« **NOUS SOMMES** au seuil d'une nouvelle astronomie où la lumière observée par nos télescopes n'a rien d'un rayonnement électromagnétique comme les ondes radio, la lumière visible ou le rayonnement gamma, mais est faite de particules, de protons et de noyaux d'atome », assure James Cronin. Parce que ces bouffées de particules sont d'une énergie incroyable, parce que l'on ne sait toujours pas quels cataclysmes cosmiques les ont produites, parce que l'on n'est pas capable d'identifier leur origine, « nous devons, poursuit le Prix Nobel de physique 1980, construire deux observatoires géants, l'un dans l'hémisphère Nord et l'autre dans l'hémisphère Sud, pour découvrir l'origine de ces bouffées de rayons cosmiques » d'une rare violence.

Après bien des discussions, les institutions de dix-neuf pays, dont la France, se sont enfin entendues pour réaliser ce grand projet de deux fois 50 millions de dollars (47,6 millions d'euros), le PAO, qui porte le nom du physicien français Pierre Auger. La France, et plus particulièrement le CNRS, devrait participer pour 13,5 millions de francs (2,06 millions d'euros) à cet observatoire via l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), le département des sciences physiques et mathématiques, le département des sciences pour l'ingénieur et l'Ecole supérieure de télécommunications.

Le PAO est fait d'un ensemble de deux observatoires qui devraient être respectivement opérationnels en 2003 et 2005. Mais de toutes premières observations devraient pouvoir être menées en 2000-2001 depuis l'hémisphère Sud, où il n'existe pas un seul détecteur de

ces événements. Le premier va être construit en Argentine près de la ville de Mendoza et le second, si les premiers résultats sont encourageants, aux Etats-Unis, dans le comté de Millard (Utah), près de Salt Lake City.

« YEUX DE MOUCHE »

Sur le papier, ce projet apparaît comme une succession de piscines dispersées sur le terrain selon de vagues lignes géométriques. « Le projet est si vaste, s'émerveillent Murat Boratav (université Paris-VI) et Antoine Letessier-Selvon (unité mixte CNRS-universités Paris-VI et VII), qu'il occupera au sol une surface équivalente à celle d'un département français. »

Six mille kilomètres carrés de détecteurs répartis sur les deux sites. Mille six cents détecteurs par observatoire et donc autant de piscines remplies de 11 à 12 tonnes d'une eau très pure dans laquelle se manifeste l'effet Cerenkov, qui trahit indirectement le passage de ces particules invisibles dans cette masse d'eau. « C'est de la mégascience, mais on ne sait pas faire autrement. »

« Lorsqu'un rayon cosmique de très grande énergie », d'environ 10¹⁹ électrons-volts (1 suivi de 19 zéros) pour parler le langage des physiciens, « frappe l'atmosphère, il génère alors, explique Antoine Letessier-Selvon, une cascade de particules secondaires qui arrivent jusqu'au sol. » Pour une de ces particules « mères » arrivant de l'espace, entre 10 et 100 milliards de particules secondaires atteignent le sol dans un cercle de 10 kilomètres carrés. Preuve de cette abondance, l'événement record de 1991 a sans doute engendré 200 milliards de particules filles.

Il « suffit » alors de remonter la chaîne de production de ces particules secondaires pour reconstituer la gerbe et la direction de la particule qui les a fait naître. Comme cela n'est pas suffisant, les promoteurs du projet ont décidé de s'adjoindre aussi les services de trois autres instruments de mesure, des « yeux de mouche », dont l'acuité est telle que, par des nuits sans lune, il est possible d'observer jusqu'à 20 kilomètres de distance la trace de ces particules dans l'atmosphère.

En effet, lors de leur passage à très grande vitesse, elles « ionisent » les molécules d'azote qui, bousculées, réémettent en revenant au repos une lumière ultraviolette très intense, que les « yeux

PROFIL

PIERRE AUGER, LA POSTÉRITÉ PAR LE NOM COMMUN

« L'honneur suprême, disait-il, c'est de perdre la majuscule de son nom. Quand je vois, écrit sur un tableau de commande, au-dessous d'un bouton, "auger", je me dis que j'ai bien de la reconnaissance envers cet effet dont j'ai l'honneur de porter le nom. » Pierre Auger, décédé le 24 décembre 1993, était un modeste qui promenait sa mince silhouette au pas de charge sans trop de souci des règles en vigueur (*Le Monde* du 30 décembre 1993). A peine a-t-il quitté l'Ecole normale supérieure qu'il découvrit en 1923 l'effet qui porte son nom et que des générations d'industriels utilisent encore, notamment dans le domaine des composants

de mouche » peuvent détecter. Ne reste plus alors qu'à croiser les informations pour avoir une image complète de la cascade ainsi formée et une idée – du moins, c'est ce qu'espèrent les initiateurs du projet – de la direction d'où venait la particule qui l'a engendrée.

Mais jusqu'ici, dès que les astronomes ont pointé leurs télescopes dans la direction indiquée, ils n'ont vu que du noir. Pas le moindre objet astronomique connu pouvant expliquer l'origine de ces particules, dont on pense, pour l'instant, que les sources sont relativement proches et situées à environ 150 millions d'années-lumière de notre galaxie.

J.-F. A.

électroniques, pour caractériser la surface d'un matériau. Il a vingt-quatre ans.

Trois ans plus tard, Pierre Auger soutient sa thèse de doctorat et l'année suivante, se consacre, avec bonheur, dans le laboratoire de Jean Perrin, au rayonnement électronique secondaire des rayons X, aux neutrons du béryllium et aux gerbes de rayons cosmiques qui portent son nom : les gerbes d'Auger. En 1936, il devient maître de conférences à la Sorbonne et professeur l'année suivante. Commence alors une carrière parallèle qui le conduira à participer à la création de nombre d'organismes qui modèleront le visage scientifique de la France – CNRS (recherche), CNEA (espace), ENSI (écoles d'ingénieurs) – et de l'Europe – CERN (physique des particules) et ESRO (Europe spatiale) – après la Libération.

Pendant la guerre, il rejoint, en 1941, les Forces françaises libres

Ceux-là sont bien connus depuis qu'ils ont été mis en évidence en août 1912 par le physicien autrichien Victor Hess, couronné par le prix Nobel de physique pour cette découverte. Ceux qui intéressent les promoteurs du projet Auger sont considérablement plus rares et plus vigoureux. D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? Des grains minuscules de matière. Mais sont-ce des protons (constituant de la matière) ? Des photons (grains de lumière) ? Des noyaux d'atomes d'éléments pouvant aller jusqu'au fer synthétisé par certaines étoiles dans les derniers stades de leur évolution ? Ou, plus exotique, des particules étranges non encore observées dans les laboratoires ?

UN SERVICE DE STEFFI GRAF

Quel processus, quelle machine astronomique gigantesque la nature a-t-elle inventés pour leur fournir une telle énergie ? Cela reste un mystère. On imagine un nain capable de soulever des univers. Pourtant, ces rayons cosmiques sont des colosses. Le plus fort d'entre eux, celui qui a « illuminé » les détecteurs du Fly's Eye en 1991, n'était probablement qu'un modeste noyau de la taille d'un noyau d'hydrogène.

Mais ce minuscule noyau, « plus d'un million de fois plus petit que ce tout ce que peuvent apercevoir nos plus gros microscopes électroniques, avait, soulignait Jean-Marc Bonnet-Bidaud du CEA dans la revue *Ciel et Espace* (mars 1995), une énergie suffisante pour soulever de 1 mètre une masse de plus de 2 kilos ». Bref, la puissance d'« un deuxième service de Steffi Graf », s'amuse Murat Boratav, de l'université Paris-VI, emporté par les Internationaux de France de tennis de Roland-Garros.

Les énergies mises en œuvre sont telles qu'il fallut inventer pour exprimer ces valeurs de nou-

veaux préfixes dont la XIX^e conférence des poids et mesures, réunie à Paris en octobre 1991, a discuté. Dans les laboratoires de physique, on s'était habitué à manipuler des énergies de plusieurs millions d'électrons-volts (méga-électron-volt ou MeV), voire de plusieurs milliards d'électrons-volts (giga-électron-volt ou GeV) ou de plusieurs milliers de milliards d'électrons-volts (tera-électron-volt ou TeV). De telles performances sont aujourd'hui communes dans le gigantesque accélérateur (TeVatron) du Fermilab à Chicago et le seront demain dans le LHC du CERN à Genève.

Mais avec les rayons cosmiques, ces préfixes sont insuffisants. Aussi a-t-on inventé le « zetta » (1 000 milliards de milliards), seul capable de décrire le phénomène de Volcano Ranch et même le « yotta » (1 million de milliards de milliards) ! De quoi y perdre son grec. Fort de ces nouvelles unités, la gerbe cosmique décrite par John Linsley devient plus facile à embrasser en devenant... une zetta-particule de 0,11 ZeV. Un record que l'on croyait bien imbattable et qui pourtant a été balayé par l'événement cosmique à 0,32 ZeV du 15 octobre 1991 et celui, à 0,2 ZeV, du 3 décembre 1993.

Le problème des unités ayant été résolu, celui des détecteurs et de leur répartition dans les régions désolées de l'Utah et de l'Argentine devant l'être prochainement, il ne restera plus qu'à localiser les sources de ces événements qui sont les plus violents de l'univers et les mécanismes de ces mystérieuses « zetta-machines » – comme les appellent les physiciens et les cosmologistes – qui leur fourrissent, par des voies encore à découvrir, leur considérable énergie.

Jean-François Augereau

Plusieurs théories tentent d'expliquer le phénomène

LES THÉORICIENS, jamais en panne d'imagination, ont échafaudé un grand nombre de scénarios pour expliquer comment de minuscules particules comme les photons, les protons, les noyaux d'atome ou même des objets fantômes comme les neutrinos peuvent être accélérées à des énergies inouïes. En 1949, Enrico Fermi avait proposé un mécanisme d'accélération conventionnel faisant appel à de puissants champs magnétiques.

Quatre types d'objets célestes, explique Murat Boratav et Patrick Peter (*La Recherche*, novembre 1995), possèdent de tels champs. Ainsi en va-t-il de certaines étoiles comme les naines blanches et les pulsars qui

semblent cependant « magnétiquement » un peu faibles. Les radiogalaxies et les noyaux actifs de galaxie pourraient aussi être de bons candidats en dépit de leur faible magnétisme. Mais, là encore, « leurs performances physiques semblent tout juste suffisantes ».

Reste à invoquer des « processus non conventionnels ou exotiques » faisant appel à une nouvelle physique. L'un d'eux évoque l'existence de particules ayant des énergies de masse phénoménales, équivalent à celle mise en jeu, aux tous débuts de l'Univers, par les processus de Grande Unification qui stipulent que pendant cette période très chaude et très dense toutes les particules (protons, photons, neutrinos) se comportaient de la même façon. De telles particules pourraient facilement « produire en se désintégrant des particules ordinaires d'énergies très supérieures à celles des rayons cosmiques habituels ».

Un autre scénario s'appuie sur les travaux du physicien britannique Tom Kibble qui, en 1976, a démontré que sont apparues dans les premiers instants de l'Univers des régions contenant de fins filaments d'une incroyable densité, les cordes cosmiques. Or la théorie suggère que lorsque deux cordes – que personne n'a encore vues – se croisent, elles émettent un grand nombre de particules dites de Grande Unification qui à leur tour se désintègrent en rayons cosmiques. Cette thèse est « l'une des plus simples » et a le grand mérite de ne faire appel, soulignent Murat Boratav et Patrick Peter, à « aucun mécanisme d'accélération » pour produire des « zetta-particules ». Reste à la prouver.

J.-F. A.

J.-F. A.

Le maillot de bain 1999 : épuré, sophistiqué

Le deux-pièces revient revisité brassière et taille basse. Un nouveau nom : le « tankini »

SUR LE SABLE, brassière bandeau, short taille basse, « tankini » – un deux-pièces à haut en débardeur (*tank-top* en anglais) – vont se donner en spectacle. « Nous vendons aujourd'hui 60 % de deux-pièces et 40 % de maillots une pièce. Il y a cinq ans, c'était l'inverse », constate Caroline Dufour, acheteuse aux Galeries Lafayette.

Fixes ou coulissants, les soutiens-gorge en triangle sont de plus en plus étroits et viennent habiller un hâle plus subtil. En vedette, le deux-pièces a traversé bien des océans depuis les années 30, au cours desquelles le couturier Jacques Heim a dévoilé le ventre avec précaution, avant l'explosif bikini, lancé par Louis Réart en 1946. Depuis, le corps a pris les devants et dicte sa loi avec un vêtement balnéaire réduit à sa plus simple expression dans le monokini ou le string de la décennie 70, avant le triomphe du maillot une-pièce échantonné au milieu des années 80.

Cette année, loin d'une féminité agressive, les créateurs cultivent les lignes épurées, où le maintien est assuré par une coupe étudiée (Iodus, Hermès, Erès, Tomas Maier). Même si, dans les faits, les soutiens-gorge ampliformes restent les meilleures ventes aux Galeries Lafayette... Le corps est sculpté par des jeux de lignes. Tomas Maier propose un bandeau délicatement ajouré entre les seins et ose le contraste d'un devant couvrant et d'un dos-nu qui dévoile la courbe des fesses. Un graphisme savant qui puise ses racines dans les années 20, pendant lesquelles Sonia Delaunay appliquait à la garde-robe balnéaire ses recherches picturales.

Irène Leroux, responsable du style et PDG d'Erès, travaille les illusions d'optique et revisite subtilement les patchworks de la décennie 70 dans des effets de miroirs brisés ou de lignes croisées. « On redessine le corps, par des jeux de transparence et d'opacité avec des fentes et des placements insolites », explique Claire Jonathan, chef de groupe du Salon de la lingerie et du Salon Lyon Mode City.

Si, en France, la consommation varie selon les côtes (une pièce tonique en Bretagne et deux-pièces sophistiqué en Méditerranée), le marché européen – évalué à 155 millions d'articles – est dominé par l'Italie au niveau de la production et de la consommation. Les Italiennes achètent un maillot par an pour un prix moyen de 280 F (42,7 €), pendant que les Françaises ou les Anglaises effectuent leurs emplettes tous les trois ans, selon une enquête de la Fédération de la maille.

Aujourd'hui, l'élégance se prolonge sur le front de mer ou en terrasse. Si on a longtemps gardé comme seule parure le paréo et l'huile solaire, la panoplie balnéaire renoue avec l'idée de costume de bain. L'heure est aux « deux en un », avec des culottes emboîtantes que l'on peut rouler sur les hanches ou des maillots modulables, comme le Epron de Tomas Maier, qui se transforme en mini-robe tablier.

Les couturiers et les créateurs de mode ont contribué à cette sophistication balnéaire. Les maillots de Paco Rabanne s'accompagnent

de petites pièces à enfiler pour une promenade estivale (coupe-vent à capuche, débardeurs au losange de métal assorti au maillot, etc.). Dans sa collection japonisante, Jean-Paul Gaultier propose des modèles à emmanchure kimono. Une élégance croisière poussée à son paroxysme dans des maillots qui ne supportent pas une éclaboussure, comme ces pièces de Versace en cuir vert d'eau ou en poulain imprimé de fleurs, sur commande, à... 6 500 et 8 590 francs (991 et 1310 €).

LE NOIR RECULE

Entre paillettes et tissus laqués (Givenchy, Missoni, Chanel), le maillot joue un double jeu et devient bijou de peau. Chez La Perla, lignes simplifiées et matières high-tech sont bousculées par des cabochons colorés ou de fines perles de métal, broderies « lunaires » pour un « mélange de couture et de balnéaire ». On travaille les tissus de la mode ou de la lingerie, du jean (Paule Ka, Vanessa Bruno, Morgan...) à la résille (Jean-Paul Gaultier) ou la dentelle, dans un bikini de Christian Lacroix, rose poudre et ébène.

Comme dans le prêt-à-porter, le sport et l'esprit baroudeur influencent les gammes. Aux Galeries Lafayette, le kaki est aussi vendu que le noir cette saison. En 1999, le noir devrait représenter 20 % des ventes du grand magasin, après 30 % en 1998. La couleur revient par touches vives (fuchsia, canari, cerise, turquoise) ou dans des nuances plus discrètes, poudrées ou épicées. Chez Hermès, les coupes s'accordent aux lignes chastes du prêt-à-porter dans un nuancier kaki, marine, ivoire, anthracite ou lavande.

Le maillot de bain s'individualise et – pour éviter le casse-tête des tailles – on achète séparément le haut et le bas dans un arc-en-ciel de couleurs (3 Suisses, Ci-Dessous, H & M). En dehors des gammes pour surfeuses, les imprimés se font plus subtils, avec des motifs abstraits ou des teintes lavées... Mais, dans l'esprit du hippie chic de Gucci, les Galeries Lafayette prévoient des motifs hawaïens revisités et des fleurs multicolores, pour un style bazar version 2000.

Si la mode influence de plus en plus les maillots, les matières de la lingerie (microfibres poids plume, tissus peau de pêche) ont bousculé le marché. Au rayon des innovations, les tissus transbronçants restent en marge, et l'accent est plutôt sur des couleurs résistantes et un séchage express. « Le souci d'architecture du corps nécessite une élasticité parfaite de la matière dans les deux sens et les touchers seconde peau apportent une sensualité », remarque Irène Leroux, d'Erès. Loin d'une révolution technique et stylistique, elle prévoit « un été 2000 très féminin et gai avec une continuation des lignes graphiques ».

Anne-Laure Quilleriet

Tomas Maier rêve du maillot robe du soir

Du bikini brodé à la main de gouttes d'eau en cristal au modèle à l'échancrure sur mesure, Tomas Maier fait du maillot caméléon une pièce phare de la garde-robe, que l'on transforme selon les circonstances. « Le maillot demande une grande rigueur. Il y a tellement peu de surface que c'est une histoire de millimètres », explique le styliste allemand de quarante-deux ans, qui « enlève le superflu » et joue sur les détails, comme les liens retenus par une attache de paladium discrètement siglée. Pour cet ancien styliste du prêt-à-porter Hermès, le maillot de bain est prétexte à un concept plus général de *poolwear*, une garde-robe poids plume que l'on porte partout. Sweater de fine maille, corsaire de cachemire et caftan de soie s'adaptent avec légèreté à tous les moments de la journée. « Le kimono de plage est un manteau pour voyager, un peignoir pour la piscine et une robe de chambre », explique-t-il. « Une conception contemporaine du luxe qui fonctionne dans la vie de tous les jours », précise celui qui « espère trouver un maillot qui remplace la robe du soir ».



Ci-dessous : modèle ajustable Revue, 1 225 F (186,8 €), Tomas Maier.
En bas à gauche : débardeur à bretelles plastique et culotte cloutée fuchsia, 950 et 400 F (144,8 et 61 €), Paco Rabanne Swimwear.



Ci-contre : maillot zippé Marten, 1 750 F (266,8 €), La Perla.
Ci-dessous : triangle et short taille basse, 950 F (144,8 €), Erès.



Sélection

- **Séparables.** Quatre formes de soutiens-gorge et de culottes à mélanger, cinq coloris, de 59 F (9 €), la culotte brésilienne à 160 F (24,4 €) le soutien-gorge ampliforme, Les 3 Suisses. Numéro vert 08-36-67-15-00. Bikini en jean brut, 155 F (23,6 €) le slip noué et 200 F (30,5 €) le triangle rembourré. Ci-dessous, numéro vert 0800-15-98-16.
- **Camouflage.** Culotte montante à poches plaquées et brassière kaki, 890 F (135,7 €), Ralph Lauren Polo Sport. Points de vente au 01-44-77-53-50. Deux-pièces triangle imprimé camouflage et doublé de filet, 999 F (152,3 €), Jean Paul Gaultier, vendu aux Galeries Lafayette.
- **Graphique.** Effets de miroir brisé, pour un bandeau et une

- mini-culotte, orange sanguine et rose indien, 990 F (151 €), Erès. Points de vente au 01-40-32-43-43.
- **Réversible.** Short et bustier réversibles, unis ou bicolorés, 1 700 F (259 €), Hermès. Tél. : 01-40-17-47-17.
- **Rétro.** Boxer ceinturé et soutien-gorge à armatures cachées, noir gansé écru, prune/lilas, turquoise/anis, 195 et 295 F (29,7 et 45 €), dans la ligne Les Actuels de Huit. Tél. : 02-99-22-86-50.
- **Métal.** Bandeau et culotte taille basse cloutée jaune fluo, 700 et 550 F (106,7 et 83,8 €), Paco Rabanne Swimwear, points de vente au 01-45-48-82-26.
- **Bijou.** Le maillot Marten avec un zip sur le côté qui dévoile strass et cabochons incrustés sur du tulle, 1 750 F (266,8 €), La Perla. A partir de juin : 179, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris,

- tél. : 01-45-44-45-76. Pour des brasses griffées, le modèle Allure Drop brodé à la main de cristal, 3 200 F (487,8 €), Tomas Maier, chez Maria Luisa, 2, rue Cambon, 75001 Paris, tél. : 01-47-03-96-15, ou au Bon Marché, 24, rue de Sévres, 75006 Paris, tél. : 01-44-39-80-00.
- **Minimal.** Les lignes pures d'un modèle en jersey microfibre Méryl-Lycra, neuf coloris, 900 F (137,2 €), Iodus, points de vente au 05-61-16-39-99. Bikini marine et noir, 750 F (114,3 €), Madame à Paris dans l'eau, tél. : 01-48-87-42-87.
- **Galbe.** Les maillots Aqua Sculpting sculptent le corps à la carte, avec des modèles qui gommant les hanches, le ventre, affinent la taille ou soulignent la poitrine, de 365 à 575 F (55,6 à 87,7 €). Renseignements au 01-40-03-69-74.

SAAB Rive Gauche
INTERNATIONAL AND DIPLOMAT SALES
PROGRAMME FACTORY DIPLOMATIC PRICES
CONDITIONS PRIVILEGIEES AUX DIPLOMATES
ET FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX
Service commercial ouvert du lundi au samedi
76 bis, av. de Suffren 75015 PARIS - 0 803 00 75 15
SAAB ou le Plaisir de conduire

3615 LEMONDE
rubrique VOL

Vois réguliers Promotions
Dernières minutes Charters

Comparez tous les tarifs aériens sur 500 destinations...

QUIZ: testez vos connaissances et gagnez des billets d'avion ou des guides de voyage

Spécial Européennes 99

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI

DANIEL COHN-BENDIT
Les Verts

Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE

avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI

DIMANCHE 18H30
SUR
RTL & LCI

Hécatombe française à Roland-Garros

Il y aura au plus cinq joueurs et joueuses français présents au troisième tour

UN MOMENT, cela eut l'air d'un vaudeville. Sur la grande scène du court central, le public, mi-rigolard mi-courroucé, assista à un grand nombre d'entrées et de sorties. Mary Pierce était malade, un coup de chaleur sans doute. On lui prit le poulx, un ramasseur de balle fut prié d'aller chercher des boissons énergétiques au vestiaire, le docteur du tournoi fut appelé au chevet de la Française, qui finit par quitter le court avec lui, revint à nouveau, pour s'éclipser une nouvelle fois quelques jeux plus tard. Prenant son mal en patience, Conchita Martínez sortit un gros cahier, son journal intime, et entreprit de lire quelques-uns de ses textes, « pour garder l'esprit clair », dira-t-elle plus tard. Ce qu'elle fit à merveille.

Ainsi est partie Mary Pierce, jeudi 27 mai, éliminée dès le deuxième tour des Internationaux de France de Roland-Garros. Tête de série n° 8 du tournoi et récente

au troisième tour avec Nathalie Dechy qui jouait, vendredi, contre l'Autrichienne Barbara Schwartz. Pour dix-neuf joueuses alignées au début des Internationaux de France, le bilan est bien maigre.

MAURESMO EN CHAISE ROULANTE

Chez les messieurs, dans la grisaille ambiante, le camp français a ainsi reporté ses espoirs sur Sébastien Grosjean. Vainqueur, jeudi, du Suédois Magnus Larsson au terme d'un bon et beau match (6-4, 2-6, 7-6 (7/3), 6-4), il est devenu chef de file du tennis français après Jérôme Golmard, forfait à la veille du tournoi, et Cédric Pioline, éliminé dès le premier tour. Dans un moment où cette responsabilité change de tête à un rythme digne de la IV^e République, Sébastien Grosjean ne s'est pas ému de sa tâche, préférant jouer. Il rencontrera le gaucher autrichien Stefan Koubek au troisième tour.

Trente-quatrième joueur mondial, le Marseillais, champion du monde juniors 1996, en simple comme en double, réalise une troisième saison professionnelle brillante: finaliste au prestigieux tournoi de Key Biscayne, puis à Atlanta, il a gagné plus de cinquante places au classement mondial depuis le début de l'année. Après une année de transition difficile des juniors au circuit professionnel, ce joueur robuste, semblant à l'aise sur toutes les surfaces grâce à son service, à la fulgurance de son coup droit et à son jeu de jambes, avait connu une saison 1998 marquée par un huitième de finale sur le gazon de Wimbledon. A Paris, il brille sur la terre battue parisienne, qui lui convient aussi très bien.

Ce fut la bonne nouvelle du jour. Seulement voilà: à l'issue de son match contre Magnus Larsson, Sébastien Grosjean a annoncé qu'il avait une légère blessure à l'épaule, peut-être un déplacement de vertèbres. Comme Arnaud Di Pasquale qui, certes, s'est qualifié mais qui souffre d'une contracture au dos. En fin de journée, Nicolas Escudé a résisté pendant un set à Patrick Rafter avant de voir dégringoler les jeux dans la deuxième manche. Le match a été interrompu par la pluie et la nuit alors que l'Australien, tête de série n° 3, menait 7-5, 6-0.

Pour couronner le tout, Amélie Mauresmo s'est donnée une entorse à la cheville droite, alors qu'elle disputait son premier tour de double aux côtés de Julie Halard-Decugis face à Jana Novotna et Natasha Zvereva. Le Français, qui a quitté le court sur une chaise roulante, a passé la soirée à l'hôpital américain et devait subir de nouveaux examens vendredi matin. Sa participation à Wimbledon (21 juin-4 juillet) serait incertaine.

Bénédicte Mathieu

Pete Sampras toujours fâché avec la terre battue

Englué, maladroit, malheureux, Pete Sampras a une nouvelle fois perdu son bras de fer avec la terre battue de Roland-Garros, où il n'a jamais gagné. Le n° 2 mondial a été éliminé, jeudi 27 mai, par l'Ukrainien Andreï Medvedev, 100^e à l'ATP. Très affecté par sa défaite, Pete Sampras n'a pas cherché d'excuses: « Je ne joue pas bien en ce moment. » Non, il ne hait pas la terre battue; « mais c'est une surface si dure », souffle-t-il. L'Américain était venu à Paris après avoir subi des éliminations précoces et soigné une cheville et une lombalgie. Un premier tour gagné in extremis sur le Costaricien Juan Antonio Marin, mardi, ne l'avait pas rassuré. A vingt-sept ans, Pete Sampras n'est pas dupe: Roland-Garros s'éloigne. « Ici, toutes les défaites sont difficiles à avaler, dit-il. Celle-là est encore pire. »

finaliste aux tournois de Hambourg et de Rome – à chaque fois battue par Venus Williams –, la Française faisait office de protagoniste sérieuse pour les débats de la deuxième semaine. « Je ne veux pas me chercher d'excuses », a-t-elle expliqué. Quelques minutes auparavant, dans une rencontre beaucoup plus classique, Nathalie Tauziat, dont le jeu de service-volée est peu adapté à la terre battue, avait été éliminée par l'Espagnole Gala Leon Garcia (6-2, 6-4).

Après les défaites d'Amélie Mauresmo et de Sandrine Testud, mercredi, Julie Halard-Decugis se retrouve seule Française présente

LES RÉSULTATS SIMPLE MESSIEURS

Deuxième tour
Troisième quart du tableau : G. Gaudio (Arg.) b. B. Karbacher (All.) 6-7 (3/7), 4-6, 6-3, 6-1, 6-4 ; S. Koubek (Aut.) b. A. Lopez-Moron (Esp.) 6-2, 7-6 (7/3), 6-7 (5/7), 6-4 ; S. Grosjean (Fra.) b. M. Larsson (Sué.) 6-4, 2-6, 7-6 (7/3), 6-4 ; F. Mantilla (Esp., n° 14) b. M. Puerca (Arg.) 7-5, 6-4, 6-4 ; T. Haas (All.) b. M. Navarro (Ita.) 6-1, 6-3, 6-1.
Quatrième quart du tableau : G. Kuerten (Bré., n° 8) b. G. Canas (Arg.) 6-2, 6-3, 3-6, 6-2 ; S. Schalken (Aut.) b. F. Clavel (Esp.) 4-6, 6-3, 6-7 (4/7), 6-3, 6-4 ; A. Gaudenzi (Ita.) b. M. Hantschke (Aut.) 1-6, 6-3, 6-3, 6-3 ; B. Ullrich (Rép. Tch.) b. J. Stollenberg (Aus.) 3-6, 7-6 (7/5), 6-3, 5-7, 6-4 ; C. Ruud (Nor.) b. T. Enqvist (Sué., n° 16) 7-6 (7/5), 6-4, 6-3 ; A. Di Pasquale (Fra.) b. M. Mirnyi (Bul.) 4-6, 6-7 (3/7), 7-5, 6-3, 6-3 ; B. Black (Zim.) b. A. Portas (Esp.) 6-2, 6-3, 6-2 ; A. Medvedev (Ukr.) b. P. Sampras (EU, n° 2) 7-5, 1-6, 6-4, 6-3.

SIMPLE DAMES

Deuxième tour
Troisième quart du tableau : C. Martínez (Esp.) b. M. Pierce (Fra., n° 8) 4-6, 6-3, 6-3 ; A. Smashnova (Isr.) b. E. Callens (Bel.) 6-0, 6-0 ; E. Likhovtseva (Rus.) b. P. Suarez (Arg.) 6-2, 3-6, 6-4 ; G. Leon Garcia (Esp.) b. N. Tauziat (Fra., n° 9) 6-2, 6-4 ; J. Halard-Decugis (Fra., n° 16) b. E. Wagner (All.) 4-6, 6-1, 6-2 ; C. Torrens Valero (Esp.) b. A. Glass (All.) 6-4, 1-6, 6-1 ; M.-A. Sanchez-Lorenzo (Esp.) b. R. Sandu (Rou.) 6-2, 6-1 ; M. Seles (EU, n° 3) b. L. Bacheva (Bul.) 6-3, 6-4.
Quatrième quart du tableau : S. Graf (All., n° 6) b. I. Gorrochategui (Arg.) 6-2, 6-4 ; A. Carlsson (Sué.) b. A. Serra-Zanetti (Ita.) 6-2, 6-1 ; A. Kournikova (Rus.) b. A. Frazier (EU) 6-4, 6-1 ; P. Schnyder (Sui., n° 11) b. N. Arendt (EU) 6-4, 6-2 ; S. Farina (Ita.) b. A. Sugiyama (Jap.) 6-4, 6-7 (4/7), 11-9 ; J. Capriati (EU) b. L. Osterloh (EU) 6-3, 3-6, 6-2 ; F. Zuluaga (Col.) b. J. Nejedly (Can.) 6-3, 6-0 ; L. Davenport (EU, n° 2) b. J. Hénin (Bel.) 6-3, 2-6, 7-5.



© FRANK SEGUIN/TELESPORT

Deux Williams font la paire

Il y a quelque chose de touchant à les voir jouer avec tant de complicité et de joie. C'est que souvent, à cet âge, les sœurs n'aiment pas partager. Mais dans la famille Wil-

liams l'esprit sororal consiste à mettre les connaissances en commun pour mieux gagner, ce que Venus, l'aînée, dix-huit ans, et Serena, dix-sept ans, font à merveille. Elles sont parmi les vedettes du tournoi de double féminin qui a commencé mercredi à Roland-

Garros. Jeudi 27 mai, pour leur entrée en lice, elles ont battu Ines Gorrochategui et Amanda Coetzer (6-2, 6-3). L'autre paire en vue, Martina Hingis et Anna Kournikova, a éliminé les Françaises Alexia Dechaume-Balleret et Amélie Cocheteux (6-4, 6-2).

Justine Hénin, espoir belge ardent et têtue

SA TIGNASSE est ébouriffée et sa démarche bougonne mais les apparences sont trompeuses: Justine Hénin n'est plus une gamine. A un tout petit peu moins de dix-sept ans, la joueuse belge, issue des qualifications, a enflammé le Central, jeudi 27 mai, en manquant d'éliminer l'Américaine Lindsay Davenport, demi-finaliste en 1998 et finalement victorieuse 6-3, 2-6, 7-5. De sa voix haute, elle dit: « Oui, ma vie change. Aujourd'hui, j'ai fait un grand pas dans le monde du tennis, je crois être devenue une vraie professionnelle. »

D'un revers à une main à classer dans la catégorie sublime et avec une intelligence du jeu tendance QI élevé, Justine Hénin a fait vaciller la n° 2 mondiale en la bouculant dans tous les coins d'un court qu'elle semblait connaître comme sa poche. Ardente et têtue, elle a servi pour le match avant de s'effondrer, épuisée par tant d'efforts et d'émotions.

Championne junior des Internationaux de Roland-Garros en 1997, Justine Hénin, qui s'apprête à entrer dans les cent meilleures joueuses mondiales, vit sa première grande année sur le circuit professionnel après avoir passé 1998 à soigner différentes blessures et un mauvais virus. Et quelle année! Alignée en Fed Cup, elle a gagné ses deux matches sans se démonter. Au début du mois de mai, elle a enlevé son premier tournoi, à Anvers. Jeudi, même la n° 2 mondiale ne l'a pas impressionnée: « Dès que je suis entrée, ce fut magique. Jouer le Central, c'était le rêve de ma vie. »

IMPASSE SUR WIMBLEDON

« Cette année, je veux aller à mon rythme sans brûler les étapes », dit-elle encore. Elle n'ira pas à Wimbledon au mois de juin. « Je lui ai dit qu'elle jouerait beaucoup de Wimble-

don et beaucoup de tournois », explique son entraîneur depuis trois ans, Carlos Rodriguez. Dans un circuit où les cadences frôlent souvent l'hystérie, le précepte est rafraîchissant. Sa maturité frappe, son sérieux la fait sourire: « J'aurais préféré être plus insouciant, ce qui m'aurait évité quelques tracas. » « Elle m'étonne tous les jours, dit Carlos Rodriguez. Ce qui m'inquiète le plus chez elle, c'est son courage. Elle en a tellement qu'elle est capable d'aller très loin au-delà de ses limites. » Après cinq semaines à écumer les circuits, Justine Hénin voudrait prendre un peu de repos avec sa famille. Et se faire arracher les dents de sagesse, les quatre d'un coup. Il était temps. Depuis une semaine, elle souffre de maux de tête terribles qui l'ont empêchée de dormir, mais sûrement pas de rêver.

B. M.

Christophe Mombet secoue Montferrand pour en faire enfin un champion

CHACUN ses petites manies dans le rugby. A Toulouse, elles sont plutôt joyeuses. La fin du mois de mai venue, les supporters du Stade toulousain ont de l'habitude de prendre la direction de la finale du championnat de France. Samedi 29 mai, ils « montent » à Paris pour la

sixième fois en dix ans. Ils retrouveront l'Association sportive montferrandaise (ASM) et ses supporters « jaunards » qu'ils avaient fait pleurer en 1994.

Chacun ses tics. A Montferrand, ils sont souvent humides. Les pleurs du mois de mai appartiennent à la coutume locale: depuis 1911, l'année de la création de l'AS Michelin, future AS montferrandaise, les Auvergnats n'ont jamais gagné le championnat et ont perdu cinq finales, un triste record partagé avec Dax. A Clermont-Ferrand, finaliste rime avec défaitiste, et l'idée s'est installée, permicieuse, que l'ASM serait à jamais « un club corpo », selon l'expression en vogue reprise par le nouveau manager de l'ASM, Christophe Mombet.

Souvent sollicité, l'ancien co-

entraîneur du XV de France demi-finaliste de la Coupe du monde 1995 avait prévenu qu'il ne souhaitait pas quitter Paris, où ce troisième-ligne fit carrière. Mais à la fin de la saison dernière, Christophe Mombet s'est entendu qu'il était le dirigeant qu'il fallait à l'AS Montferrand. « A Montferrand, on considère que le rugby français a été à son apogée quand Pierre Berbizier et Christophe Mombet s'occupaient du XV de France [de 1992 à 1996], assure Patrick Wolff, vice-président de l'ASM. Nous avons approché Pierre Berbizier, puis nous nous sommes tourné vers Christophe Mombet. Il nous fallait quelqu'un qui connaisse le haut niveau, qui connaisse les détails qui font la différence entre une équipe de quart de finale et une équipe capable d'aller jusqu'au bout, quelqu'un capable de secouer les choses dans ce club trop chaleureux, trop confortable. »

A quarante et un ans, Christophe Mombet, directeur des sports à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), a poliment décliné l'offre. Il ne voulait pas d'un poste « un club corpo », selon l'expression en vogue reprise par le nouveau manager de l'ASM, Christophe Mombet.

convictions ont vacillé quand la proposition s'est recentrée sur un poste de manager, peu ou prou l'équivalent du *director of rugby* des clubs anglais: un métier alors inconnu dans l'organisation des clubs français, une innovation qu'il partage désormais avec Pierre Berbizier, manager de Narbonne.

DANS LE RÔLE DU MÉCHANT

« J'ai été embauché pour servir de relais entre les entraîneurs et les dirigeants, confie Christophe Mombet. A l'ASM, il y a toujours eu des secteurs d'incompréhension entre le terrain et les dirigeants, je suis là pour faire le lien. » « Les dirigeants avaient besoin d'un discours extérieur capable d'identifier ce qui allait et ce qui n'allait pas. » Dans la case « aspects positifs », il a coché « structures professionnelles fantastiques ». A la rubrique « négatifs », il a noté « une sorte de train-train », « un ronronnement malsain » et des ambitions incertaines: « Jamais on n'avait dit à ces joueurs: "Cette année, on va être champion de France et on va le dire ouvertement." » Il ne s'est pas privé de stigmatiser les travers: « Cela ne me gêne pas de passer pour le méchant, si c'est pour aider à se révolter. »

A raison de trois allers-retours

Eric Collier

L'été gourmand des festivals

Plus de 300 événements en France et en Europe
cahier spécial de 32 pages
mardi 1^{er} juin

Le Monde
daté 2

CULTURE

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

PHOTOGRAPHIE Mal-aimés du métier, les photographes-voyageurs sont consacrés en juin par un nouveau festival, « Biarritz, terre d'images », qui vient s'ajouter aux

« Chroniques nomades » d'Honfleur. Une exposition y célèbre les vingt ans du magazine *Geo*. ● CETTE IMAGERIE, dénoncée pour son exotisme, est plébiscitée par le public et do-

mine le marché de la presse et de l'édition, où quelques best-sellers dopent le marché du livre photo. Elle est également sévèrement critiquée par les ethnologues. ● RO-

LAND ET SABRINA MICHAUD, invités de marque à Biarritz, sont les pionniers d'un style mis au point dans les années 60, aussi populaire que décrié : des images en couleur à

la lumière naturelle, le plus souvent prises en Asie centrale. « *Notre photographie rend l'autre plus beau. Nous cherchons un ailleurs merveilleux* », se défendent-ils.

La famille éclatée et mal-aimée des photographes voyageurs

Un premier festival à Biarritz, en attendant celui d'Honfleur en juin, des expositions à Paris et plusieurs publications célèbrent des « images d'ailleurs », entre exotisme et propos social. Le genre plaît au public mais des spécialistes, ethnologues en tête, restent réticents

C'EST DE SAISON. Un joli parterre d'expositions et de livres photographiques fleuri avec les beaux jours et donnent envie d'aller voir ailleurs. Au choix : Sibérie, Chine, Afrique, Arabie, Birmanie, Afghanistan, Népal... Derrière ces destinations, il y a des photographes voyageurs. Mais pas une famille, tant les approches sont éclatées : cliché attractif, en quadrichromie, pris sur une terre exotique ; photo intimiste, souvent en noir et blanc, qui révèle autant un voyage intérieur qu'un regard sur le monde.

Ils sont différents, et souvent ils s'ignorent. Un nouveau festival, « Biarritz, terre d'images », qui vient s'ajouter aux « Chroniques nomades » d'Honfleur en juin, tente le métissage. A Biarritz, dans une exposition célébrant les vingt ans du magazine *Geo*, coexistent les classiques Roland et Sabrina Michaud, qui ont magnifié l'Afghanistan éternel, et l'iconoclaste Martin Parr, Anglais qui décape les poncifs identitaires dans la série « Oo la Europe ».

Rassembler n'est pas simple. Première embûche, avancée par l'éditeur Hervé de La Martinière, à la tête d'une solide écurie - Eric Valli, Olivier Föllmi, Yann Arthus-Bertrand : « *La photo de voyage ne veut rien dire. Je privilégie l'auteur sur le sujet, qu'il photographie à Bécon-les-Bruyères ou dans une île lointaine.* » Beaucoup voient en Yann Arthus-Bertrand, exposé à Biarritz, l'archétype de l'auteur d'images spectaculaires publiées sur papier glacé. Absent de Paris six mois sur douze, scrutant villes et paysages depuis un avion, premier photographe à survoler l'Inde et bientôt la Chine, Arthus-Bertrand a légendé 100 000 photos « vu d'en haut », a publié dix livres sur ce thème (de la Grèce aux Côtes-d'Armor) et sortira en septembre un album ambitieux, *La Terre vue du ciel* (La Martinière). Mais il corrige : « *Je ne suis pas un photographe de voyages. J'associe des géographes, j'illustre des données économiques et j'apporte beaucoup d'informations en légendes.* »

Nombre de photographes refusent d'être associés au voyage parce que le genre a mauvaise réputation. Partons des trois familles, définies par Benoît Rivero, des éditions Nathan : « *Le reportage d'auteur, dominé par Salgado qui a inventé une écriture photographique sur un modèle planétaire ; le*

parcours intime à la façon d'une Claudine Doury en Sibérie ; des coloristes qui, dans une veine sociologique-historique, se penchent sur une région du monde. »

Trois familles, la troisième étant souvent écornée par les deux premières. La plupart des photographes-auteurs, qui s'expriment surtout en noir et blanc, mais aussi la grande majorité des décideurs de la photo - responsables d'institutions et de festivals, galeries, etc. - assimilent les images des Michaud ou Föllmi à des cartes postales pour compagnies aériennes.

Le quiproquo des images de voyages vient de leur rapport à la réalité. Comme si rien n'avait changé depuis 1951, quand Ella Maillart découvrait le Népal

Le savoir-faire est pourtant plébiscité par le public. Cette imagerie domine le marché de la presse et de l'édition. La revue américaine *National Geographic*, affiche 9 millions d'abonnés et 40 millions de lecteurs dans 164 pays - une édition française est prévue pour l'automne. *Geo* annonce une diffusion de 482 000 exemplaires et 5 millions de lecteurs chaque mois. Côté édition, quelques best-sellers dopent un marché du livre photo où 3 000 albums vendus sont un bon résultat : 100 000 exemplaires pour *Caravanes de Tartarie*, des Michaud (Chêne, 1977) ; autour de 80 000 pour *Chasseurs de miel*, de Eric Valli (Nathan, 1987) 20 000 pour *Si loin des hommes, si près des dieux*, de Föllmi (La Martinière, 1997). « *Il y a des fous de Föllmi* », explique Hervé de La Martinière. Comme il y a des aficionados d'Alain Sèbe, qui fête ses trente ans de photos du désert.

La fracture est d'autant plus grande que l'époque a changé. Dans l'après-68, l'appel de l'Asie - Inde, Pakistan, Népal - légitimait des images décoratives proches du poster avec pour motifs des grands espaces et des modes de



Ci-dessus : « Les Cavaliers », Afghanistan, de Roland et Sabrina Michaud. Ci-contre : « Thierry Vernet, Iran, 1954 », de Nicolas Bouvier.

vie traditionnels. Les années 90 sont plus sociales. Yann Arthus-Bertrand confirme l'évolution : « *Geo a fait décoller une génération de photographes au début des années 80. J'en ai fait partie. Mais le public ne veut plus de plages et palmiers car il voyage plus. Les sujets sont plus politiques et économiques.* » D'autres vont plus loin, ramenant des images coupées de la tradition pour plonger dans les fêlures d'une société, que ce soit Claudine Doury en Sibérie, Gilles Coulon à Bamako ou Dean Chapman en Birmanie.

Le quiproquo des images de voyage, - et cela vaut pour tous les styles - vient de leur rapport à la réalité. Certains s'étonnent de la profusion d'albums qui vantent



encore des peuples « premiers et inconnus » portant le costume traditionnel alors que ce dernier a largement laissé la place aux blousons, chaussures Nike et

téléphones portables. Comme si rien n'avait changé depuis 1951, quand Ella Maillart, qui incarne le photographe voyageur de l'après-guerre, découvrait le Népal.

L'« ailleurs merveilleux » et critiqué de Roland et Sabrina Michaud

ROLAND et Sabrina Michaud sont les pionniers d'un style photographique mis au point dans les années 60, aussi populaire que décrié : des images en couleur à la lumière naturelle, le plus souvent prises en Asie centrale ; des portraits sacralisés de patriarches enturbannés propices à la carte postale - leur *Mate-lassier à la rose* a fait le tour du monde ; des cavaliers picturaux ; des paysages qui accrochent la lumière rasante, le soleil qui file dans le ciel gris plombé. « *Notre photographie rend l'autre plus beau. Nous cherchons un ailleurs merveilleux.* »

Il y a du lyrisme chez les Michaud, invités de marque du 1^{er} festival Biarritz, terre d'images. Ils sont six mois sur douze en vadrouille depuis quarante ans, « ailleurs », disent-ils. Roland, à près de soixante-dix ans, la barbe blanche et le regard clair, ressemble à ses portraits. Sabrina est une mante religieuse noire. Couple complémentaire, fondu dans une même esthétique. « *A 90 %, on a tout fait ensemble.* »

Les Michaud décollent à la suite d'un périple de quatre ans et demi, entre 1964 et 1968. On y retrouve les ingrédients de leur succès. Prendre son temps en partant de Paris avec un véhicule tout-terrain - « *on est lent* ». Vivre avec trois fois rien : « *Fréquenter des auberges à trois sous permet d'entrer dans les civilisations par la petite porte.* »

L'Afghanistan, l'Inde et le monde islamique sont leur destination prioritaire. Les Michaud reviennent toujours sur leurs pas. De ce périple naîtront des collaborations fructueuses avec les revues *National Geographic* puis *Geo*, et surtout un

livre au succès inouï, publié en 1977 : *Caravanes de Tartarie (Chêne)*, 100 000 exemplaires vendus dans le monde et une référence pour les « enfants » des Michaud.

« VISAGE-PAYSAGE »

Caravanes de Tartarie inaugure une approche du voyage photographique que le couple déclina dans la douzaine de livres qu'ils ont publiés. On y trouve le principe du « visage-paysage », qui vise à établir des correspondances entre les vêtements ou yeux des modèles et la couleur des paysages. Avec une prédilection pour le bleu turquoise. On trouve leur désir de figer des pays hors du temps et de l'actualité, des paysages non souillés, des vêtements traditionnels, des fêtes, mariages, coutumes, marchés, leur volonté d'établir des correspondances visuelles entre une sculpture du XII^e siècle et un portrait d'aujourd'hui, de dénicher des Kazakhs qui chassent avec des aigles en Mongolie. L'universalité les pousse à cerner des emblèmes communs à l'humanité - « *montrer que le paysan chinois et celui des Cévennes sont un même homme* » - et à s'autoriser des formules qui brassent les civilisations : « *L'Inde est féminine et l'Afghanistan viril.* »

Les Michaud privilégient ce qu'ils appellent « la beauté et l'émotion des choses ». Leurs références sont logiquement picturales. « *Avec Bruegel, nous rapprochons les paysages afghan et flamand.* » Ou encore : « *La Mongolie concrétise les éclairages de Georges de La Tour.* »

Ils reconnaissent que le monde qu'ils montrent est marginalisé et

même condamné. Ils ajoutent : « *C'est une raison supplémentaire de faire nos images.* » Démodés, les Michaud ? « *Nous sommes oubliés et incompris.* » Les critiques sont féroces. Le couple est accusé de prendre des clichés folkloriques, de montrer les choses plus belles qu'elles ne sont. « *Ce n'est pas le folklore que l'on photographie, mais la tradition au sens noble. Même si nous ne montrons qu'un dixième de la réalité, ce dixième existe. Il n'y a quand même pas que des prostituées en Inde ! Et puis nous ne vendons pas aux éditeurs uniquement des photos, mais un savoir.* »

Reste que l'époque incite plus à témoigner sur des gens identifiés, des lieux et situations précises, entre tradition et actualité, hors des généralités et de toute décoration. Le grand rêve de l'Asie est également tombé, tout comme la génération « peace and love » qui l'a accompagné. Les livres des Michaud qui ont suivi *Caravanes de Tartarie* ont eu du succès - 45 000 exemplaires pour *L'Orient dans un miroir* -, mais les derniers titres sont plus confidentiels.

Peu importe, les Michaud tracent leur route, définie dès 1950 par Roland dans un carnet de voyage témoinnant de son périple à vélo entre Clermont-Ferrand et la Laponie : « *Il ne faut voir chez les autres que ce qui est meilleur que chez soi. Ce qui est inférieur là-bas ne m'intéresse pas. Ne m'attendez donc point à m'entendre dire : c'était moins beau, moins bien ou moins bon.* » Tout était dit.

L'écrivain-voyageur Gilles Lapouge, invité à Biarritz, éclaire ce décalage : « *J'aime les photos de Geo mais je ne les considère pas comme un témoignage, plutôt comme de belles peintures. Je ne prends pas de photos en voyage. Ce que je regarde doit conserver une inventivité sans être bloqué par l'équivalent photographique. Je me méfie de la photo qui est réductrice par rapport à l'incommensurable mystère du réel.* »

La méfiance est pire chez les ethnologues, à l'égard de toutes les images lointaines. Claude Lévi-Strauss en tête. Il l'écrit dans *Tristes Tropiques* (Plon) : « *L'Amazonie, le Tibet, l'Afrique envahissent les boutiques sous forme de livres de voyages, comptes rendus d'expéditions et albums de photographies où le souci de l'effet domine trop pour que le lecteur puisse apprécier la valeur du témoignage qu'on apporte.* » C'était en 1955. La situation ne s'est pas arrangée, confirme le sociologue Sylvain Maresca, enseignant à l'université de Nantes : « *Les ethnologues repoussent ces photos qu'ils jugent folklorisantes et les livres d'images qu'ils assimilent à de la vulgarisation parasitant leur travail. Pour eux la photo ne montre rien. Elle est en fait trop rétive. Il est juste dommage que ethnologues et photographes ne dialoguent pas.* »

Face à l'incompréhension, mieux vaut « prendre la poudre d'escampette », à l'habitude de répondre Henri Cartier-Bresson, auquel on doit, entre 1931 et 1934, en Europe et au Mexique, des images époustouflantes. Le voyage est alors une libération, dans laquelle de jeunes auteurs tentent de s'engouffrer. « *Je ne voyageais pas, je vivais dans les pays* », corrige Cartier-Bresson. C'était la clé de Nicolas Bouvier, écrivain-voyageur mort en 1998, auteur du chef-d'œuvre *L'Usage du monde* (1963) et de photos rassemblées dans un émouvant recueil, au titre aussi inassaisissable que les images : *Dans la vapeur blanche du soleil*.

Michel Guerrin

A voir, à lire

- « **Biarritz, terre d'images** » : expositions « *Geo*, vingt photographes autour du monde » et « *Lumière de Biarritz* », animations, projections, tables rondes, films. Rencontres, les 28, 29 et 30 mai. Expositions jusqu'au 15 juin. Espace Bellevue, place Bellevue, 64200 Biarritz. Tél. : 05-59-41-59-41. Catalogue, éd. En Vues, 40 F (6 €).
- « **Peuples de Sibérie, du fleuve Amour aux terres boréales** », voyage photographique de Claudine Doury. Parc de La Villette, pavillon Paul-Delouvrier, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19^e. M^o Porte-de-Pantin. Du mercredi au vendredi, de 14 heures à 19 heures ; samedi et dimanche, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 août.
- **Dans la vapeur blanche du soleil**, les photographies de Nicolas Bouvier, textes de Nicolas Bouvier, préface de Pierre Starobinski, éd. Zoé, 212 p., 260 F (39,60 €).
- **Peuples de Sibérie**, de Claudine Doury. Texte de Jean-Pierre Thibaudat, Seuil, 144 p., 149 F (22,70 €).
- **Avoir vingt ans à Bamako**, photos de Gilles Coulon, texte de Marie-Laure de Noray, éd. Alternatives, 96 p., 80 F (12,20 €).
- **Karenni, la lutte d'un peuple en Birmanie**, de Dean Chapman, éd. Hazan, 104 p., 240 F (36,50 €).
- **Ella Maillart au Népal**, photographies rassemblées et présentées par Daniel Girardin, Actes Sud, 112 p., 198 F (30,20 €).
- **Around the World**, de Luc Chesse, éd. Lutz Verlag, distribution Le Funambule, 192 p., 475 F (72,5 €).

M. G.

8^{ème} EDITION DU GARANCE REGGAE FESTIVAL
A BERCY LE VENDREDI 25* ET LE SAMEDI 26 JUIN DE 19 H 30 A L'AUBE
BURNING SPEAR
LKJ
AND DENNIS BOVELL DUB BAND
GLADIATORS - SIZZLA
MORGAN HERITAGE - CAPLETON
ERNEST RANGLIN - POSTMEN
TRYO - YELLOWMAN
KYMANI MARLEY + INVITES

En 1^{ère} partie : le gagnant de la sélection Reggae Français qui se déroulera le 3 juin à l'Élysée Montmartre KZR / MISTER GANG / MOMO ROOTS
 *OUVERTURE DES PORTES A 21 H

SKYROCK
 L'AFFICHE

LOCATIONS : PHAC 080 080 040, VIRGIN FRANCHISE BILLET (01) 41 41 41, TOLLBERT (01) 30 30 30 ET LES PORTES DE VENISE (01) 47 47 47

FINIS DE SOUTIEN CHANSON-VARIÉTÉS-JAZZ
 subventionné par la Mairie de Paris

Ea Sola fait renaître les princesses des opéras du Vietnam d'antan

« Voilà, Voilà », dernier volet d'une trilogie dédiée à la mémoire d'un pays

Avec *Voilà, Voilà*, la chorégraphe et musicienne Ea Sola clôt une trilogie consacrée à sa mémoire vietnamienne. Dans cette pièce mêlant le *tuông*

(opéra savant) au *chèu* (opéra populaire), elle oppose la solitude des palais à la vie collective des villages. La compassion pour son peuple est

le moteur de ses créations. Pour son prochain spectacle, Ea Sola dit vouloir travailler avec les Vietnamiens de la diaspora.

tée d'être diffusée dans les grands théâtres d'Europe, elle a toujours exigé de jouer à Saïgon, à Hanoï. Car c'est avant tout avec et pour ses compatriotes qu'elle crée. Là-bas, elle est respectée, connue de tous. On peut en témoigner puisqu'on avait suivi, à Saïgon, quelques moments de l'élaboration d'*Il avait été une fois* (*Le Monde* du 6 mai 1997). On l'avait vu discuter avec de savants musiciens, des poètes. Ea Sola, très musicienne, osait changer des lignes mélodiques, amorcer des compositions de son cru, inventer des pas nouveaux. Parfois, ça bardait !

Son parti pris d'une esthétique minimaliste n'est pas un choix dicté par le souci de faire basculer d'un coup les traditions chantées et dansées, qu'elles soient paysannes

(*chèu*) ou savantes (*tuông*), dans notre monde contemporain occidental. C'est un choix de simplicité pour laisser la première place aux danseurs, aux chanteurs. Des décisions artistiques sans complaisance qui évitent tout exotisme. La musique, dialogue de percussions, de vieilles à deux cordes, de flûtes qui nasillent, mène avec superbe ce *Voilà, Voilà*. Elle permet d'apprécier les ornements des voix. Elle soutient aussi de très curieux échanges de paroles entre les artistes, tous soudain rassemblés sur le devant de la scène. Sorte de palabres où les femmes voudraient avoir le dernier mot.

S'il s'agit là d'une habitude ancestrale qu'ont les habitants des villages d'échanger entre eux des pensées sous forme de poèmes.

Concours de métaphores réjouissantes qui encore aujourd'hui tient à jour un état des lieux des événements de la vie à la campagne. Cette langue parlée est une irruption qui vient briser la plainte des princesses isolées. C'est avec ces glissements d'un état à un autre, ces changements délicats de lumières ces costumes entre gris, mauve et marron, qu'on entre au château, ou qu'on part pour le village. En l'absence de sous-titrage, on regrette de tout manquer de cette langue qui, paraît-il, manie à merveille l'euphémisme. Cet art du verbe qui permet de faire entendre parfaitement la critique sans que pour autant l'adversaire ne perde la face...

Dominique Frétyard

INSTANTANÉ

LE MANO A MANO DES TRINTIGNANT

Leurs mains. Ce sont elles surtout que l'on voit. Longues et déliées pour Marie Trintignant, ramassées pour Jean-Louis Trintignant. Tous deux portent des vestes et des pantalons sombres qui rendent leurs corps discrets sur le plateau où l'obscurité ne craint pas d'effacer les angles du souvenir. Dans les *Poèmes à Lou*, il y a la nuit de la guerre de 14-18, les nuits d'amour d'Apollinaire et de Louise de Coligny-Châtillon avant le départ du poète sur le front, les lettres et la mort. Dans la représentation des *Poèmes à Lou* à l'Atelier, il y a Jean-Louis et Marie Trintignant. Un père et sa fille jouant les amants avec la caution

d'Apollinaire, c'est presque trop sur une affiche de théâtre. A moins d'aimer l'inceste médiatique.

Ils entrent en scène. Discrets comme des ombres. « *Mon p'tit Lou adoré je voudrais mourir un jour que/lu m'aimes.* » La lumière glisse sur leurs visages et leurs mains. Ils s'asseyent sur un banc. Ne se regardent pas. Leurs voix se répondent. Celle de Jean-Louis Trintignant donne envie de fermer les yeux. Elle est si douce que des spectateurs agités finiront par ne plus se racler la gorge. De ses mains, le comédien fait un nid, posé sur ses genoux. De ses longs doigts, Marie Trintignant dessine des figures dans l'air. Ils suivent sa voix qui affirme l'amour et le désir. Une voix belle de n'avoir pas peur.

Peu de déplacements, pas de coquetteries. Jean-Louis et Marie Trintignant sont là pour dire des

poèmes qui les accompagnent et les lient depuis toujours. Ils offrent ce qu'ils aiment avec une grande élégance : en se tenant à distance. Ni père, ni fille : deux comédiens. Dans la salle, certains spectateurs murmurent les vers, d'autres effacent des larmes furtives : chacun a « son » Apollinaire, chacun « sa » Lou. Jean-Louis et Marie Trintignant jouent les passeurs et c'est beau.

Brigitte Salino

★ *Poèmes à Lou*, de Guillaume Apollinaire. Mise en scène : Samuel Benchetrit. Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin, Paris-18^e. M^o Anvers. Tél. : 01-46-06-49-24. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; samedi, 18 heures et 21 heures ; dimanche, 15 h 30. 50 F à 200 F (7,6 € à 30,5 €). Durée : 1 h 10.

DÉPÊCHES

■ **ART : une toile du XVI^e siècle vénitien découverte à Agen.** C'est en remettant de l'ordre dans ses réserves et ses greniers que les responsables du musée de la ville ont découvert une toile qui, restaurée, a été identifiée comme étant une œuvre de Domenico Tintoretto (1560-1635). Ce dernier est le fils de Jacopo, le fameux peintre vénitien. Le tableau représente Renaud et Armide, les héros de *La Jérusalem délivrée* de Le Tasse. Il est à rapprocher d'une toile attribuée au même artiste, représentant Vénus et Mars, appartenant à l'Art Institute de Chicago.

■ **PATRIMOINE : les autorités archéologiques grecques ont décidé de lancer un très important projet de restauration de huit colonnes** sur les seize de la façade nord du Parthénon. Dans les tiroirs depuis plus de dix ans, dans le cadre du programme global de restauration de l'Acropole, ce projet, d'un budget de 1,8 milliard de drachmes (5,5 millions d'euros) et d'une durée de trois ans, a reçu le feu vert du Conseil national d'archéologie (KAS), a précisé le ministre. Cette restauration vise à pallier les effets d'une première restauration réalisée en 1930 avec des matériaux destructeurs pour les marbres antiques, ciment pour les blocs manquants et agrafes de fer.

■ **Le sarcophage de Charlemagne (747-814), orné de sculptures, a retrouvé toute sa splendeur** après plusieurs mois d'intenses travaux de restauration à Berlin. La relique en marbre de Carrare, qui est normalement exposée à la cathédrale d'Aix-la-Chapelle (ouest), s'était brisée au XIX^e siècle en près d'une vingtaine de fragments. - (AFP)

Journées Portes Ouvertes à l'Institut Pasteur

samedi 29 et dimanche 30 mai 1999
INSTITUT PASTEUR 9 h 30 - 19 h
28, rue du docteur Roux Paris XV
Minitel : 3615 PASTEUR (2,23 F/mn)
Internet : www.pasteur.fr

HUMBERT BALSANI MARIANNE KHOURY GABRIEL KHOURY
présentent
SELECTION OFFICIELLE "UN CERTAIN REGARD"
PRIX FRANCOIS CHALAIS CANNES 1999
"Le cinéaste égyptien garde l'esprit rebelle et signe un audacieux "Romeo et Juliette" contemporain et oriental, lyrique et militant. Euphorisant."
TÉLÉRAMA

L'AUTRE
UN FILM DE YOUSSEF CHAHINE

NABILA EBED MAHMOUD HEMEDA HANI SALAMA HANANE TORK LEBLEBA
une coproduction franco-égyptienne - Ogma Pictures France 2 Cinéma
avec la participation du Centre National de la Cinématographie
et de Canal + (Paris) - Mix International Films (Le Caire)

ACTUELLEMENT

SORTIR

PARIS

Luis Llach

Le chanteur catalan, dont les albums viennent d'être réédités, fait le point sur sa carrière, mais sans nostalgie ni retour en arrière. Luis Llach est en mouvement perpétuel, libre observateur des sociétés et des politiques, commentateur à la voix aérienne et précise. *Nou*, son dernier album (chez East West), a cédé aux charmes orchestraux (accordéon, harmonica, etc.) mais colle aux désirs profonds de Méditerranée de cet expérimentateur qu'on a vu au piano, accompagné par un orchestre symphonique, en trio opératique avec des chanteuses venue d'Espagne ou de Grèce, seul ou en bande organisée. *Olympia*, 28, boulevard des Capucines, Paris 8^e. M^o Opéra. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. 180 F.

Maceo Parker, Femi Kuti

La soirée chaude de la semaine. Le saxophoniste Maceo Parker, maître du funk-blues tel que James Brown, son ancien patron, en a édité les règles, revient remplir le Zénith après deux soirées bondées à l'Elysée-Montmartre, à l'automne 1998. Quant à Femi Kuti, il perpétue l'héritage de son père Fela, le roi de l'afro-beat. *Zénith*, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 28, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 168 F.

Festival Musiques et Danses du monde

Le Festival de la MJC de Ris-Orangis offre sa prairie parfumée aux amateurs de musiques du monde et de musiques traditionnelles françaises. On pourra toujours dire

que c'est un festival « baba », qu'il est l'occasion de danser la bourrée sur plancher, rien ne serait plus faux. Depuis vingt-trois ans que cela dure, on y a vu passer de grands musiciens africains, des géants du folk et des gloires bretonnes. Cette année, parmi les invités, Jaipur Kawa Brass Band (fanfare du Rajasthan), Néba Solo (Mali), Cran (Irlande), Annie Ebré-Noluen Le Buhé (Bretagne) incitent au déplacement musical en famille, comme les gens du Nord, des Flandres ou d'Allemagne aiment le pratiquer, avec plaisir.

Parc du Lac, 91 Courcouronnes. RER Evry-Courcouronnes. Le 29, à partir de 13 heures. Tél. : 01-69-02-13-20. 80 F et 160 F.

ROUEN

Christophe Haleb

Sous les pieds des citoyens vivants prend déjà les airs d'une pièce-culte. Après Marseille, le chorégraphe est en Normandie pour quarante-cinq minutes de performance, suivies d'un concert techno de Laurent Latorpille. Sofas et boissons sont prévus pour favoriser le rêve d'une société qui ferait toute sa place à l'homme. Pas plus, pas moins ! Juste un droit jamais respecté. Ce spectacle mêle les images, dites « *percussions picturales* », de Pierre Fournier aux sons de PushyLive, à la danse sportive de Corinne Pion et Bruno Petit, aux voix de Catherine Carrot, Katia Medici, Cedrio Vieira. En avant pour créer une vie différente !

Théâtre Duchamp-Villon, centre commercial Saint-Sever, 16, place de la Verrerie, 76 Rouen. Le 29, à 20 h 30. Tél. : 02-32-18-28-10. 90 F et 100 F.

GUIDE

CINÉMA

Séminaire cinéma et sciences humaines

Projection des films de Raymond Depardon : *Paris et Bolivie*, en présence du réalisateur. *Cinémathèque française, palais de Chaillot*, 7, avenue Albert-de-Mun, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Le 29, de 10 heures à 13 h 30. Entrée libre.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

VERNISSAGES

Casablanca

Espace Electra, Fondation Electricité de France, 6, rue Récamier, Paris 7^e. M^o Sévres-Babylone. Tél. : 01-53-63-23-45. De 12 heures à 19 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 28 mai au 18 juillet. 20 F.

Degas photographe

Face à face
Bibliothèque nationale de France, galerie Marsart, 58, rue de Richelieu, Paris 2^e. M^o Bourse. Tél. : 01-53-79-59-59. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 28 mai au 22 août. 35 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Marie-Claude Pietragalla

Corsica
Espace Michel-Simon, 36, rue de la République, 93 Noisy-le Grand. Le 29, à 20 h 30. Tél. : 01-45-92-27-75. 160 F.

Monsieur Choufleuri,

Mesdames de la Halle
d'Offenbach. Alfred Herzog, Evelyne Aiello, Pierre Calmelet, Christophe Millet (direction), Hervé Van Der Meulen, Jean-Louis Martin-Barbaz (mise en scène), Jean-Marc Hoolbecq (chorégraphie).

Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15^e. M^o Porte-de-Vanves. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-45-31-10-96. 140 F. Jusqu'au 18 juillet.

Ensemble TM+
Varèse : *Intégrales*. Debussy : *Préludes pour piano*. La Fuente : *Pris de court*. Bach : *Variations Goldberg*, extraits. Cuniot : *Solaires*. Emmanuel Strosser (piano), Laurent Cuniot (direction).

Maison de la musique, 8, rue des An-ciennes-Mairies, 92 Nanterre. Le 29, à 21 heures. Tél. : 01-41-37-94-20. 140 F.

Laurent Courthaliax Trio
L'Entrepat, 7, rue François-de-Pressensé, Paris 14^e. M^o Pernety. Les 28 et 29, à 21 heures. Tél. : 01-45-40-60-70.

Olivier Ker Ourio Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1^{er}. M^o Châtelet. Les 28 et 29, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Pierre-Louis Garcia Group,
Marc Ducret Trio
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16^e. M^o Passy. Le 29, à 17 h 30. Tél. : 01-42-30-15-16. 30 F.

Michel Portal, Richard Galliano
Centre culturel, 96, avenue des Bruzacques, 95 Jouy-le Moutier. Le 28, à 20 h 30. Tél. : 01-34-20-14-14. 100 F.

Stephan Eicher
Théâtre Claude-Debussy, 116, avenue

du Général-de-Gaulle, 94 Maisons-Alfort. Le 29, à 20 h 45. Tél. : 01-43-96-77-67. 170 F.

Anne-Marie Nzie, Granmond Lele
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. Le 28, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Musiques de la République centrafricaine
Cité de la Musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Le 29, à 16 h 30 ; le 30, à 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.

RÉSERVATIONS

Les Géants de la montagne
de Luigi Pirandello, mise en scène de Georges Lavaudant, par le Théâtre national de Catalogne, en catalan, surtitré.

Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, Paris 6^e. Du 15 au 27 juin. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

Susan Buirge et Karine Saporta
Le Jour d'avant et Une rose (chorégraphie).

Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris 10^e. Les 15, 16 et 17 juin. Tél. : 01-44-78-48-16.

DERNIERS JOURS

30 mai :
Céjipe roi
de Sophocle, mise en scène de Laurent Gutmann.

Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

Suivez-moi
de Gérard Watkins, mise en scène de l'auteur.
Théâtre Gérard-Philippe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

15 juin :
Ousmane Sow
Pont des Arts (entre le Louvre et l'Institut de France). M^o Pont-Neuf.

Musée-mémorial des enfants d'Izieu

Conférence-débat
Après la traque ?
Droit, mémoire, morale,
le citoyen et l'état de droit
international

Intervenants
Serge KLARSFELD
Olivier RUSSBACH

Lundi 31 mai à 19h30

IUFM - 4 rue Chazière
69004 LYON

Entrée libre

Réservation nécessaire au
04 79 87 21 05

KIOSQUE

LE MONDE / SAMEDI 29 MAI 1999

« The Lancet » part en guerre contre les OGM

Le prestigieux hebdomadaire britannique estime que les « organismes génétiquement modifiés » végétaux posent des problèmes pour la santé humaine et dénonce l'irresponsabilité des autorités publiques et des firmes

À LA DIFFÉRENCE de la situation qui prévaut en France, on observe, depuis plusieurs semaines en Grande-Bretagne, l'ouverture d'un vaste débat concernant les possibles risques sanitaires pour l'homme des organismes génétiquement modifiés (OGM). Profondément traumatisée par l'affaire de la « vache folle » et le début d'une épidémie humaine d'une nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob, l'opinion britannique est aujourd'hui confrontée à l'arrivée, dans la chaîne alimentaire, de végétaux dont le patrimoine génétique a été modifié.

Les inquiétudes exprimées sur ce thème n'émanaient guère, jusqu'à présent, que des milieux écologistes soucieux de la défense de l'environnement. *The Lancet* estime que la question est aussi, et surtout, une affaire de santé humaine et, dans son édition datée du 29 mai, le prestigieux hebdomadaire médical britannique dénonce, dans un virulent éditorial, les incohérences de tous ceux qui sont en charge de ce volumineux dossier aux frontières de l'alimentaire, de la biologie et de l'éthique.

The Lancet rappelle tout d'abord que les multinationales qui entreprennent, comme Monsanto par exemple, de bouleverser la structure du patrimoine héréditaire du maïs afin de le rendre résistant à certains insectes (tout en le rendant stérile afin que les cultivateurs ne puissent assurer sa reproduction) ne sont motivées que par

la quête du profit. Dans un contexte de libre marché, on peut certes comprendre, reconnaît *The Lancet*, que les firmes n'accordent guère d'attention aux conséquences sanitaires de la diffusion de ces nouveaux végétaux. Il est en revanche proprement « *absourdissant* », pour l'hebdomadaire, que la toute puissante Food and Drug Administration américaine n'ait pas, sur ce thème, modifié des conclusions qui datent de 1992 à un moment où l'on était loin de mesurer l'ampleur et la portée de ce phénomène ; conclusions qui ne font pas, en outre, des OGM des plantes véritablement différentes des autres.

L'hebdomadaire britannique rappelle qu'en Grande-Bretagne le chercheur d'un institut de



recherche d'Aberdeen, qui avait en avril exprimé publiquement, lors d'une émission télévisée et sur la base de ses résultats expérimentaux, ses doutes sur l'innocuité d'une pomme de terre génétiquement modifiée, avait été immédiatement licencié par son employeur. L'éditorial observe, en

outre, qu'il a fallu, ces dernières semaines, que la British Medical Association en appelle à un moratoire sur la mise en culture, en Grande-Bretagne, du maïs génétiquement modifié pour que le gouvernement de Tony Blair, après avoir tergiversé, fasse ces derniers jours des propositions visant, enfin, à lancer des recherches sur les possibles risques sanitaires liés aux OGM.

Les incohérences dans le traitement de cette question ne se bornent pas, souligne *The Lancet*, à la Grande-Bretagne. Plusieurs chaînes européennes de grandes surfaces ont d'ores et déjà annoncé qu'elles ne commercialiseraient pas, sous leurs marques, d'aliments fabriqués à partir d'OGM. En Inde, où la justice a

suivi ceux qui s'opposaient à l'introduction expérimentale des OGM, des champs entiers de maïs suspect ont été brûlés. Dans le même temps aux Etats-Unis, pays de loin le plus concerné, l'opinion semble indifférente à ces questions.

Pour *The Lancet*, il est clair que tous ceux qui sont concernés par les possibles risques de cette question ont gravement failli, et que les gouvernements n'auraient jamais dû permettre l'introduction des OGM dans la chaîne alimentaire avant d'avoir obtenu de solides garanties sanitaires, les firmes payant quant à elles, en terme d'image, la négligence dont elles ont fait preuve sur ce thème.

Jean-Yves Nau

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Comme s'il était rassuré, Jacques Chirac s'en est hier soir félicité dans son intervention télévisée : l'inculpation de Slobodan Milosevic par le Tribunal pénal international « *légitime* » enfin le combat des alliés. Et, réunis autour de Lionel Jospin pour un meeting de campagne, les dirigeants sociaux-démocrates européens ont pu, eux aussi, se réclamer de cette décision pour valider leur commune participation aux bombardements quotidiens de la Yougoslavie. C'est qu'il ne faut pas oublier en effet que cette guerre à

l'encontre de la Serbie a été déclenchée par les pays membres de l'OTAN en violation et de la Charte des Nations unies et de la Charte de l'Alliance atlantique. La première n'autorise le recours à une action armée que pour faire appliquer une décision du Conseil de sécurité. La seconde stipule que l'Alliance est une organisation défensive et que ses membres s'engagent à régler par des moyens pacifiques tout différend dans lequel ils pourraient être impliqués.

LE FIGARO

Pierre Rousselin

■ Même si l'on admet que l'inculpation de Slobodan Milosevic a été décidée en toute indépendance

par le Tribunal pénal international, elle marque un tournant majeur dans la conduite de la guerre au Kosovo. Désormais, les alliés ont pour ennemi un homme sous le coup d'un mandat d'arrêt international, présumé coupable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. C'est sans précédent. En bonne logique, une conclusion devrait s'imposer : cette guerre ne pourra s'achever sur une demi-victoire ou une demi-défaite.

THE NEW YORK TIMES

Jimmy Carter

■ Au lieu d'être concentrés sur les forces militaires serbes, les missiles et les bombes sont maintenant

destinés à la destruction des ponts, chemins de fer, routes, centrales électriques, réservoirs d'eau et d'essence. Les citoyens serbes affirment qu'ils sont revenus à l'âge des cavernes, et leurs tourments ne font qu'augmenter de jour en jour. Conscients que l'OTAN doit sauver la face mais ne peut pas changer ce qui a déjà été fait, ses dirigeants ont maintenant le choix entre trois solutions : continuer à bombarder des cibles de plus en plus nombreuses jusqu'à ce que la Yougoslavie (Kosovo et Monténégro inclus) soit complètement détruite, s'appuyer sur la Russie pour se tirer d'embarras grâce à un tiers, ou envoyer des troupes au Kosovo et accepter des pertes américaines.

SUR LA TOILE

FRANCE-ALLEMAGNE

■ A l'occasion du sommet franco-allemand des 28 et 29 mai, la France et l'Allemagne ouvrent un site Internet « *bilingue et binational* » grâce auquel les internautes pourront « *tout savoir sur les relations franco-allemandes* ». www.ofaj.org/reseau

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

■ La Fnac a racheté la librairie électronique Alibabook, lancée en 1998 par la société Alizée, qui contrôle également la SFL (Société française du livre). Les sites Fnac et Alibabook vont fusionner pour créer Fnac Direct, qui devrait voir le jour à l'automne. Alibabook avait refusé récemment une offre de l'américain Amazon.com, numéro un mondial de la vente de livres sur Internet. - (AR) www.fnac.fr www.alibabook.com

COURRIER ÉLECTRONIQUE

■ La société française Olitec lance un nouveau modem baptisé Smart-Memory DirectMail V90, doté d'un mini-écran permettant de lire directement le courrier électronique. L'appareil est également un fax-couleur et un répondeur téléphonique. www.olitec.com

www.annegaillard.net

La journaliste Anne Gaillard fait connaître sa candidature à la présidence de France Télévision

« *FRANCE TÉLÉVISION doit être gérée aujourd'hui par quelqu'un élevé dans le sérail, qui dès le départ de sa vie professionnelle a choisi l'audiovisuel.* » La journaliste Anne Gaillard, actuellement grand reporter à France 3, est officiellement candidate à la présidence de France Télévision. En attendant la décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui doit intervenir le 1^{er} juin, le public est invité à se rendre sur son site personnel, d'allure très austère, où elle présente en vrac ses réflexions et ses solutions pour sauver le service public.

M^{me} Gaillard est surtout célèbre pour avoir animé sur France-Inter, de 1971 à 1978, des émissions quotidiennes, « *Inter-femmes* », puis « *L'émission d'Anne Gaillard* ». Depuis, elle a notamment produit et réalisé des documentaires pour la télévision, et on l'a de nouveau entendue sur France-Inter jusqu'en 1998.

Sur son site, la candidate dresse un bilan pessimiste de la situation des chaînes publiques : « *France 2 doit tout de suite redresser image et*



audience. Il faut trois ans pour récupérer les parts de marché perdues. La télévision baisse vite, mais remonter prend du temps. France 3, qui jusqu'à présent marchait bien, doit aussi prendre garde à un début de chute. Cela dit, « *pas question de se lamenter, mais de construire l'avenir.* » Cer-

taines de ses propositions sont proches de revendications syndicales ou corporatistes : « *Nous avons à France Télévision des journalistes, des techniciens, des gens formidables, appartenant aux rédactions, que l'on empêche aujourd'hui, sur leur propre chaîne, de faire des docu-*

mentaires, donc de faire leur métier, sous prétexte que les documentaires dépendent des programmes et eux des rédactions. On les oblige à prendre un congé sans solde sans qu'ils aient au retour l'assurance de retrouver leur poste. A France 3, ils peuvent même être envoyés n'importe où en France. »

Pour redresser la barre, M^{me} Gaillard insiste sur les nouvelles technologies. Dans une réponse écrite aux questions du Monde, elle exprime sa crainte de voir le service public « *rater le virage du numérique* ». Si tel était le cas, « *les Bernard Pivot seront américains, chinois, et cela ne dérangera pas le public car les émissions seront en français, mais les livres et les auteurs présentés, non. Et la littérature française, comme le reste de notre culture, sera confidentielle.* » Sa candidature serait-elle un acte de protestation ? « *En aucune manière... J'ai l'ambition que la télévision publique du futur se construise dans la transparence. Je la mets en pratique dès maintenant.* »

Sylvie Tanette

Christian Colombani

L'avis du brancardier

par Alain Rollat

SAUF VOTRE RESPECT, monsieur le major, votre enthousiasme me paraît prématuré. L'inculpation du chef des Serbiens constitue assurément « *un grand progrès du droit* ». Est-ce, pour autant, « *un grand progrès de la conscience universelle* » ? M'est avis que, sur ce point, la démonstration reste à faire. Souvenez-vous du diagnostic formulé par votre confrère Sigmund Freud au lendemain de la première guerre mondiale : « *En réalité, nos concitoyens du monde ne sont pas tombés aussi bas que nous l'avions cru, pour la simple raison qu'ils n'étaient pas à un niveau aussi élevé que nous nous l'étions imaginé...* » Ne sommes-nous pas, entre-temps, tombés encore plus bas ? Il y aura vraiment progrès, à mon sens, quand la conscience universelle n'engendrera plus, nulle part, aucun crime contre l'humanité.

Or, cela demandera de longs

soins préventifs. Je vous renvoie à la réaction des braves gens de Belgrade qui voient un complot international dans la mise en accusation de leur despote. Leur sincérité n'est pas feinte. Ils sont les pions d'une culture nationaliste devenue paranoïaque à force de se croire menacée de mort par ses voisins. S'ils pratiquent le nettoyage ethnique en toute bonne conscience, comme on baliait devant sa porte, c'est tout simplement parce que leurs normes inversent les valeurs qui sont les nôtres. Vous ne ramènerez pas ce peuple à la raison à coups d'électrochocs. Il faudra lui administrer, pour le libérer de ses fantasmes, une longue cure d'universalisme. Vous aurez plus de besoin de maîtres d'école que de bombardiers. Vous seriez d'ailleurs bien inspiré, le moment venu, d'imposer cette cure à tous les habitants de la planète. Car personne n'est à l'abri des virus de

haine et d'exclusion qui prospèrent dans les Balkans.

J'attire aussi votre attention sur ce que disait, jeudi soir, un envoyé spécial de France 2, à propos de la mise en quarantaine des réfugiés du Kosovo : « *En ajoutant l'exil à la déportation, l'OTAN assume, à son corps défendant, la dernière étape d'une épuration ethnique décidée à Belgrade.* » Je ne voudrais pas, comme cet observateur, remuer le fer dans la plaie. Dans l'ordre des urgences, je vous l'accorde, la guérison prévaut sur la prévention. Il fallait intervenir au Kosovo pour empêcher la gangrène des droits de l'homme. Mais le cataclysme humanitaire a ses limites. A quoi rime de poursuivre en justice les crimes contre l'humanité quand, sur le terrain, on hésite à intervenir, *manu militari*, pour arrêter, en flagrant délit, ceux qui les commettent ? Qu'attendez-vous, monsieur le major, pour réhabiliter la frappe micro-chirurgicale ?

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173^F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

Formularies for subscription details including name, address, postal code, and authorization for automatic payments.

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier. Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^{min}/min)

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

23.25 Faut-il légaliser la drogue ? Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Jimmy Sommerville ; Hervé Di Rosa ; Dimmu Borgir ; Olivier Py. Canal +

19.00 Tracks. Arte

19.00 Spécial «Kosovo, histoire secrète d'une guerre». Odyssee

19.15 et 0.10 Le Rendez-vous. Julien Dray. LCI

21.00 Thalassa. Du riffi à Venise. France 3

22.10 Faut pas rêver. Iran : La maison des hommes forts. France : L'empire des insectes. Chine : Opéra populaire. France 3

23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. TF 1

23.10 Bouillon de culture. Invité : Gilles Ménage, Claude Angeli, Alain Laville, Daniel Schneidermann. France 2

23.45 Les Dossiers de l'Histoire. Spetsnaz : Au cœur des S.A.S russes. France 3

DOCUMENTAIRES

19.40 Mémoires du XX^e siècle, Hubert Beuve-Méry. [3/5]. Les actualités de la planète folle. Planète

20.15 Palettes, Francis Bacon. *Trois personnages dans une pièce.* Arte

20.35 Les Anciennes Civilisations. [1/3]. L'Égypte. Planète

20.45 L'Enigme des manuscrits de la mer Morte. Histoire

22.20 Napoli Corner. Planète

22.25 Grand format. Les Lauréats. Arte

23.00 La III^e République. [3 et 4/6]. 1892-1906. Histoire

23.40 Philippe Soupault et le surréalisme. [3/3]. Planète

0.30 Cinq colonnes à la une. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.00 Volley-ball. Ligue mondiale : France - Portugal. Eurosport

20.40 Football. Match d'appui : Udinese - Juventus de Turin. Canal + vert

21.30 Boxe. Finales des coupes internationales des professionnels. Pathe Sport

DANSE

21.50 La Nuit transfigurée. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique d'Arnold Schoenberg. Par le Nederlands Dans Theater. Mezzo

22.20 Torso. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Toru Takemitsu. Par le Nederlands Dans Theater. Mezzo

MUSIQUE

21.55 Black Ballad. La Villette, Paris 1991. Muzzik

22.45 Beaux-Arts Trio. Enregistré en 1989. Avec Menahem Pressler, piano ; Isidore Cohen, violon ; Peter Wiley, violoncelle. Mezzo

1.00 Bretagnes. Bercy, 16 mars 1999. Avec Dan Ar Bras ; L'Héritage des Celtes ; Armens ; Gilles Servat ; Alan Stivell ; Tri Yann. TF 1

TÉLÉFILMS

20.30 La Façon de le dire. Sébastien Grall. Festival

20.40 Vje de chien, vie de château. Paul Schneider. Disney Channel

20.40 Le Monstre du Bodensee. Richard Huber. TSR

20.50 Attention fragile, 1986-1987. Manuel Poirier. Arte

20.50 Enquête explosive. Gregor Schnitzler. M 6

21.00 Impact gros calibre. Sidney J. Furie. Canal +

22.10 Le Cocu magnifique. Pierre Boutron. Festival

20.50 Enquête explosive. Gregor Schnitzler. M 6

21.00 Impact gros calibre. Sidney J. Furie. Canal +

22.10 Le Cocu magnifique. Pierre Boutron. Festival

SÉRIES

20.40 Chicago Hospital. La police veut un coupable. Amour, quand tu nous tiens. RTL 9

22.35 X-Files, l'intégrale. La main de l'enfer. Parole de singe. M 6

0.25 Friends. The One with the Ride Alone (v.o.). Canal Jimmy

0.45 Star Trek, Deep Space Nine. L'autre (v.o.). Canal Jimmy

1.35 Star Trek, la nouvelle génération. Parallèles (v.o.). Canal Jimmy

FRANCE 3

23.45 Spetsnaz, au cœur des SAS russes

Tania Rakhmanova et Paul Mitchell dévoilent pour la première fois ce que fut le Spetsnaz, force spéciale du pouvoir soviétique fondée en 1937 et dissoute en 1991 après le coup d'Etat avorté contre Gorbatchev. Les actions de ces troupes surentraînées vont de la guerre d'Espagne à Kaboul, et ont donné plus d'une sueur froide aux forces de l'OTAN.

TF 1

1.00 Bretagnes

Tourné à l'occasion de la Saint-Patrick, ce documentaire musical de Jean-Louis Machu est consacré au concert Bretagnes, donné à Paris-Bercy le 16 mars. Il offre un superbe plateau de musiciens, avec des pionniers du renouveau celtique comme Alan Stivell, Gilles Servat ou les Nantais Tri Yann, mais aussi Dan Ar Bras et son « Héritage des Celtes » ou encore le jeune groupe Armens.

FRANCE 2

19.15 1 000 enfants vers l'an 2000. 19.20 Qui est qui ? 20.00 Journal, Météo. 20.55 Aime comme maman. 23.10 Bouillon de culture. 0.25 Journal, Météo. 0.45 Ciné-club. Cycle Nikita Mikhal'kov. 0.50 Urga. Film. Nikita Mikhal'kov (v.o.). O. 2.40 La Victime de l'hospitalité. Court métrage. A. Stolbov. O.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1.00 Bretagnes.

19.00 et 20.35, 23.05 Ma mère m'a appris. 17.35 Melrose Place. O. 18.25 Exklusif. 19.05 Le Bigdil. Spécial Fête des mères. 19.50 Clic & Net. 20.00 Journal, Météo. 20.50 Les Années tubes. 23.10 Sans aucun doute. Les changements de vie. 1

Des altérations chromosomiques chez Dolly jettent un doute sur l'innocuité du clonage

La première brebis clonée, née en 1996 en Ecosse, aurait l'âge de sa mère, plus vieille de six ans

QUEL EST aujourd'hui l'âge réel de la brebis Dolly, premier mammifère créé à partir du clonage du noyau d'une cellule prélevée au préalable sur un animal adulte ? Dans une correspondance scientifique que publie l'hebdomadaire *Nature* daté du 27 mai, Ian Wilmut et ses collaborateurs du Roslin Institute d'Edimbourg révèlent que l'animal né il y a près de trois ans présente certains stigmates biologiques comparables à ceux que l'on peut observer sur des brebis deux fois plus âgées. Les chercheurs fondent leur conclusion sur l'analyse de certaines régions spécifiques des chromosomes, les télomères, dont la structure évolue au fil de l'existence, permettant ainsi de dater, avec une relative précision, l'impact du temps sur un organisme.

Ian Wilmut avait déjà fait part en 1997 de résultats préliminaires montrant d'infimes altérations de la structure des chromosomes de la brebis Dolly, lors d'un congrès sur le clonage à Washington. Cité par le *Washington Post* du 28 juin 1997, le « père » de Dolly n'ex-

cluait pas que l'animal cloné ait gardé dans ses gènes la mémoire de ses origines et donc que Dolly aurait l'âge chromosomique de sa mère (*Le Monde* du 3 juillet 1997).

Cette observation importante soulève une série de questions essentielles quant à l'innocuité de la technique du clonage et quant à son développement à des fins industrielles et thérapeutiques. Une des hypothèses les plus fréquemment avancées pour expliquer ce phénomène se fonde sur le fait que le clonage reproductif consiste, au départ, à « déprogrammer » puis à « reprogrammer » le patrimoine génétique d'une cellule qui avait, chez l'animal adulte, atteint un certain stade de développement.

HORLOGE DÉRÉGLÉE

Dans le cas de Dolly, l'animal sur lequel avait été prélevé la cellule initiale était âgé de six ans et cette cellule avait ensuite été longtemps mise en culture avant que le clonage puisse être réussi. La reprogrammation n'aurait donc pas remis à zéro l'« horloge » du

noyau à partir duquel Dolly a été conçue.

Ces éléments sont-ils de nature à expliquer à eux seuls le vieillissement prématuré observé dans les chromosomes de leur créature par les chercheurs écossais ? La question est d'ores et déjà vivement débattue au sein de la communauté scientifique spécialisée. Ces inquiétudes surviennent alors que plusieurs résultats expérimentaux soulèvent, depuis quelques mois, de sérieuses interrogations quant à la normalité des animaux créés par clonage.

L'équipe de l'Institut national de la recherche agronomique de Jouy-en-Josas (Yvelines), dirigée par Jean-Paul Renard et où est née, le 20 février 1998, Marguerite, une génisse obtenue par clonage, a ainsi publié un article dans le *Lancet* daté du 1^{er} mai dans lequel elle rapporte l'existence d'anomalies fatales chez un animal cloné. Né apparemment dans un état normal, un veau créé par clonage a commencé à perdre ses globules rouges et certains globules blancs, les lymphocytes, après six se-

maines de développement, avant de mourir dix jours plus tard d'une anémie sévère. A l'autopsie, l'animal présentait un thymus (organe jouant un rôle majeur dans la production des lymphocytes) de taille très réduite. Une même constatation avait été faite à l'autopsie de la génisse Marguerite (*Le Monde* daté 9-10 mai).

Jean-Paul Renard expliquait au *Monde* que dans les gestations consécutives à un clonage, même après un début du développement embryonnaire normal, on assistait à de nombreux avortements et à une mortalité élevée dans les jours suivant la naissance. « Environ 50 % des gestations ne donnent pas de produit viable, nous avait-il alors confié. Diverses anomalies ont été observées : une taille trop élevée, des anomalies cardiaques et respiratoires, un œdème généralisé et des épanchements liquidiens dans les cavités. »

Paul Benkimoun et Jean-Yves Nau

Lire aussi notre éditorial page 19

Clonée avant l'âge

par Pierre Georges

HÉLAS, bêlait Dolly, je me sens bien vieille pour mon jeune âge ! Toute belle de l'extérieur, tout usée de l'intérieur. Quelle histoire extraordinaire tout de même ! Clonée avant l'âge !

Ayant interrompu nos recherches personnelles sur la génétique à de sombres et émouvantes histoires de haricots lisses et de haricots fripés, on se sent assez peu autorisé à aborder le sujet avec tout le sérieux scientifique nécessaire. Mais qu'importe, comment négliger un sujet pareil ?

Donc Dolly, la brave Dolly, née des pures folies clonesques des conquérants de l'identité, présenterait un léger défaut de conception. Elle fut fabriquée en 1996 à partir d'une cellule de brebis adulte âgée de six ans. Et sa naissance fut saluée d'un large concert d'avertisseurs et d'avertissements scientifiques.

La preuve. Cet article du 3 juillet 1997 dans *Le Monde*, intitulé : « Dolly, une vieille brebis dans un corps d'agnelle. » Et qu'expliquait déjà Catherine Vincent : « Dolly, premier animal cloné à partir d'une cellule de brebis adulte, aurait-elle l'âge de sa mère ? On le redoutait avant même qu'elle ne naisse ; la crainte était sans doute fondée. » Et notre consœur rapportait les propos du père de Dolly, l'embryologiste écossais Ian Wilmut, qui, ayant constaté de menues altérations sur les cellules de sa créature, s'interrogeait gravement : « Et si Dolly, d'une certaine manière, était âgée de sept ans ? »

Deux ans ont passé. Et c'est un fait. Les télomères de Dolly sont bien usés de la pointe. Dolly est la brebis la plus jeune vieille qui soit, deux ans à l'état civil, huit au compteur biologique. Dolly a

l'âge de ses télomères, comme nous tous d'ailleurs. Elle est ce clone ayant dépassé son cloné. La fille de sa « mère » est devenue son aînée !

Quelle perspective vertigineuse ! Avec un peu d'imagination créatrice et de poésie génétique, on pourrait ainsi concevoir une inversion des générations. Prenons un individu dans la force de l'âge, la cinquantaine bien télomérisée ! Prenons une de ses cellules présentant de « menues altérations, ou de légères modifications de structure » inhérentes à son vieillissement. Touillons, clonons. Et naitrait alors le plus beau et plus vieux bébé du monde qui, au soir de sa naissance, pourrait se vanter d'avoir cinquante ans et un jour. Ou un jour, plus cinquante ans.

Ce serait formidable ! Des cellules de vieux dans le corps lisse et tendre du poupon. Comme il serait grand ce petit, et tout cheu déjà, pour peu qu'à son âge propre s'ajoute celui du cloné, dans une course forcenée au vieillissement. Imaginons même plus : que les deux âges ne s'additionnent pas simplement, mais se conjuguent, que le clone dépasse allègrement le cloné, par raccourcissement accéléré des télomères.

C'est là que le clone deviendrait le père. Ou à tout le moins le guide-témoin, la sentinelle avancée du cloné sur le rude chemin de la vie. Il lui annoncerait les échéances, les maladies. Le cloné surveillerait son clone comme son ombre projetée, comme la vie sur le feu. Et le jour où son clone le précéderait dans la tombe, il n'aurait plus qu'à prendre sa règle à calcul. C'était notre chronique d'un clone annoncé.

La moitié du peloton cycliste français mis au repos pour raisons médicales

SOIXANTE-SEPT COUREURS professionnels français sur un total de 135 à avoir subi fin avril le deuxième volet du suivi longitudinal présentent des anomalies métaboliques importantes et feront l'objet d'arrêts de travail afin de satisfaire à des examens complémentaires, a indiqué, vendredi 28 mai, au *Monde*, le président de la commission médicale de la Fédération française de cyclisme (FFC), Armand Mégret.

Début mai, trois athlètes ont été mis au repos et ont, depuis, repris la compétition. Deux souffraient d'anomalies des fonctions surrénales et d'un hémocrite supérieur à 50 %. Cinquante-quatre autres affichent un taux de fer dans le sang supérieur à la normale et subiront des analyses « poussées complémentaires ». En sus de l'excès de fer, neuf coureurs présentent également des anomalies dans les globules rouges. « On s'interroge sur d'éventuelles manipulations de la fabrication de globules rouges, a confié au *Monde* Armand Mégret. Ces résultats laissent apparaître des cicatrices d'abus en tout genre et pas forcément de produits illicites, comme des prises excessives de fer. Ces stigmates peuvent être dangereux, même après un arrêt des prises. »

Par ailleurs, dans son édition de vendredi, *L'Equipe* révèle que des traces de plusieurs produits illicites auraient été décelées sur neuf coureurs parmi les quinze sportifs entendus les 6 et 11 mai à la brigade des stupéfiants de Paris. Les analyses auraient établi la prise d'amphétamines et de Prozac (un antidépresseur) chez Frank Vandembroucke et Philippe Gaumont (Cofidis), Laurent Roux (Casino), et des traces de corticoïdes chez Richard Virenque (Polti), vainqueur jeudi de l'étape du Giro. Cinq autres coureurs présenteraient également des tests positifs.

Les flacons saisis dans les bureaux de l'avocat Bertrand Lavelot, mis en examen le 6 mai, contiendraient de l'Undecanoate de tes-

tostérolone, un stéroïde anabolisant. Les recherches d'hématocrite pratiquées indiquent un taux de 52 % chez Franck Vandembroucke, soit une valeur supérieure au seuil des 50 % toléré par l'Union cycliste internationale (UCI). Le jeune espoir belge, sous le coup d'une suspension prononcée par son employeur le 10 mai, risque d'être licencié si l'information se confirme. Interrogé, vendredi matin, par *Le Monde*, le parquet de Paris a assuré que le juge Colin n'avait pas encore reçu les résultats d'analyses, contrairement à ce qu'indique le quotidien sportif.

Le seuil d'hématocrite de 50 % fait l'objet d'une controverse depuis sa mise en place en janvier 1997. A tel point que les vingt-cinq experts réunis mardi 11 mai au siège de la FFC à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) pour une conférence de consensus sur les moyens de détecter les apports exogènes d'EPO devraient recommander de ramener ce seuil à 47 %.

L'hématocrite n'est qu'un indicateur et un taux « anormal » ne constitue pas la preuve irréfutable d'une prise d'EPO. Il permet d'établir le degré de concentration des globules rouges. L'une des conséquences de l'EPO est d'accroître cette concentration et de faire grimper un taux dont les valeurs référence se rapprochent en général de 43 ou 45 %. Alerté par l'usage massif de l'EPO dans le peloton professionnel, en janvier 1997, l'UCI avait instauré des contrôles sanguins inopinés. Tous les coureurs qui présentaient un taux supérieur à 50 % se voyaient prescrire un repos obligatoire. Lors des premières opérations, réalisées au départ de Paris-Nice, le 9 mars 1997, trois coureurs, dont le Français Erwann Menthéour (Française des Jeux) avaient été mis en arrêt de travail et contraint d'abandonner la course.

Yves Bordenave et Philippe Le Cœur

A son prix,
ajoutez
3,5 l* d'essence tous
les 100 km.

Accessible avec un permis auto de plus de 2 ans.



TU125 : 18 900 F **13 900 F****

Liste des concessionnaires : 3615 Suzuki (2,23 F la mn).

**Offre valable jusqu'au 30 juin 1999.

<http://www.suzuki-moto.com>

SUZUKI
recommande **Castrol**

*Consommation moyenne en utilisation normale.